

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

AEC

DU TERRITOIRE DE L'OUEST

DIAGNOSTIC et EIE

Tome 1

Dynamiques et potentiels d'évolution du territoire

Document

Document provisoire



CITADIA

Table des matières

I. La 1^{ère} intercommunalité de l'île en nombre d'habitants mais un ralentissement de la croissance démographique	4
I.1 Un développement croissant sur une trentaine d'années suivi d'un ralentissement sur les deux dernières décennies	4
I.2 Un territoire délaissé par la population jeune entraînant un vieillissement de la population ..	7
I.3 Une taille moyenne des ménages en forte diminution depuis 50 ans	10
I.4 Une population concentrée sur les bas, à la conquête des pentes	12
II. Un bon positionnement socio-économique mais des disparités au sein du territoire	15
II.1 Un niveau de formation relativement faible	15
II.2 Un revenu médian en-dessous de celui du niveau national pour les 5 communes	19
II.3 27% de la population du territoire vivant dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville	21
II.4 Une part de bénéficiaire du RSA supérieure à la part nationale, tout comme les autres territoires de l'île	24
III. Une évolution de l'emploi en nombre et vers le secteur tertiaire, qui tend à infléchir le taux de chômage important du territoire.....	28
III.1Une intercommunalité qui constitue le second bassin d'emplois de l'île	28
III.2 Saint-Paul et le Port, deux pôles majeurs d'emplois du Territoire de l'Ouest	30
III.3 Vers une tertiarisation de l'emploi	31
III.4 Une population active qui suit la tendance de tertiarisation des emplois	31
III.5 Un taux de chômage haut mais en diminution	34
IV. Une dynamique économique portée par l'activité industrielo-portuaire, la logistique et le tourisme.....	37
IV.1Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), au cœur des enjeux économiques de l'île	37
IV.2 Un territoire qui concentre un tiers des surfaces de zones d'activités de l'île	40
IV.3 Le tourisme de l'Ouest, une offre portée par le patrimoine naturel et polarisée sur le littoral et les sites d'exception des Hauts	49
IV.4 Une agriculture en perte de dynamisme marquée par la monoculture	60
IV.5 Une santé économique vulnérable, à requestionner	65
V. Des capacités d'extraction de la ressource en matériaux et de gestion des déchets limitées qui invitent à tendre vers une logique de circularité.....	71
V.1 Rappel des orientations et objectifs de référence en matière de matériaux	71
V.2 Production, besoins et gestion des granulats : une situation déficitaire à l'échelle du bassin de l'Ouest	72
V.3 Projections des besoins en matériaux horizon 2037	81
V.4 Les déchets ménagers, des gisements potentiels à valoriser	82
VI. Une disponibilité de la ressource en eau impactée par le climat de l'Ouest et fragilisée par les activités humaines	94

V.1 Rappel des orientations et objectifs de référence.....	96
V.2 Le grand cycle de l'eau de l'Ouest de la Réunion : entre ressource et fonctionnalité écologique, un système vulnérable aux pressions	98
V.3 Le petit cycle de l'eau : une situation de rattrapage qui compromet les perspectives de développement	122

Document Provisoire

I. La 1^{ère} intercommunalité de l'île en nombre d'habitants mais un ralentissement de la croissance démographique

I.1 Un développement croissant sur une trentaine d'années suivi d'un ralentissement sur les deux dernières décennies

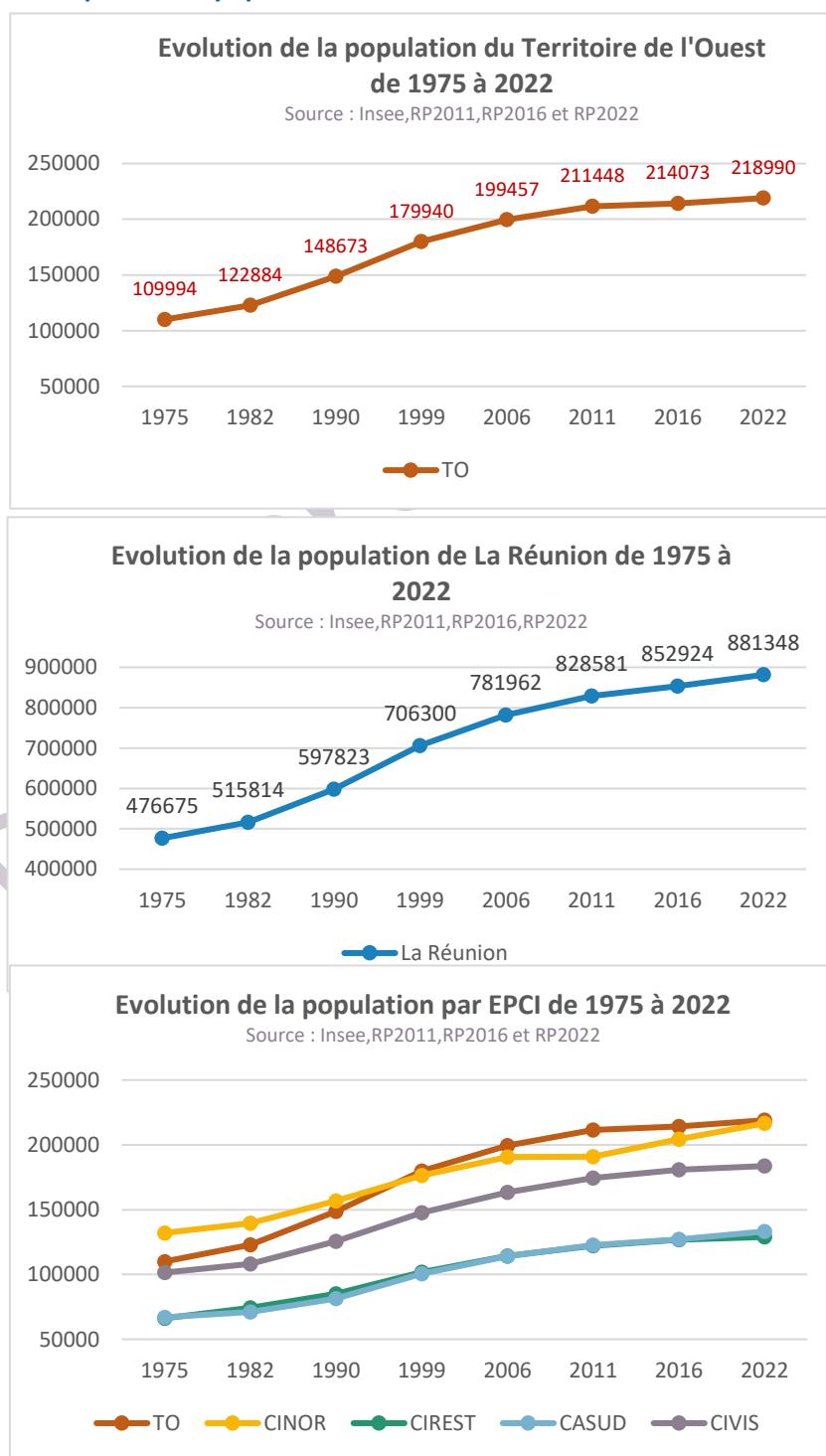
Un territoire qui concentre près d'un quart de la population réunionnaise

Le Territoire de l'Ouest compte 218 990 habitants en 2022, soit près d'un quart de la population de l'Île de la Réunion.

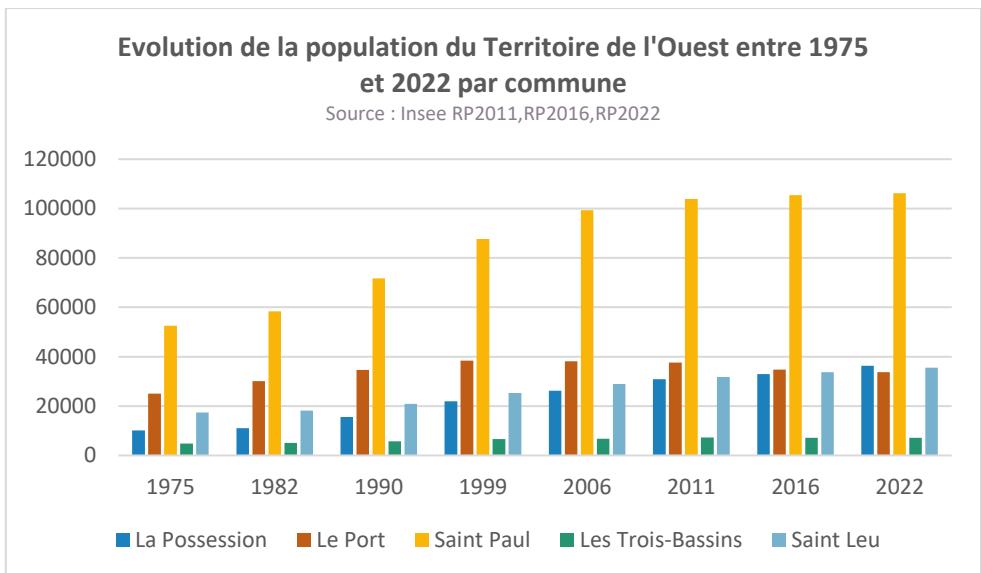
Le Territoire de l'Ouest se positionne à partir des années 2000 comme l'EPCI accueillant le nombre d'habitants le plus important, et maintient malgré tout cette tendance en 2022 avec environ 2 400 habitants de plus que la CINOR. Cette dernière tend néanmoins à retrouver un poids de population proche de celui du Territoire de l'Ouest avec sa croissance de population plus importante à partir de 2011

Cependant, si l'évolution de sa population a été croissante de 1975 à 2011, son évolution se poursuit de manière beaucoup plus mesurée sur les deux dernières décennies.

Ce ralentissement sur cette période s'observe aussi à l'échelle de l'île de la Réunion et de ses EPCI.



Au sein du Territoire de l'Ouest, l'évolution de la population par commune suit des tendances différencierées :



- La commune de Saint-Paul se distingue par son poids démographique. Avec 106 220 habitants en 2022, elle accueille près de 50% de la population du Territoire de l'Ouest, en connaissant toutefois un ralentissement de sa croissance ces dernières années.
- La Possession et Saint-Leu, avec respectivement 36 390 habitants et 35 597 habitants en 2022 présentent une évolution croissante de population.
- La commune du Port (33 670 habitants en 2022) qui se démarquait de La Possession et Saint-Leu jusque dans les années 2000, s'est vue rattrapée par ces deux dernières et dépassée en 2022.
- La commune de Trois Bassins (7 113 habitants), tel que la commune du Port, observe une perte de population sur cette période 2011-2022.

Un ralentissement de la croissance démographique qui s'explique par une baisse du solde migratoire

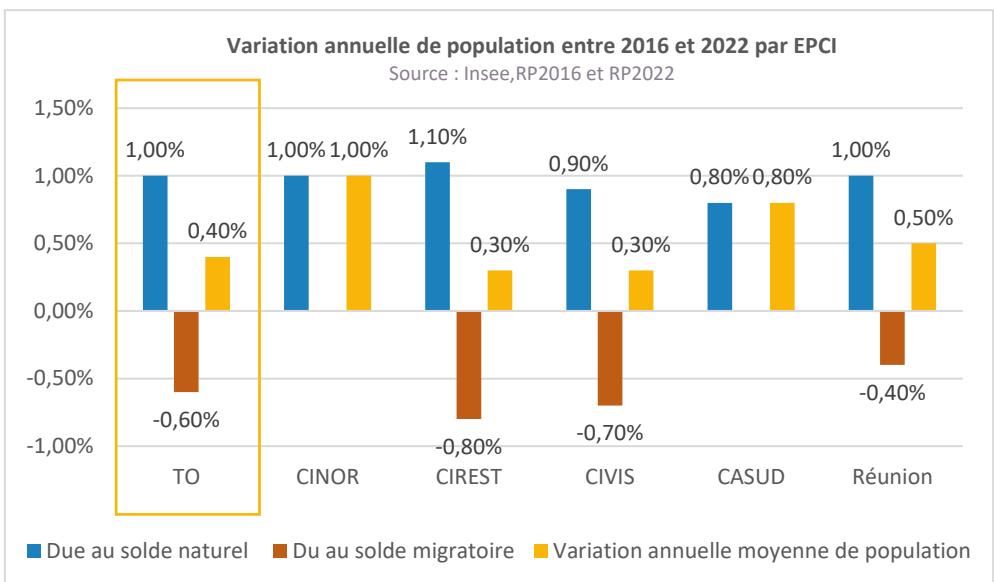
L'évolution démographique d'un territoire est portée par un double phénomène :

- Le solde naturel entre les naissances et les décès, appelé *solde naturel*, qui reflète la dynamique de la natalité sur le territoire ;
- Le solde entre les arrivées et les départs, appelé *solde migratoire*, qui reflète l'attractivité du territoire par rapport au territoires voisins.

Sur la dernière période intercensitaire (2016-2022) le Territoire de l'Ouest présente une croissance démographique positive (+0,4% par an) porté majoritairement par un solde naturel dynamique (+1% par an), qui s'observe aussi pour les autres EPCI.

Néanmoins il est marqué par un solde migratoire négatif (-0 ,6%), phénomène qui impacte toute l'île, avec des soldes migratoires négatifs encore plus forts pour la CIREST et la CIVIS. La CINOR et la CASUD, avec un solde migratoire à l'équilibre, profitent d'une croissance démographique plus importante, portée par le solde naturel.

La cause de la stagnation progressive de la population au sein du Territoire de l'Ouest, est due principalement à un ralentissement des installations rendues onéreuses par le prix du foncier et un solde migratoire négatif dû aux départs de population vers l'hexagone où l'offre d'emploi est plus conséquente.

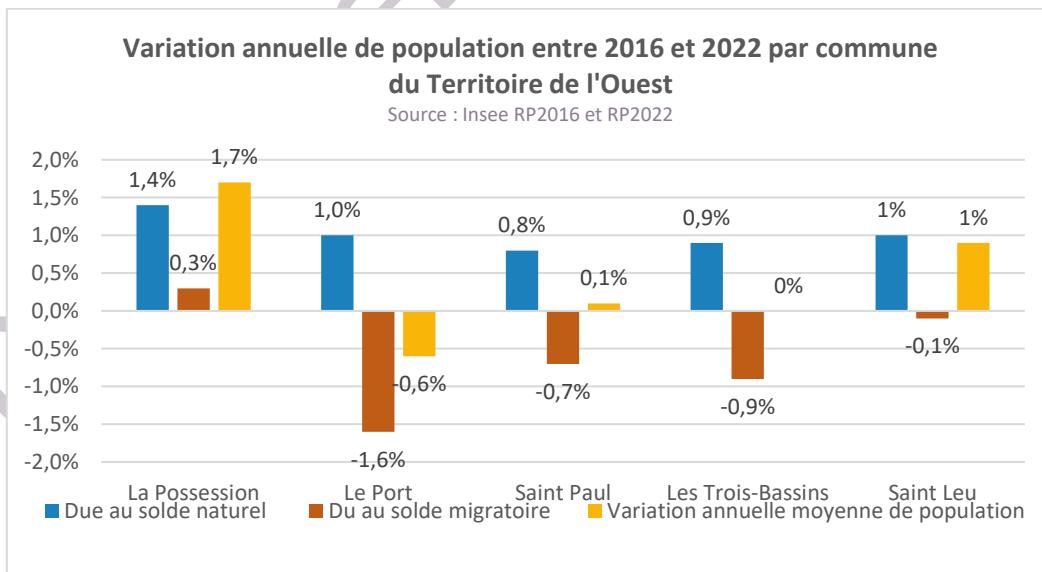


Au sein du Territoire de l'Ouest, les dynamiques naturelles et migratoires sont nuancées.

La Possession et Saint-Leu présentent une croissance de population annuelle sur la période 2016-2022 tandis que les trois autres communes sont à l'équilibre en termes de croissance démographique, voire en perte de population pour la commune du Port.

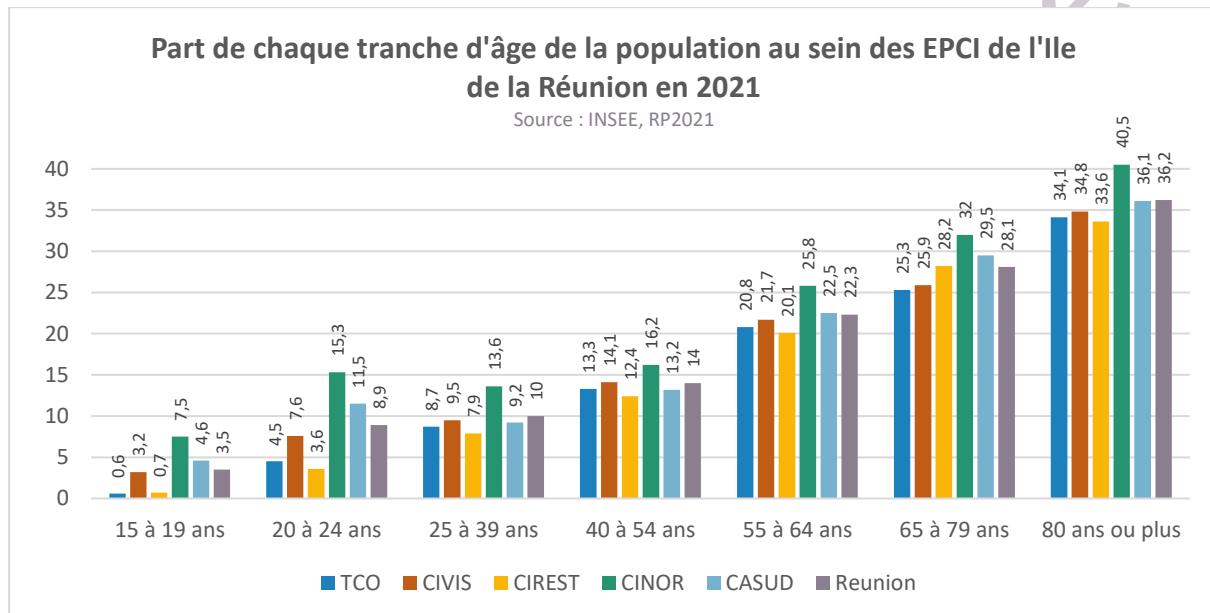
Sur cette dernière, des actions ont été mises en place dernièrement à travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et le PLH pour un rééquilibrage social et relancer l'attractivité de la commune. La Possession en revanche présente le solde naturel le plus haut du territoire.

La Possession est la seule commune à présenter un solde migratoire positif, du fait notamment de l'accueil de nombreuses opérations immobilières.



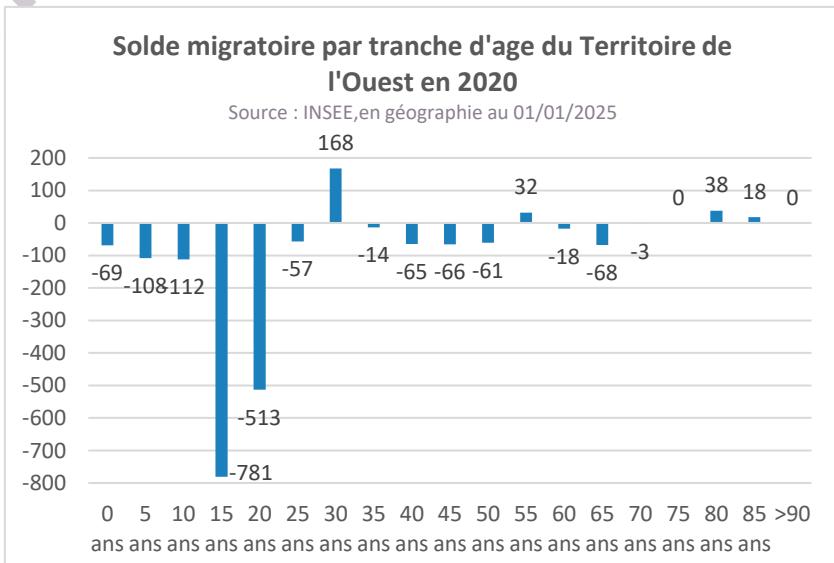
I.2 Un territoire délaissé par la population jeune entraînant un vieillissement de la population

La population du Territoire de l'Ouest présente une structure d'âge variée, avec une proportion relativement faible de jeunes de 15 à 19 ans (0,6%) et de 20 à 24 ans (4,5%). La tranche des 25 à 39 ans est légèrement plus représentée avec 8,7%, mais reste en dessous de la moyenne régionale. Les 40 à 54 ans comptent pour 13,3%, en ligne avec la tendance générale. Les 55 à 64 ans représentent 20,8% de la population du Territoire de l'Ouest, une part supérieure à la moyenne régionale. Enfin, les tranches d'âge les plus élevées, notamment les 65 à 79 ans (25,3%) et les 80 ans ou plus (34,1%), sont fortement représentées, soulignant une population relativement vieillissante sur ce territoire.

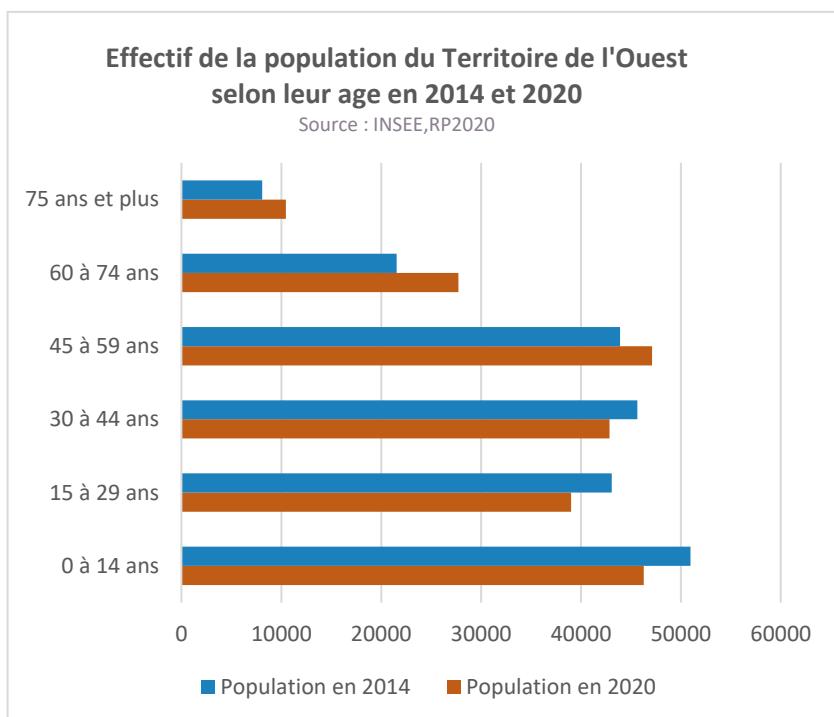


En se penchant sur le solde migratoire du territoire en fonction des catégories d'âge, on remarque que le solde migratoire est négatif pour une grande partie des classes d'âge plus spécifiquement pour les tranches d'âge entre 15 et 25 ans.

Un phénomène qui s'explique par la poursuite des études supérieures ou la recherche d'opportunités professionnelles dans des zones plus dynamiques économiquement, avec des opportunités de formations et d'emplois plus abondantes. A contrario les tranches des 30-35, 55-60 ans et 80-90 ans présentent un solde migratoire positif.



Cette migration des populations jeunes fait que la population du Territoire de l'Ouest est de plus en plus vieillissante. Même si l'indice de jeunesse¹ de 1,61 démontre que le territoire possède encore une population jeune, le vieillissement progressif de sa population est en cours. Comme le montre le graphique ci-dessous, même si la population est plus importante en 2020 qu'en 2014, le Territoire de l'Ouest a vu la proportion des tranches d'âges jeunes et âgées s'inverser.

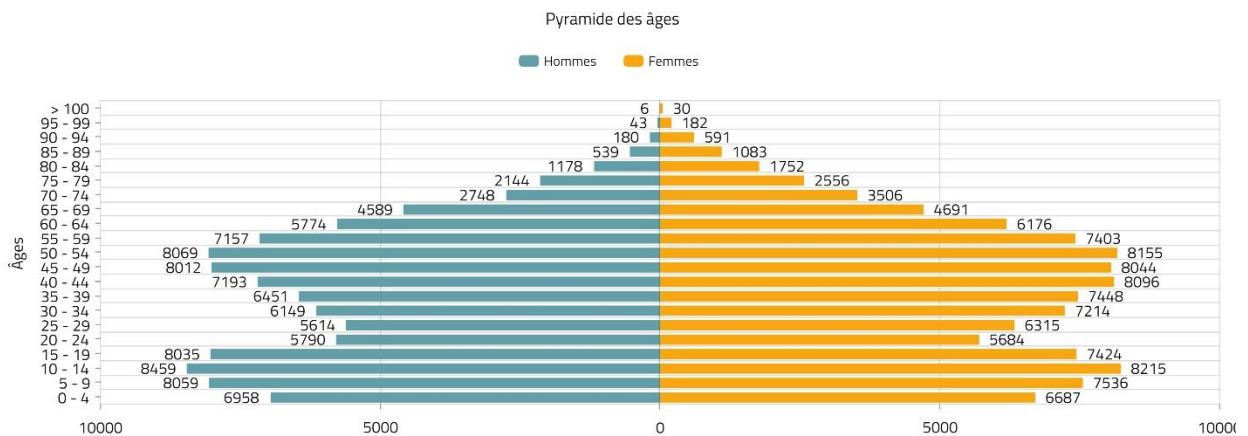


La pyramide des âges confirme cela. Elle illustre la répartition de la population en fonction de l'âge et du sexe. La structure de la pyramide montre une distribution des hommes (en bleu) et des femmes (en orange) dans les différentes tranches d'âge. Dans la population plus jeune, principalement entre 0 et 19 ans, on observe une répartition assez équilibrée entre les hommes et les femmes, avec toutefois une légère prédominance des garçons dans certaines tranches, notamment entre 10 et 14 ans. La base de la pyramide montre des groupes d'âge plus larges, indicatif d'une génération plus nombreuse.

En avançant dans les tranches d'âge adulte, de 20 à 59 ans, la répartition des hommes et des femmes devient plus inégale, avec une légère prédominance des femmes, qui devient plus prononcée avec l'âge. Enfin, dans les tranches d'âge les plus élevées (60 ans et plus), on remarque une forte prédominance des femmes. À partir de 60 ans, la population masculine diminue fortement, tandis que la population féminine reste plus stable. Cette disparité se creuse encore davantage dans les groupes d'âge supérieurs à 80 ans.

En somme, cette pyramide des âges met en évidence une population vieillissante, avec un nombre important de personnes âgées, principalement des femmes. La base plus étroite de la pyramide suggère une natalité relativement stable ou en baisse, tandis que le sommet élargi montre l'effet du vieillissement démographique. Ce type de structure démographique est souvent observé dans des sociétés avancées, où l'amélioration des soins de santé et les progrès sociaux contribuent à une espérance de vie plus longue, mais posent également des défis pour les générations futures en termes de prise en charge des personnes âgées et d'équilibre intergénérationnel.

¹ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 1 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.



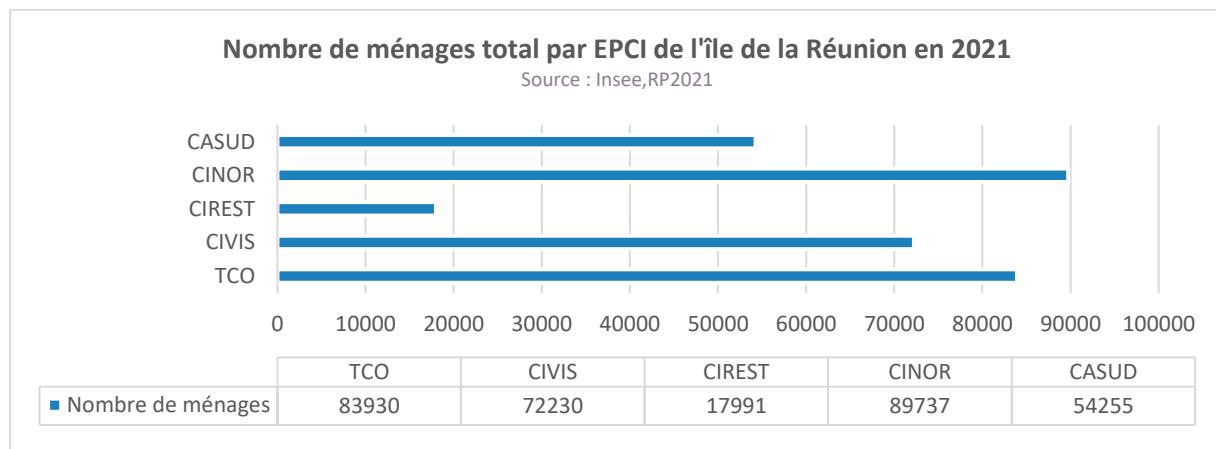
Source : INSEE RP 2021, en géographie au 01/01/2025.

I.3 Une taille moyenne des ménages en forte diminution depuis 50 ans



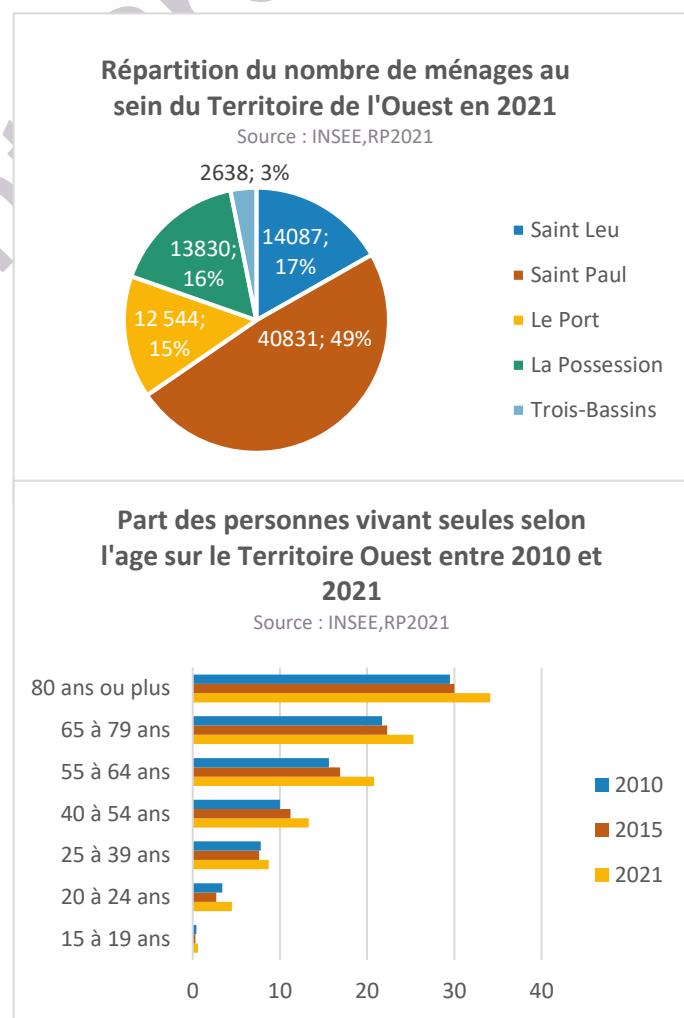
Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Avec 83 930 ménages, le Territoire de l'Ouest représente le 2ème EPCI le plus important après la CINOR qui compte 89737 ménages.

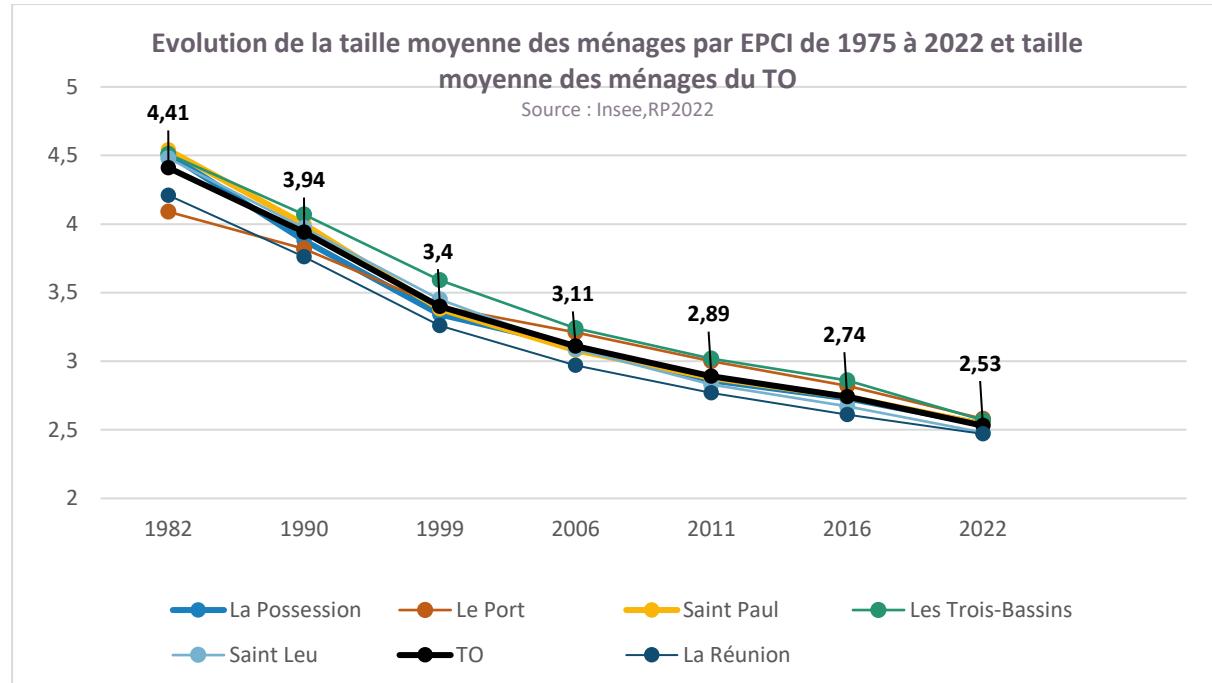


La moitié des ménages du Territoire de l'Ouest est localisée sur la commune de Saint-Paul. La Possession, le Port et Saint-Leu présentent environ 15% des ménages du Territoire de l'Ouest, et Trois-Bassins étant la plus petite commune, présente quant à elle 3% des ménages.

Le vieillissement de la population du Territoire de l'Ouest impacte aussi la forme et la composition des ménages. Les personnes âgées de 80 ans ou plus forment la catégorie la plus représentée parmi celles vivant seules. En 2021, environ 35% de cette tranche d'âge vit seule. De 2010 à 2021 le nombre de personnes vivants seules est en augmentation pour chaque tranche d'âge.



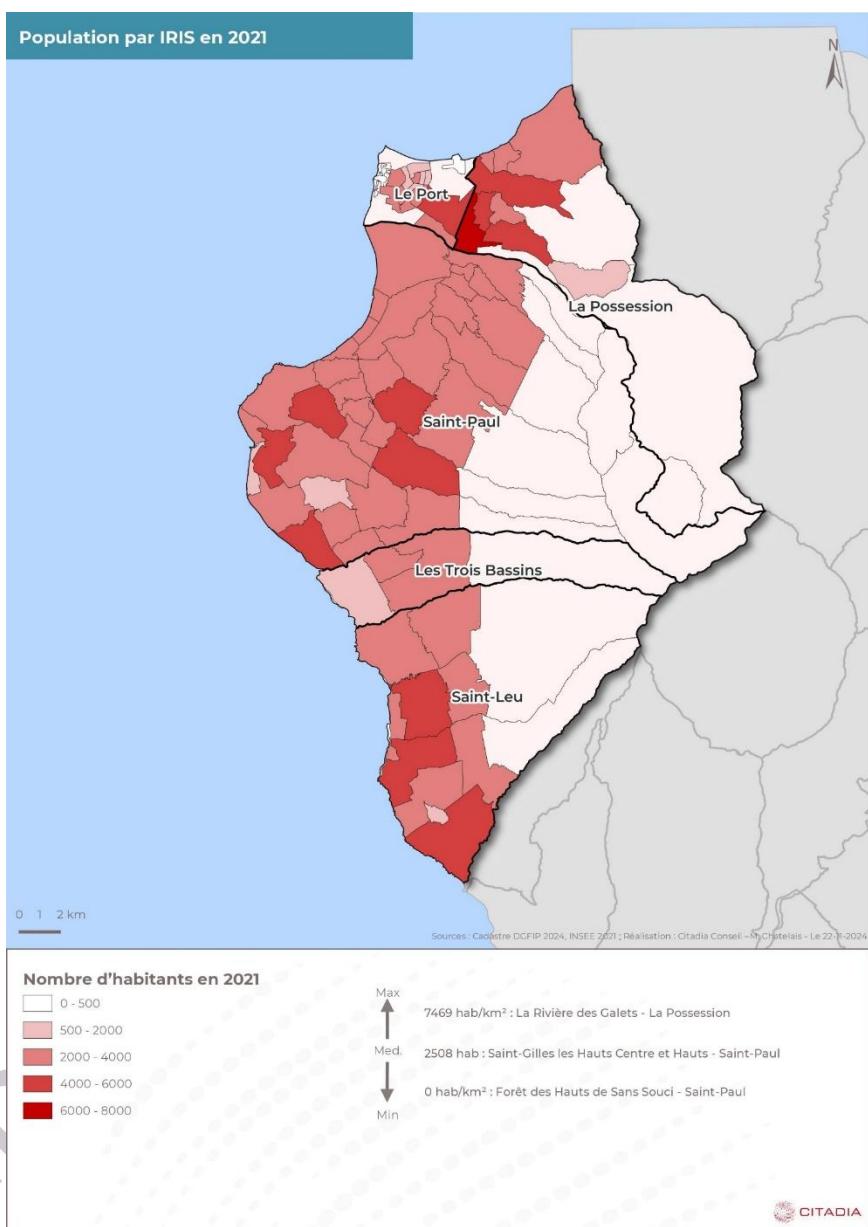
Le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules se traduit dans l'évolution de la taille moyenne des ménages depuis les 50 dernières années, avec une diminution constante, passant pour le Territoire de l'Ouest d'une moyenne de 4,41 personnes par ménage en 1975 à 2,53 en 2022.



I.4 Une population concentrée sur les bas, à la conquête des pentes

Pour chaque commune, on remarque une inégalité territoriale entre le littoral qui concentre une population de façon plus dense et les mi-pentes qui concentrent 54% de la population du Territoire de l'Ouest de manière plus étalée. On distingue ainsi une différence démographique entre les bas, les pentes et les hauts qui ont connu, ou connaissent des périodes d'urbanisation différentes.

Même si le territoire connaît une urbanisation prononcée sur les pentes de manière spontanée, trois communes ne gagnent pas d'habitants sur les dernières années.



Synthèse AFOM et enjeux liés à la structuration de la population

ATOOTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Territoire de l'Ouest, 1^{ère} intercommunalité en nombre d'habitants à l'échelle régionale ▪ ¼ de la population régionale implantée sur le Territoire de l'Ouest, 50% de la population répartie entre la CINOR et le TO ▪ Une croissance démographique qui se maintient grâce au solde naturel ▪ Une part de population jeune majoritaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un solde migratoire négatif, corrélé à l'augmentation du prix du foncier, la difficulté à se loger et la recherche d'emploi ▪ Une densité de population sur le littoral à mettre au regard des problématiques environnementales et sanitaires (recul du trait de côte, pollution littorale etc.) ▪ Une polarisation des offres et des services sur le littoral (offres de services, mobilités etc.)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La valorisation du Territoire de l'Ouest au titre du territoire ayant le plus grand nombre d'habitants ▪ Des programmes et opérations urbaines portant un rééquilibrage socio-économique sur les différentes communes : PLH, NPRNU, lycée de la mer, Eco-cité... ▪ Un phénomène de desserrement des ménages susceptible de profiter aux communes au poids démographique plus faible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ralentissement de la croissance de population à l'Ouest, qui bénéficie à la CASUD et à la CINOR ▪ Une population vieillissante, les plus de 80 ans représentent (34,1% de la population) ▪ Une population de jeunes actifs qui peine à s'installer sur le territoire, la part des 25-39 ans représente 8,7% de la population, une part plus faible que la moyenne régionale ▪ Un développement de population sur les mi-pentes qui s'intensifie ces dernières années ▪ Une pression et un coût du foncier (cf. Tome 5) qui participe du ralentissement démographique de l'Ouest ▪ Une évolution de la taille des ménages et des modes d'habiter (diminution part des ménages avec enfants et augmentation personnes seules)

ENJEUX LIES A LA STRUCTURATION DE LA POPULATION

Le maintien du Territoire de l'Ouest comme bassin de vie majeur de l'île de la Réunion

- La levée d'obstacles constitutifs de la stagnation démographique du Territoire : pression et coût du foncier, offre d'emploi, difficulté à capter les populations jeunes etc
- L'anticipation des défis territoriaux que posent l'accompagnement d'une population vieillissante
- L'évolution de la structuration spatiale de la population à accompagner dans un souci de prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaire (recul du trait de côte, cadre de vie etc.).
- L'évolution de la répartition spatiale de la population à maîtriser sur les mi-pentes de l'Ouest au profit d'une mixité fonctionnelle
- L'évolution des modes d'habiter (desserrement des ménages) à planifier et à accompagner

II. Un bon positionnement socio-économique mais des disparités au sein du territoire

II.1 Un niveau de formation relativement faible

Le diplôme le plus élevé d'une population non scolarisée correspond au niveau de formation le plus avancé qu'une personne a atteint avant de quitter le système éducatif. Il permet de mesurer le capital humain de cette population en indiquant le degré de qualifications académiques ou professionnelles acquises. Ce niveau de diplôme est un indicateur clé de l'employabilité, des compétences disponibles sur le marché du travail et des opportunités économiques auxquelles cette population peut accéder. Il reflète également des dynamiques sociales, telles que l'accès à l'éducation et les inégalités en termes de formation.

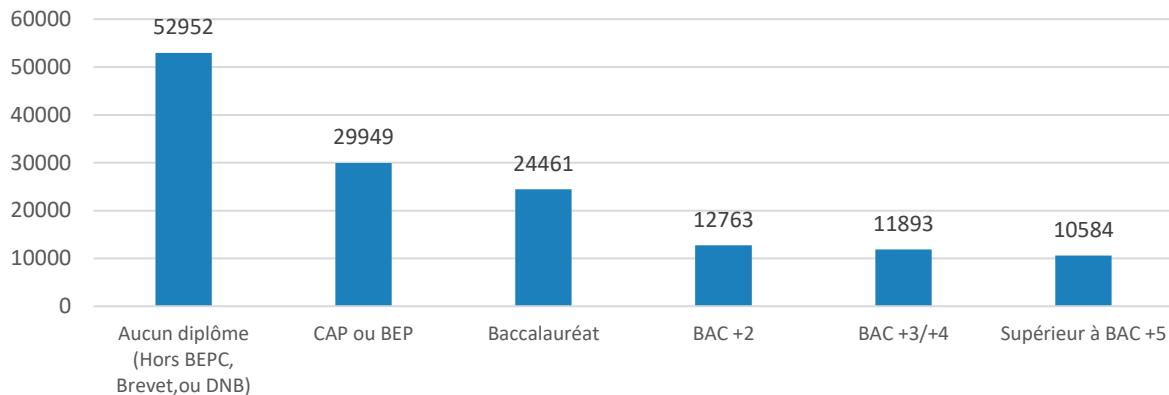
En 2021, sur une population de 142 602 individus non scolarisés de plus de 15 ans, plus d'un tiers de cet effectif ne présente aucun diplôme hors BEPC, Brevet, ou Diplôme National du Brevet². Ensuite plus le diplôme est haut en termes d'années d'étude plus l'effectif des détenteurs se réduit. 29 949 personnes détiennent un CAP ou BEP, 24 461 vont au bout du cursus secondaire et détiennent un baccalauréat. La part des détenteurs de diplômes issus de longues études au sein de cet effectif est de 25% dont 9% pour les BAC+2, 8% pour les BAC+3 et BAC+4 et 8% pour les BAC+5 et plus.

Cela permet de constater plusieurs éléments autour de la scolarisation et le niveau d'éducation de la population au sein du Territoire de l'Ouest tels que :

- Un reflet de facteurs socio-économiques, tels que la pauvreté, les inégalités territoriales ou l'abandon scolaire précoce, qui limitent l'accès à l'enseignement secondaire et post-secondaire.
- Une prépondérance des formations techniques : La proportion importante de personnes avec un CAP ou BEP (21%) indique que de nombreux individus se tournent vers des formations professionnelles après le collège. Cela montre que ces formations jouent un rôle central dans l'insertion professionnelle.
- Un accès plus restreint aux études supérieures : Bien que 17% de la population ait un baccalauréat, seulement 9% atteint un niveau Bac+2, et 8% accède à un diplôme de niveau Bac+3/+4 ou supérieur à Bac+5. Cela traduit un obstacle à la poursuite d'études supérieures pour une partie significative de la population.
- Inégalités de qualification : La répartition montre une fracture importante entre les personnes sans qualification et celles qui ont accédé à l'enseignement supérieur. Cette dualité dans la population traduit des inégalités structurelles dans l'accès à des diplômes élevés, influençant fortement l'accès à des emplois bien rémunérés et à des opportunités de carrière plus stables.

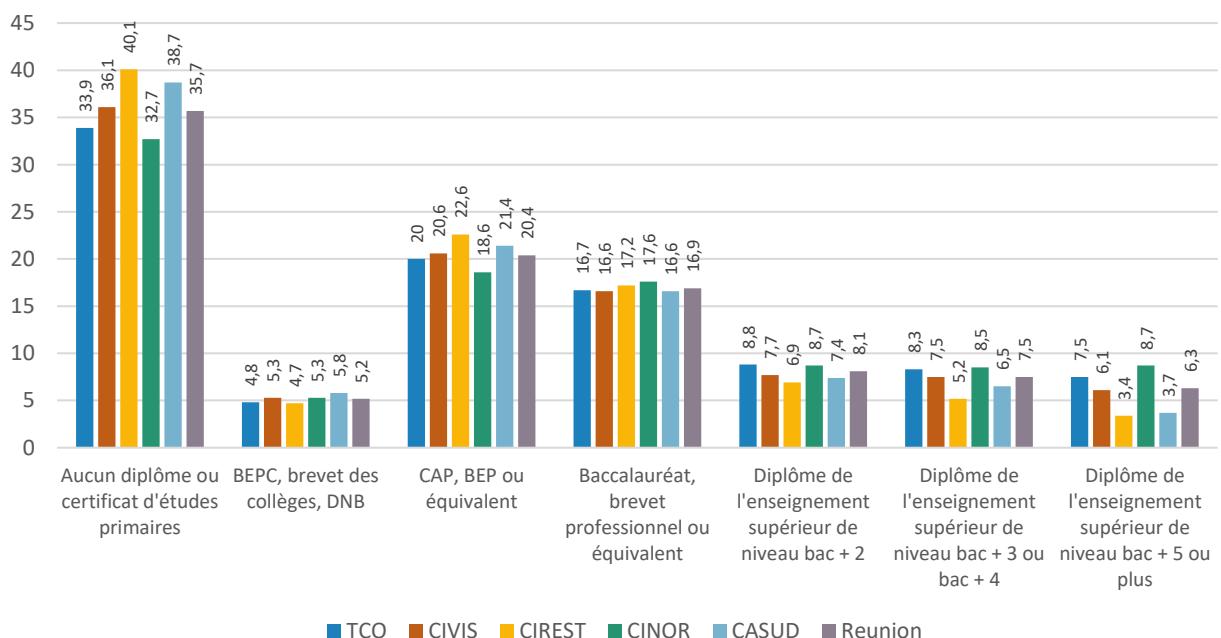
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2021 au sein du Territoire de l'Ouest

Source : INSEE, RP2021



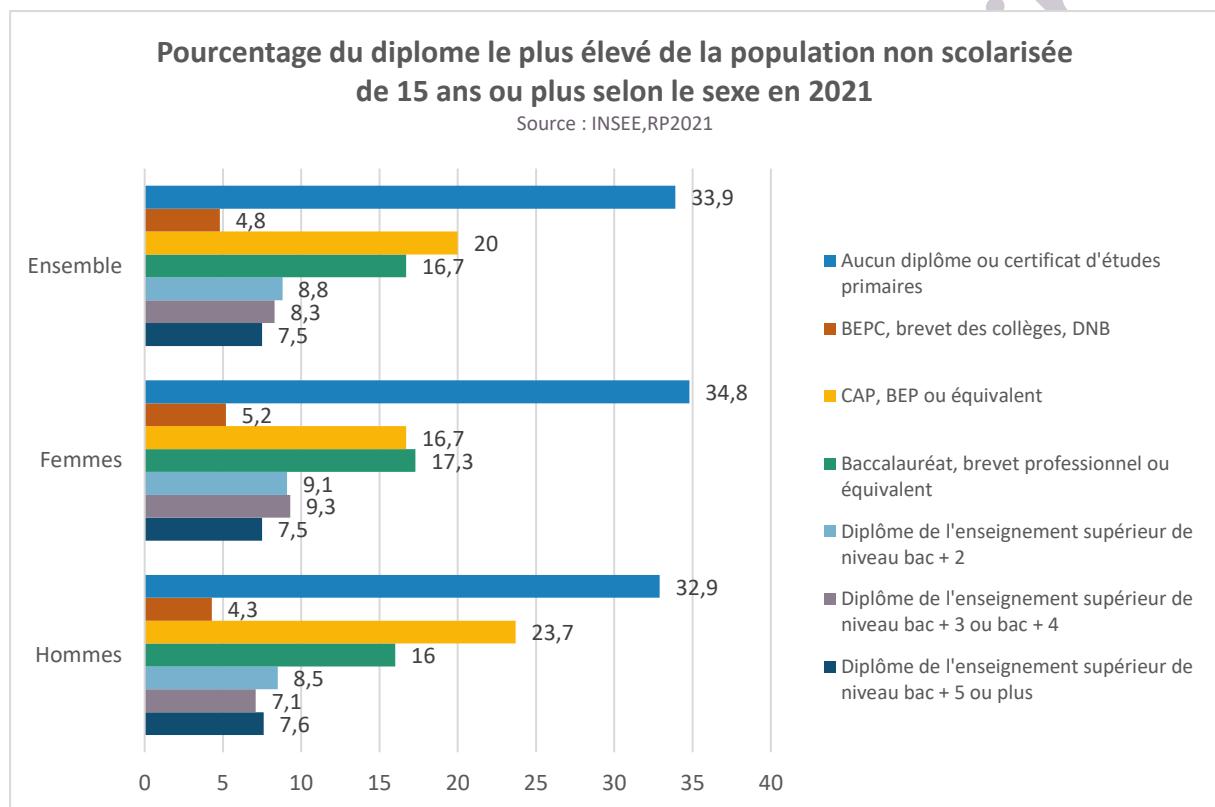
Part du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus au sein des EPCI de l'île de la Réunion en 2021

Source : INSEE, RP2021



En se concentrant sur la zone du Territoire de l'Ouest, on remarque que 33,9 % de cette population n'a aucun diplôme ou seulement un certificat d'études primaires, un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne réunionnaise (35,7 %). Pour les diplômes de niveau intermédiaire, 4,8 % des habitants ont un BEPC, et 20 % un CAP, BEP ou équivalent, ce qui est globalement comparable aux autres territoires. 16,7 % des personnes ont un baccalauréat, se situant dans la même tranche que les autres EPCI. Enfin, les taux pour les diplômes de l'enseignement supérieur sont relativement faibles, avec 8,7 % pour un diplôme de niveau bac +2 et 3,4 % pour un bac +5 ou plus, des chiffres proches de la moyenne réunionnaise.

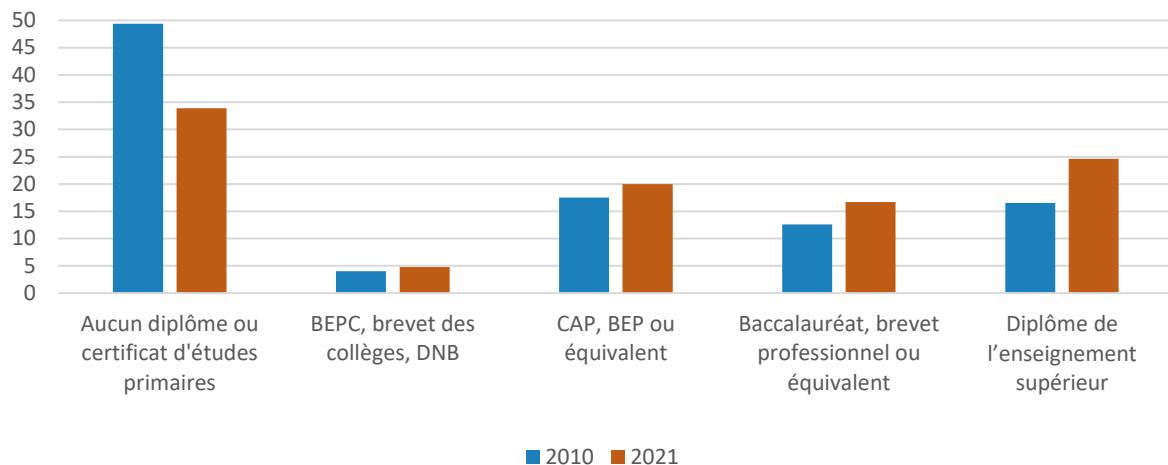
De plus, on constate certains écarts de scolarisation dus au sexe. Comme le montre le graphique ci-dessous, la population féminine présente un taux légèrement plus important de personnes sans diplôme, suggérant ainsi un retrait des études plus fort et rapide pour les femmes que les hommes. Pour autant, la part de femmes ayant un diplôme après de longues études, est sensiblement plus importante que la part d'hommes. On peut faire l'hypothèse que lorsque les femmes n'arrêtent pas de façon précoce leur cycle d'étude, elles auront tendance à réaliser des études plus longues contrairement à la population masculine qui va privilégier des études courtes et un diplôme plus technique. Cela se confirme par le graphique qui établit une différence majeure en ce qui concerne les formations dites « techniques », dans lesquelles un écart de 7% est à noter entre les femmes et les hommes.



La composition de la population selon leur niveau de diplôme traduit une éducation plutôt inégalitaire selon plusieurs facteurs. Pour autant, par rapport à 2010, comme le graphique ci-dessous le présente, on constate une évolution positive du nombre de diplômés sur le territoire, avec un recul de 15 points de la part de la population non diplômée, et notamment une population de plus en plus importante qui détient un diplôme d'études supérieures.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus
(en %)**

Source : INSEE, RP2021



II.2 Un revenu médian en-dessous de celui du niveau national pour les 5 communes

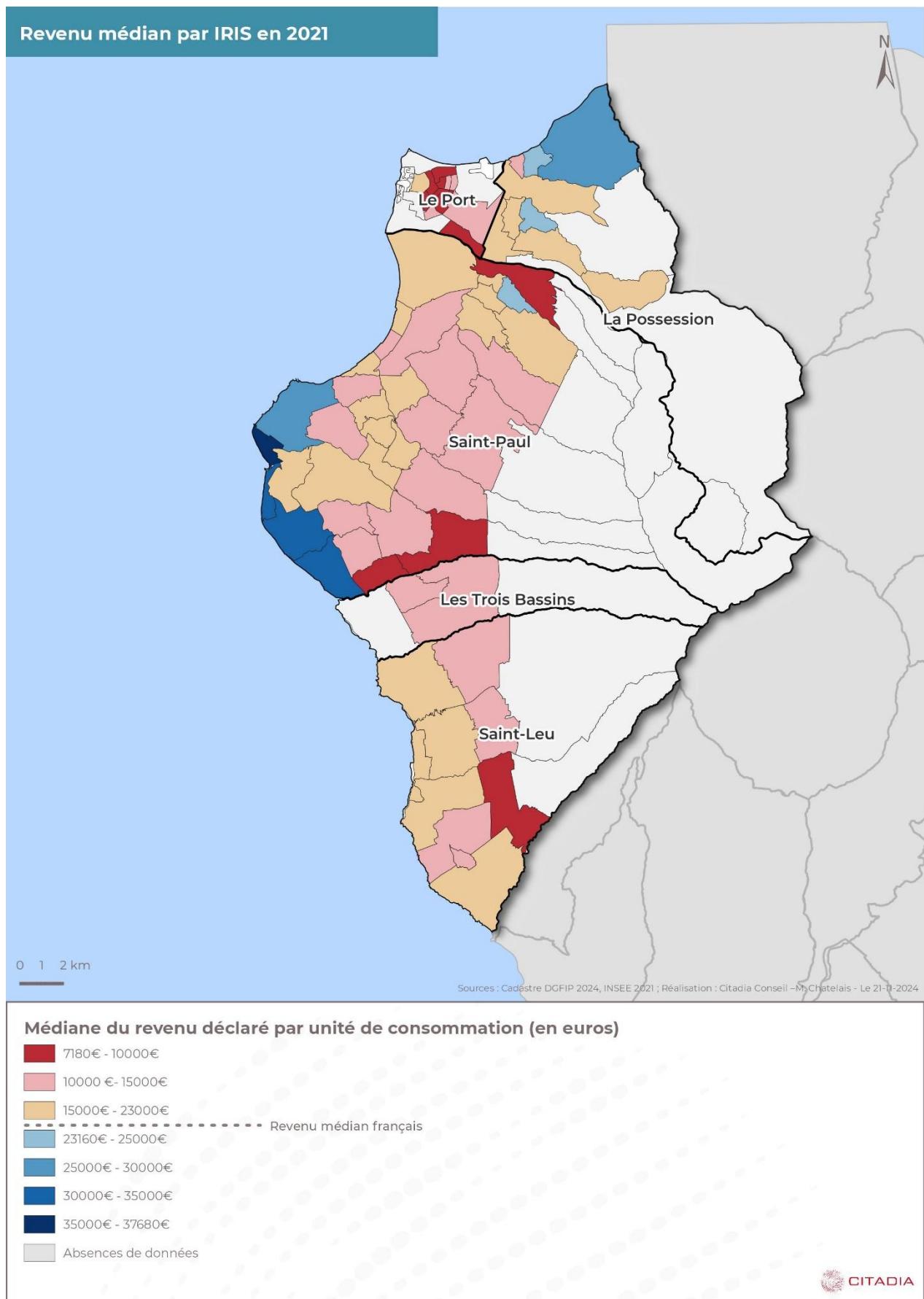


Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le compose. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC. La moyenne nationale et de 22 400 euros.

Sur le Territoire de l'Ouest, les 5 communes présentent un revenu médian disponible par an inférieur à cette moyenne. La Possession est la commune avec le revenu médian le plus haut, tandis que le Port, pôle d'emploi majeur du territoire présente un revenu médian très bas vis-à-vis de la moyenne nationale.

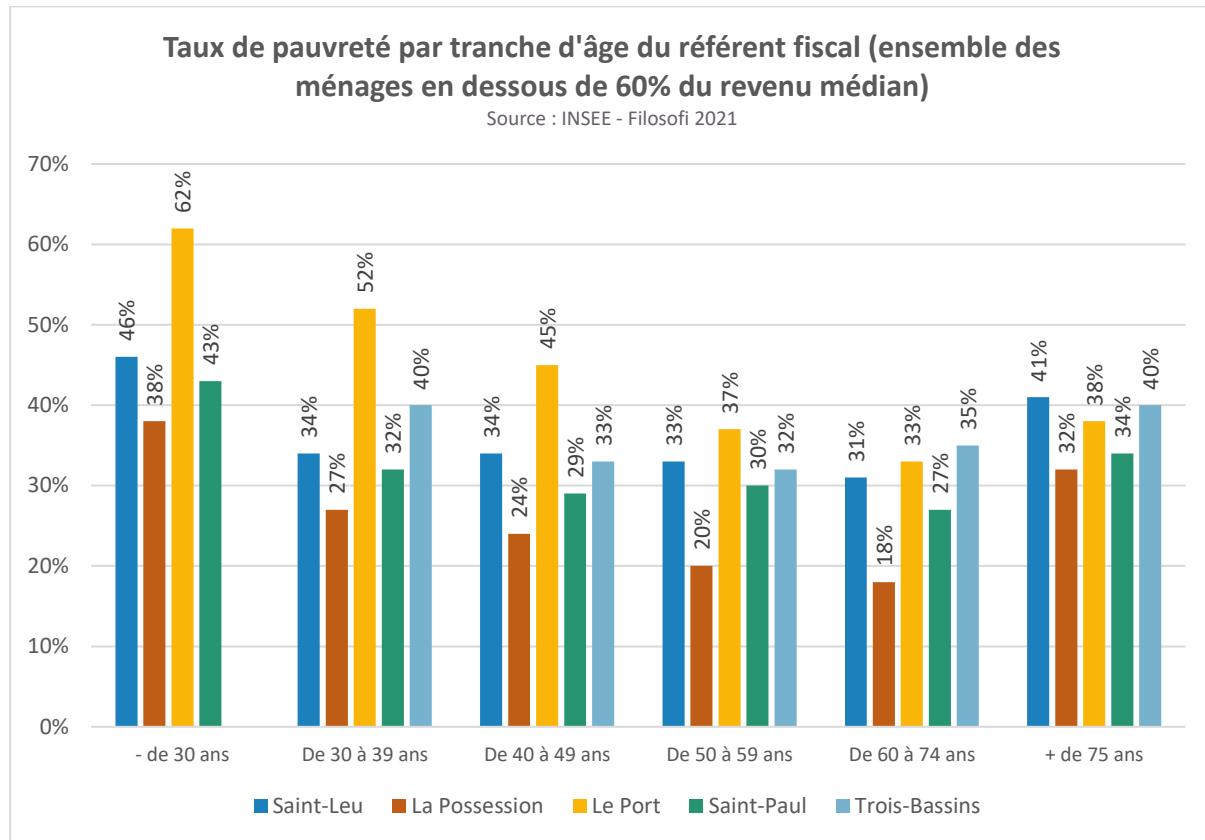
Commune	Revenu médian disponible en euros / an
Saint-Leu	17 100
La Possession	20 140
Le Port	14 660
Saint-Paul	18 130
Trois-Bassins	16 250

Revenu médian disponible en euros/an sur le Territoire de l'Ouest, RP2021



Le graphique, ci-dessous, présente le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal sur le territoire du Territoire de l'Ouest et met en évidence des disparités importantes entre les différentes communes et groupes d'âge. Le taux de pauvreté est ici défini comme le pourcentage des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian.

La pauvreté demeure pour le Territoire de l'Ouest un défi majeur, touchant particulièrement les jeunes générations et les personnes très âgées, avec des concentrations importantes dans des communes comme Saint-Paul et Le Port.



II.3 27% de la population du territoire vivant dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain. Ils sont caractérisés par les éléments suivants :

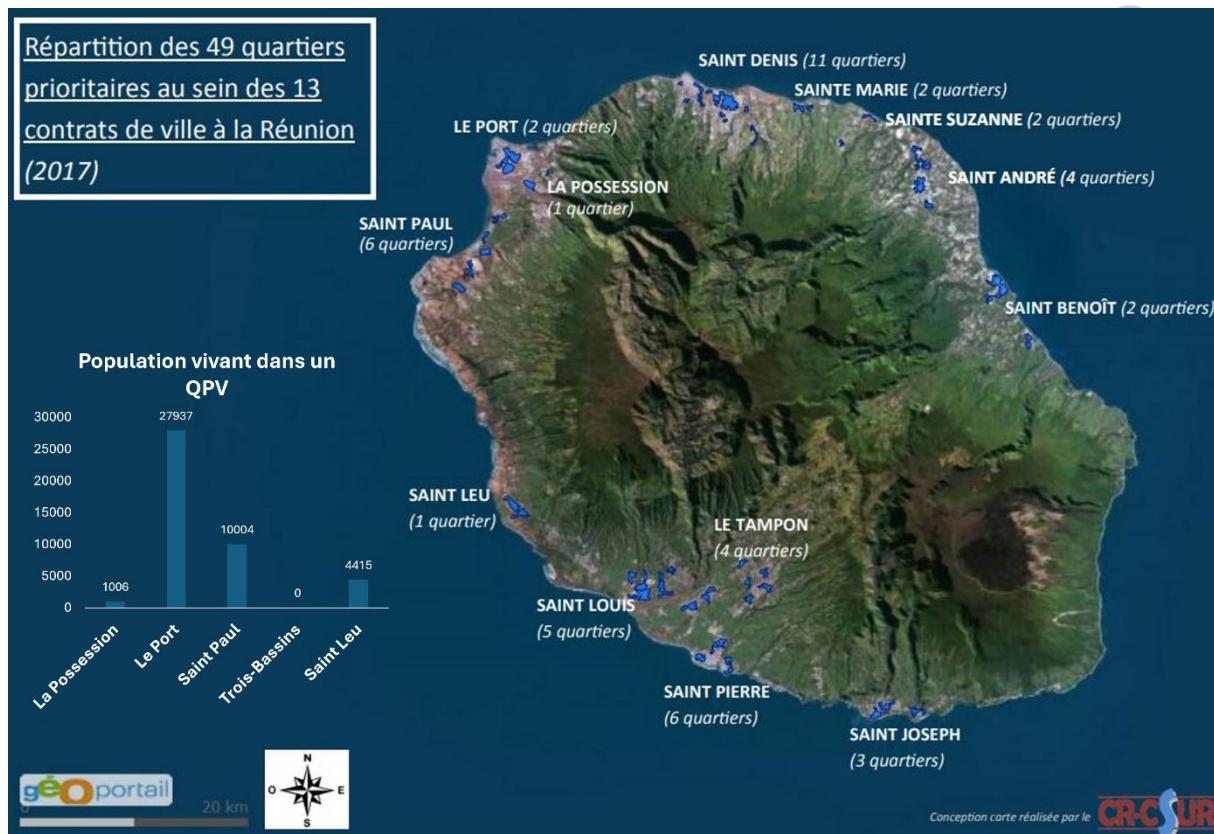
- Nombre minimal de 10 000 habitants
- Écart de revenus de la population par rapport à celle du territoire national et de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier.

Dans les DROM (Départements et Régions d'outre-mer) et COM (Collectivités d'outre-mer), ces quartiers sont caractérisés par des critères sociaux, démographiques, économiques ou relatifs à l'habitat, tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires.

Sur le territoire du Territoire de l'Ouest, on dénombre 10 quartiers prioritaires de la ville, ce qui concerne 43 362 habitants du territoire soit 27% de la population intercommunale. Plus de la moitié

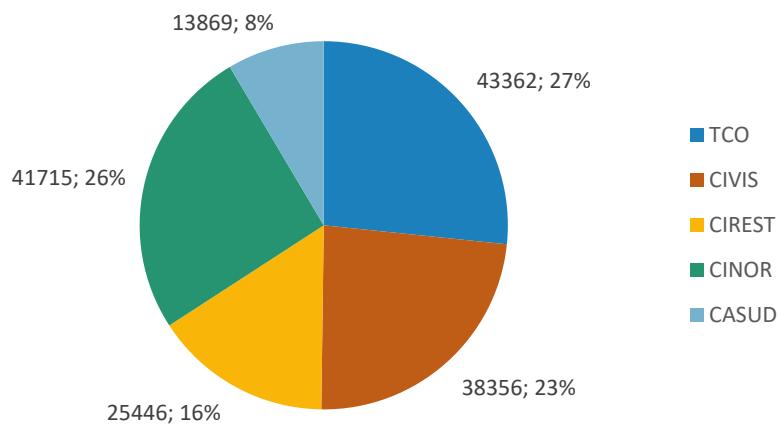
des habitants concernés par ce dispositif se répartissent sur les 2 QPV du Port. Cela représente 83% de sa population communale.

Saint-Paul présente le plus de QPV, mais un nombre d'habitants concernés plus faible que le Port avec 10 004 habitants concernés, soit 9% de la population communale. Saint-Leu a un unique QPV de 4 415 habitants soit 12% de la population communale, tout comme la Possession avec un quartier de 1 005 habitants soit 3% de la population communale. Seule la commune de Trois-Bassins ne présente pas ce dispositif sur son territoire communal.



Répartition de la part de population vivant dans un QPV par EPCI

Source : INSEE, RP2021



Le Territoire de l'Ouest représente 27% de la population totale des QPV, soit 43 362 personnes. Cela montre que le Territoire de l'Ouest héberge une proportion significative de la population résidant dans des quartiers prioritaires, se positionnant juste après la CIREST et la CINOR. Cette proportion révèle la concentration de la précarité dans cette région.

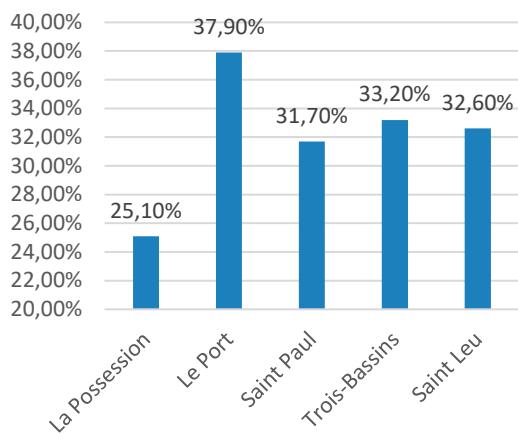


Pour rappel, la Caisse d'allocation familiale ou CAF, est un organisme public qui accompagne les familles pour les aider dans leur vie quotidienne et qui lutte contre la précarité. A cette fin, la Caisse d'allocations familiales (CAF) propose des allocations adaptées à chaque situation (prestations).

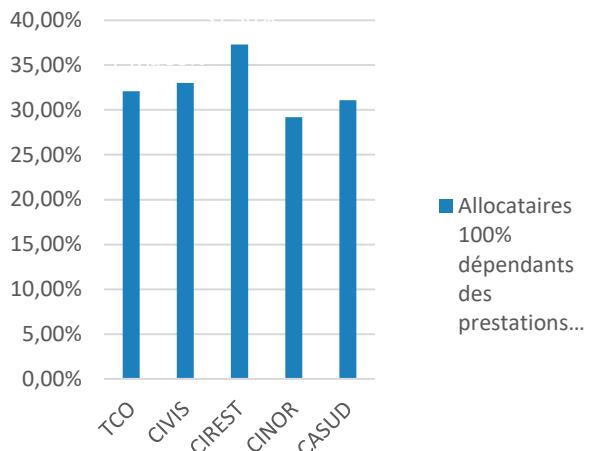
Sur le territoire, 1 habitant sur 3 est à 100% dépendants des prestations de la CAF. La commune présentant la plupart est le Port avec 38%, soit 12 708 habitants, de sa population qui est 100% dépendante aux prestations de la CAF. Pour autant, il s'agit de Saint Paul qui présente le nombre d'habitants dépendant à 100% des prestations de la CAF le plus important, soit 32 806 habitants. La proportion la plus basse sur le territoire est celle de la Possession où 1 habitants sur 4 est dépendants à 100% des prestations de la CAF. Ces données témoignent d'une fragilité économique de la population étant donnée la part de leur entière dépendance à des prestations économiques étatiques.

Allocataires 100% dépendants des prestations CAF

Source : ORS



Allocataires 100% dépendants des prestations CAF



En Métropole, environ 35% à 40% des allocataires dépendent entièrement des prestations de la CAF dans certaines communes. Les chiffres pour le territoire de l'Ouest montrent un taux similaire, avec 32,1% des allocataires dépendant entièrement des prestations CAF, ce qui se rapproche des taux observés dans d'autres régions à forte précarité.

Bien que ce pourcentage soit inférieur à celui de la CIREST (37,3%), il est comparable aux autres intercommunalités. Ce taux relativement élevé reflète une dépendance importante aux prestations sociales sur le Territoire de l'Ouest, confirmant la vulnérabilité socio-économique de cette population. Les QPV concentrent souvent des populations vulnérables, ce qui explique la proportion élevée de personnes couvertes par le RSA et dépendantes des aides sociales.

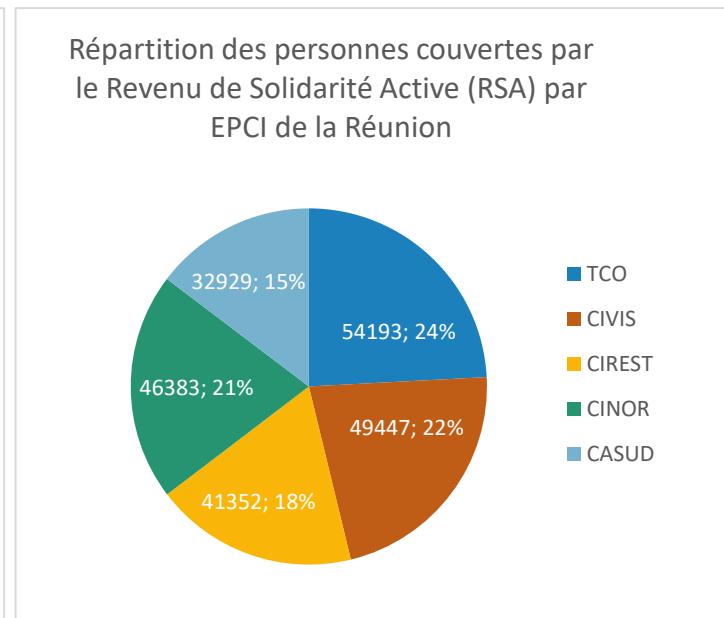
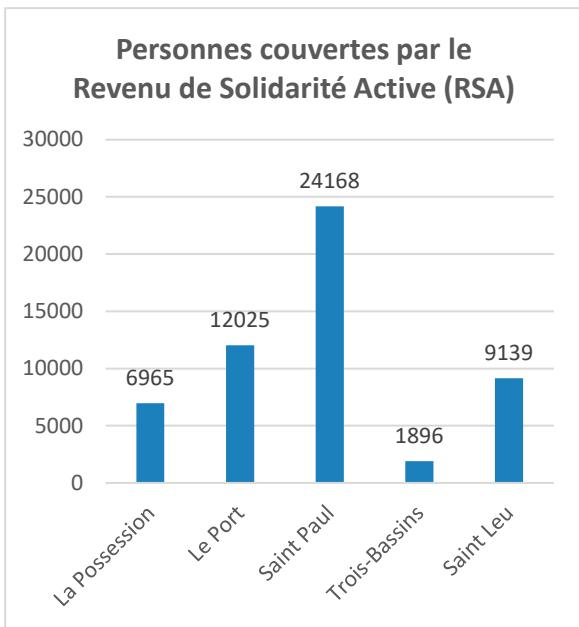
II.4 Une part de bénéficiaire du RSA supérieure à la part nationale, tout comme les autres territoires de l'île

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressource un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

En parallèle, la couverture d'une population par le RSA, témoigne, tout comme la dépendance totale à la Caisse d'allocation familiale, de la santé économique d'une population et permet d'estimer sa fragilité économique à travers les sources de revenus. 25% de la population du Territoire de l'Ouest est couverte par le RSA. Saint-Paul présente la part la plus importante avec 23% de sa population couverte par le RSA, soit 24 168 habitants.

Au niveau national, environ 15% de la population active est couverte par le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Territoire de l'Ouest compte 54 193 personnes bénéficiaires du RSA, soit 24% des bénéficiaires sur l'île. Cette proportion est la plus élevée par rapport aux autres intercommunalités, ce qui souligne un taux de pauvreté plus marqué.



En croisant ces données, il apparaît que Le Territoire de l'Ouest se distingue par une population en QPV significative (27% de la population du Territoire de l'Ouest) et un nombre particulièrement élevé de bénéficiaires du RSA (24% des bénéficiaires du territoire régional), indiquant que la précarité est une réalité sociale prépondérante sur ce territoire. Bien que le pourcentage de personnes entièrement dépendantes des aides sociales soit relativement stable (32,1%), la combinaison de ces indicateurs souligne les défis socio-économiques majeurs auxquels Le Territoire de l'Ouest fait face.

Synthèse AFOM et enjeux liés à la structure socio-économique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique sociale menée par les collectivités en soutien des populations les plus défavorisées (QPV) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 de la population non scolarisée ne présentant aucun diplôme (hors BEPC, Brevet) ▪ Une faible part de la population ayant bénéficié d'études supérieures (8% de la population supérieure à Bac +3) ▪ Un niveau de scolarisation globalement plus faible chez les femmes du territoire que chez les hommes ▪ Un revenu médian en dessous de celui du niveau national, plus marqué dans la commune du Port qu'à la Possession ▪ Un taux de pauvreté très marqué, notamment chez les populations de -30 ans et les populations de +75ans, concentrée notamment dans les communes du Port et de Saint-Paul (62% des -30ans sont en dessous de 60% du revenu médian national dans la ville du Port) ▪ Une population vulnérable : 27% de la population vit en QPV sur le Territoire de l'Ouest, concentrée sur les communes du Port et de Saint-Paul ▪ 1 habitant /3 dépend à 100% des prestations sociales sur le Territoire de l'Ouest Une part des bénéficiaires du RSA supérieure à la part nationale, et plus marquée sur le Territoire de l'Ouest que sur les autres EPCI de l'île
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évolution positive du nombre de diplômés en étude supérieure en 10 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une structure sociale comportant une population vulnérable à mettre en regard des développements urbains projetés

ENJEUX LIES A LA STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE

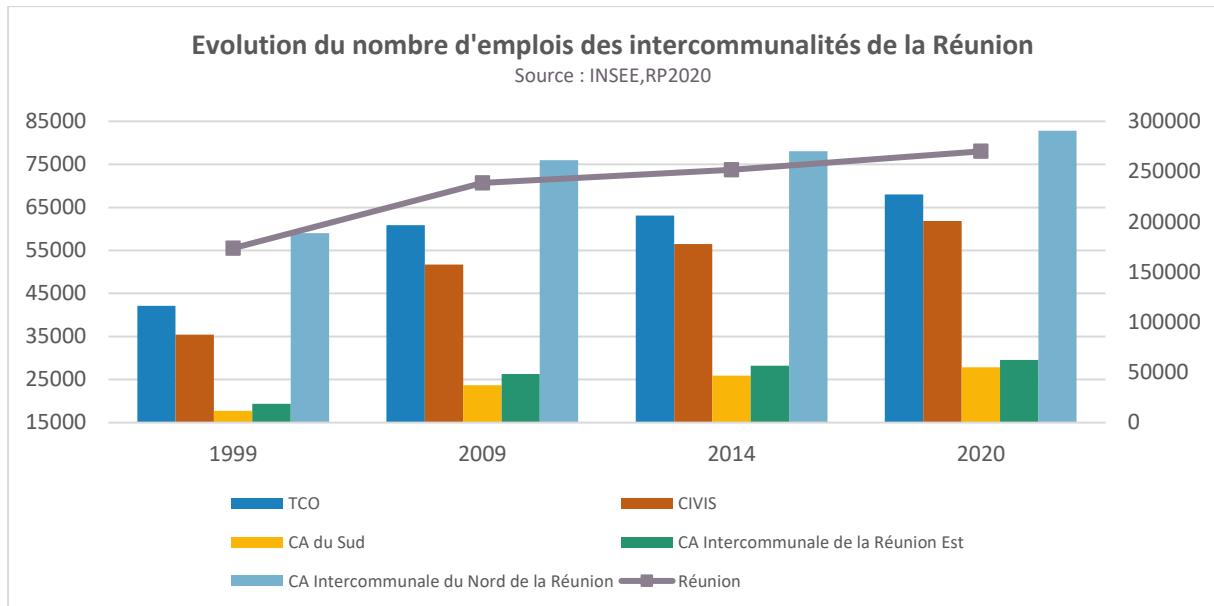
- L'accompagnement d'une population jeune, peu diplômée, vers plus de formations diplômantes
- La planification d'un développement territorial qui prenne en compte et accompagne les populations les plus vulnérables (insertion professionnelle accès au logement etc.)
- L'atténuation des inégalités socio-spatiale, plus marquées sur les mi-pentes et les Hauts

Document Provisoire

III. Une évolution de l'emploi en nombre et vers le secteur tertiaire, qui tend à infléchir le taux de chômage important du territoire

III.1 Une intercommunalité qui constitue le second bassin d'emplois de l'île

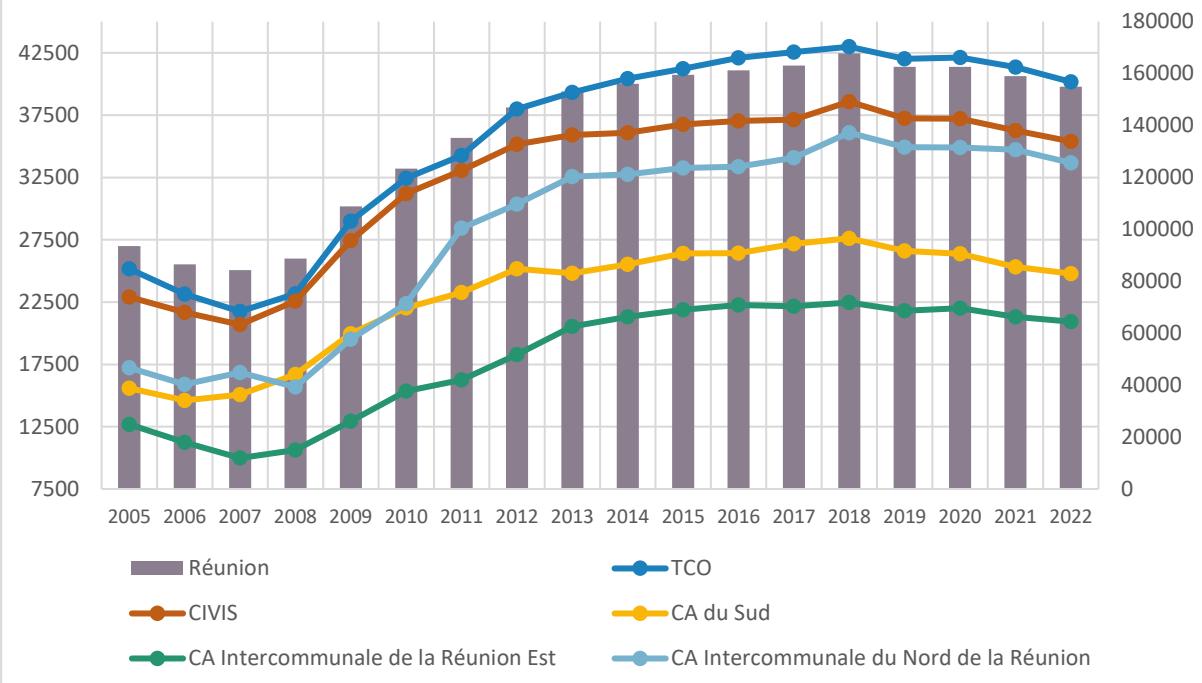
Depuis 1999, l'île de la Réunion a vu son nombre d'emplois multiplié par 1,6 en 20 ans, passant de 173 677 emplois à 270 140 emplois. Le Territoire de l'Ouest est la deuxième intercommunalité offrant le plus d'emplois , avec 68 050 emplois en 2020, derrière la CINOR avec 82 841 emplois.



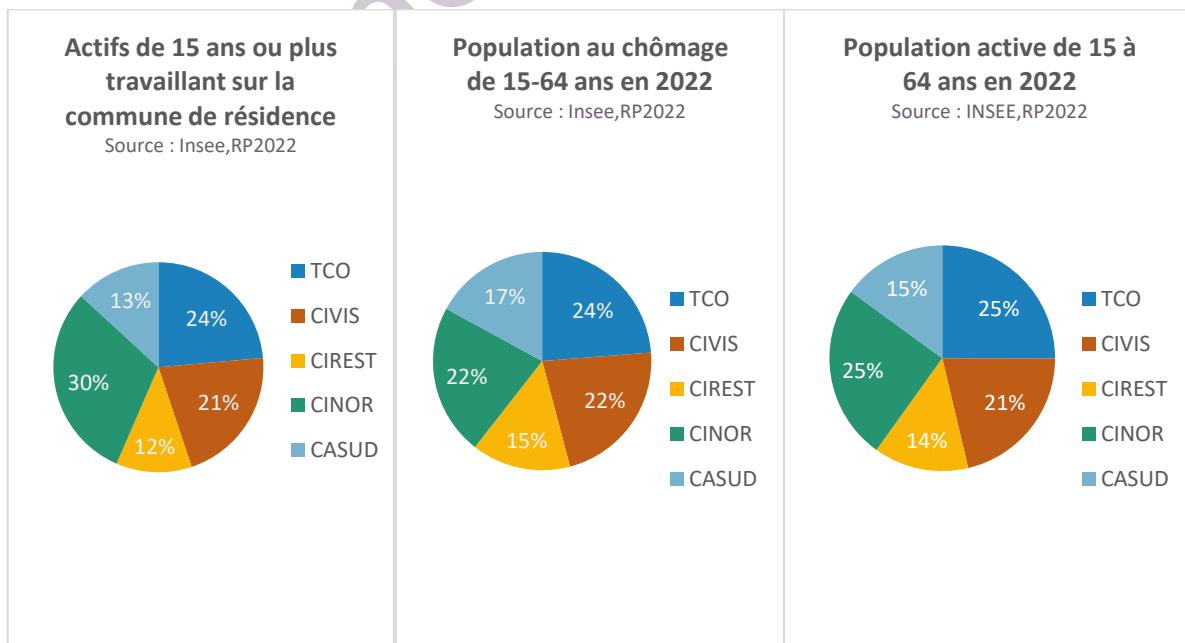
Parrallèlement à sa position de second bassin d'emplois de l'île, le Territoire de l'Ouest présente le nombre de chômeurs le plus important de l'île avec 40 165 chômeurs en 2022, suivi par la CIVIS avec 35 400 chômeurs, comme nous le voyons sur le graphique ci-dessous. Il est aussi important de noter que les 5 intercommunalités suivent la même tendance et connaissent quasiment les mêmes phases, en particulier la crise de 2008 qui est pour la majorité l'augmentation la plus forte entre deux années.

Evolution du nombre de chômeurs des intercommunalités de la Réunion

Source : INSEE, RP2022



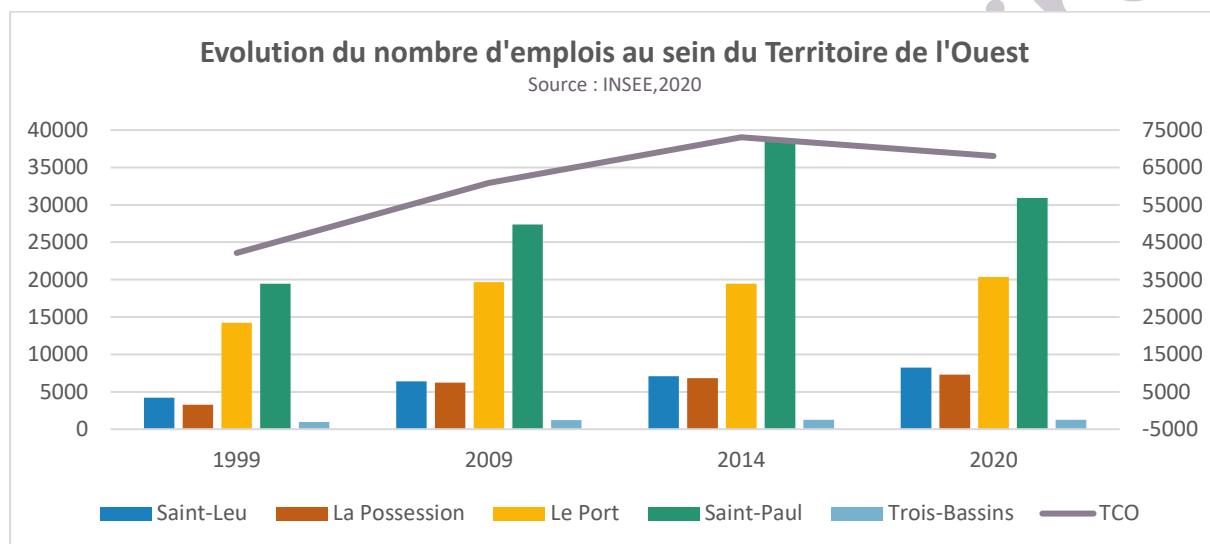
Avec son nombre d'actifs évalué à 97 816 actifs en 2022, le Territoire de l'Ouest concentre 25% de la population active réunionnaise, tout comme la CINOR. Avec son nombre d'actifs évalué à 97 816 en 2022, 24% soit 23 476, travaillent dans leur commune de résidence. Ce taux est légèrement au dessus de la moyenne régionale, ce qui témoigne d'une attractivité forte du territoire. Cependant, le Territoire de l'Ouest présente 24% de l'effectif des 15-64 ans sans emplois de l'île.



III.2 Saint-Paul et le Port, deux pôles majeurs d'emplois du Territoire de l'Ouest

Depuis 1999, Saint-Paul, en plus d'être le pôle démographique le plus important, est le pôle majeur en matière d'emploi au sein du Territoire de l'Ouest suivi, par le Port qui apparaît comme un deuxième pôle d'emploi. Les trois autres communes présentent un nombre plus faible d'emplois faisant d'elles des pôles d'emplois de proximité.

On constate aussi une dynamique différente entre les communes. Depuis 1999, les 5 communes ont connu une augmentation constante du nombre d'emplois, mais en 2020, le pôle majeur du territoire a connu une baisse significative du nombre d'emplois, allant à contre-sens de la dynamique territoriale. On peut supposer que la baisse de 2014 à 2020 est possiblement due à la crise sanitaire entraînant une baisse de l'activité touristique qui est une des principales ressources économiques de la commune.



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Cet indicateur permet de mettre en avant un autre constat de ce territoire. Même si Saint-Paul présente le plus d'emplois, Le Port présente un indice 3 fois supérieur à celui de Saint-Paul. Comme nous le voyons sur le tableau ci-dessous, Le Port a un indice très élevé, avec 255,11, permettant de dire que cette commune est aussi un pôle d'emploi majeur du territoire. Ce très haut indice s'explique par le fait 14% de la population active du territoire intercommunal et 14% des habitants de la commune travaille au Port.

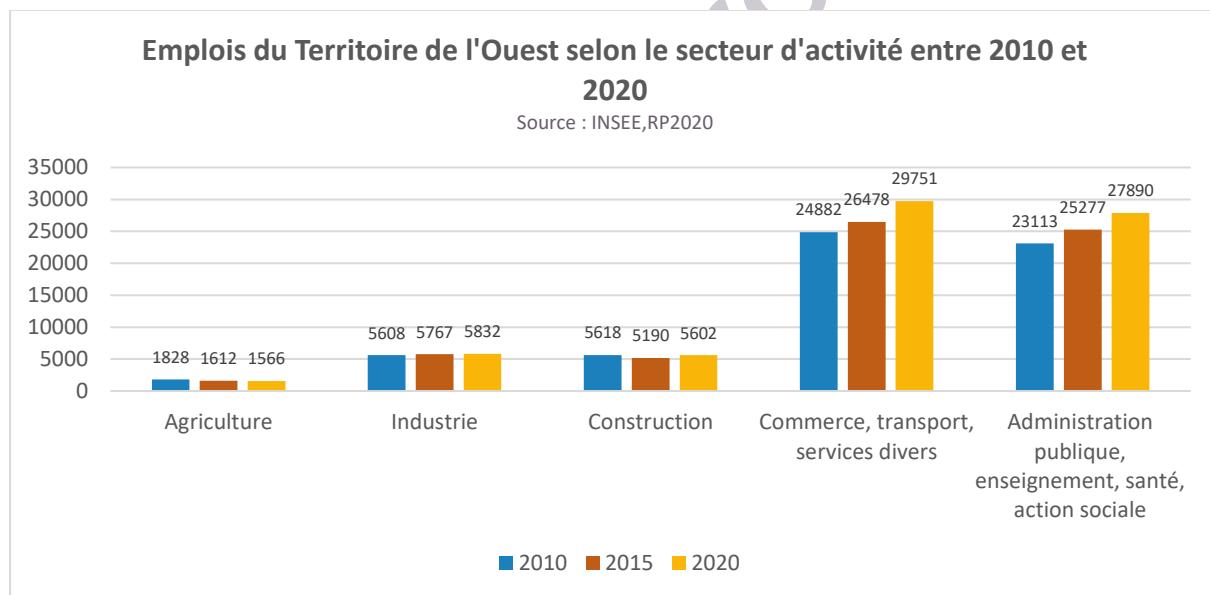
Commune	Indice de concentration d'emplois
Saint-Leu	72,04
La Possession	55,32
Le Port	255,11
Saint-Paul	87,85
Trois-Bassins	55,61

III.3 Vers une tertiarisation de l'emploi

Entre 2010 et 2020, le paysage de l'emploi dans le territoire du Territoire de l'Ouest a évolué de manière significative, reflétant des tendances économiques et sociales. Le secteur agricole est le secteur qui recense un nombre d'emplois le plus faible, avec une légère diminution observée au fil des années. De même, les secteurs de l'industrie et de la construction a montré une relative stabilité avec des variations mineures, indiquant une stagnation ou une légère consolidation de ces secteurs.

En revanche, les secteurs des services et de l'administration publique ont montré une dynamique différente. Le secteur commerce, transport, services divers a connu une croissance continue, entre 2010 et 2020. Cette expansion est la résultante de la création de grandes surfaces commerciales au Port et à Saint Leu en particulier. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale a également enregistré une augmentation significative des emplois, soulignant l'importance croissante des services publics et sociaux pour soutenir une population en expansion et des besoins croissants.

Ces tendances montrent un glissement vers une économie davantage orientée vers les services, avec toutefois un maintien des secteurs de l'industrie et de la construction ces dernières. Le secteur agricole connaît lui un déclin progressif mais continu du nombre d'emploi qu'il génère.



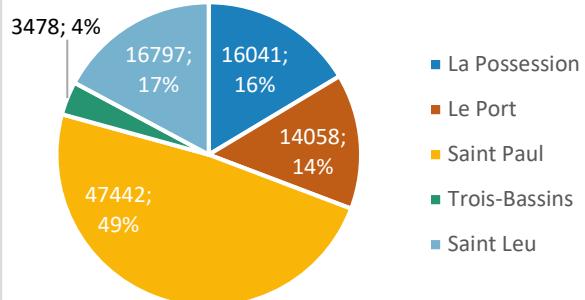
III.4 Une population active qui suit la tendance de tertiarisation des emplois

L'effectif total de la population active du Territoire de l'Ouest est de 97 816. La commune de Saint-Paul concentre la moitié de la population active avec 47 442 actifs, suivie par les communes de Saint Leu, La Possession, Le Port qui représentent à elles trois 47% des actifs. La commune de Trois Bassins présente une proportion d'actifs très faible avec 4% des actifs du Territoire de l'Ouest.

Un peu moins de la moitié des actifs de Saint-Paul travaillent sur leur commune de résidence. Les actifs vivant sur leur commune de résidence s'élèvent à environ un tiers pour les communes de Saint-Leu et du Port, et un quart pour La Possession, un phénomène ayant un impact sur les flux domicile-travail.

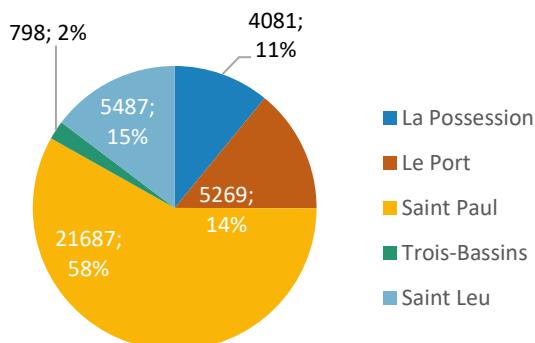
Population active de 15 à 64 ans en 2022

Source : INSEE, RP2022



Actifs de 15 ans ou plus travaillant sur la commune de résidence

Source : INSEE, RP2022



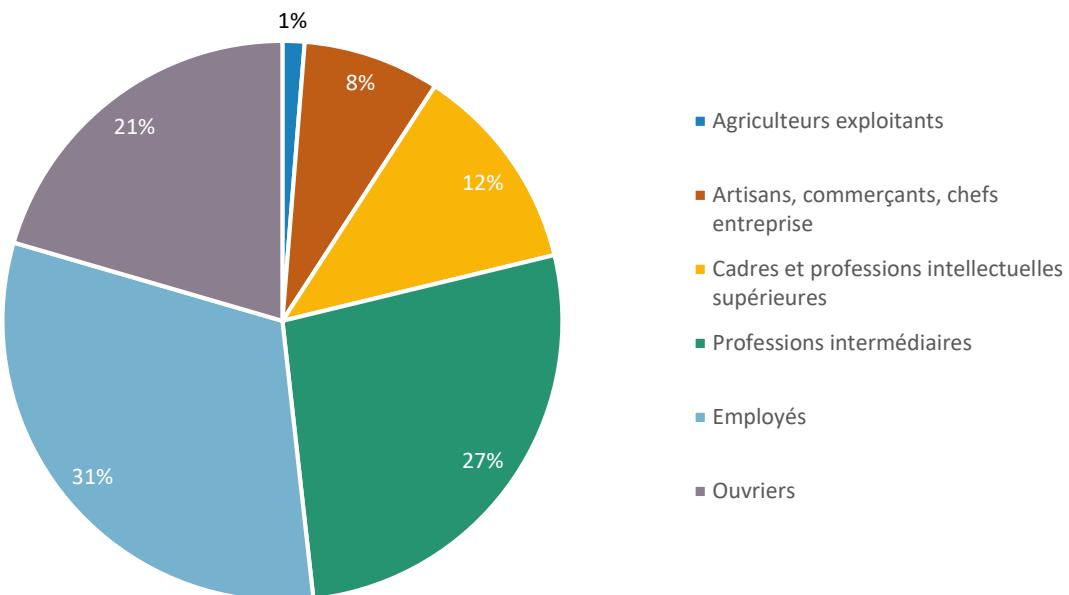
Les employés constituent la plus grande proportion des emplois, représentant 31% du total. Cela indique une forte présence de rôles administratifs et de soutien, souvent essentiels au bon fonctionnement des services . Les professions intermédiaires, qui regroupent 27% des emplois, représentent une autre part importante de la main-d'œuvre. Ce groupe inclut généralement des professionnels techniques et des superviseurs, indiquant une demande significative pour des compétences spécialisées et techniques.

Les ouvriers (manufacture, technicien etc) représentent 21% des emplois, soit le troisième post d'emploi sur le territoire intercommunal en 2021.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 12% des emplois, supposément en lien avec la proximité du Port et les activités de services intellectuelles. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise comptent pour 8% des emplois, reflétant la présence de petites entreprises et d'entrepreneuriat. Enfin, les agriculteurs exploitants forment la plus petite proportion avec seulement 1%, indiquant une présence limitée du secteur agricole, ou une tendance vers des exploitations agricoles plus grandes et moins nombreuses.

Emplois du Territoire de l'Ouest par catégorie socio-professionnelle en 2021

Source : INSEE, RP2021



Si on s'intéresse à une analyse de la répartition des CSP au sein des communes du Territoire de l'Ouest, le graphique ci-dessous représente la répartition des catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans pour plusieurs communes situées sur le territoire de l'EPCI, selon les données de l'INSEE 2021.

La présence des agriculteurs est faible sur l'ensemble du territoire, variant entre 0 % sur la ville de Le Port et La Possession, et 1 % à Saint-Paul, Saint-Leu et Les Trois-Bassins. La proportion d'artisans et commerçants est relativement stable, autour de 2 % à 5 % selon les communes, avec un maximum de 5 % à Saint-Leu.

La population des cadres est légèrement plus élevée à Saint-Paul (7 %) et La Possession (6 %), ce qui montre une certaine concentration de professionnels à plus haute qualification dans ces communes. La proportion des professions intermédiaires est la plus élevée à La Possession (20 %), suivie par Saint-Leu (13 %).

Les employés représentent une large part de la population dans chaque commune, entre 17 % et 24 %. Trois-Bassins (24 %) et Le Port (20 %) affichent les pourcentages les plus élevés, soulignant l'importance de ce secteur d'emploi.

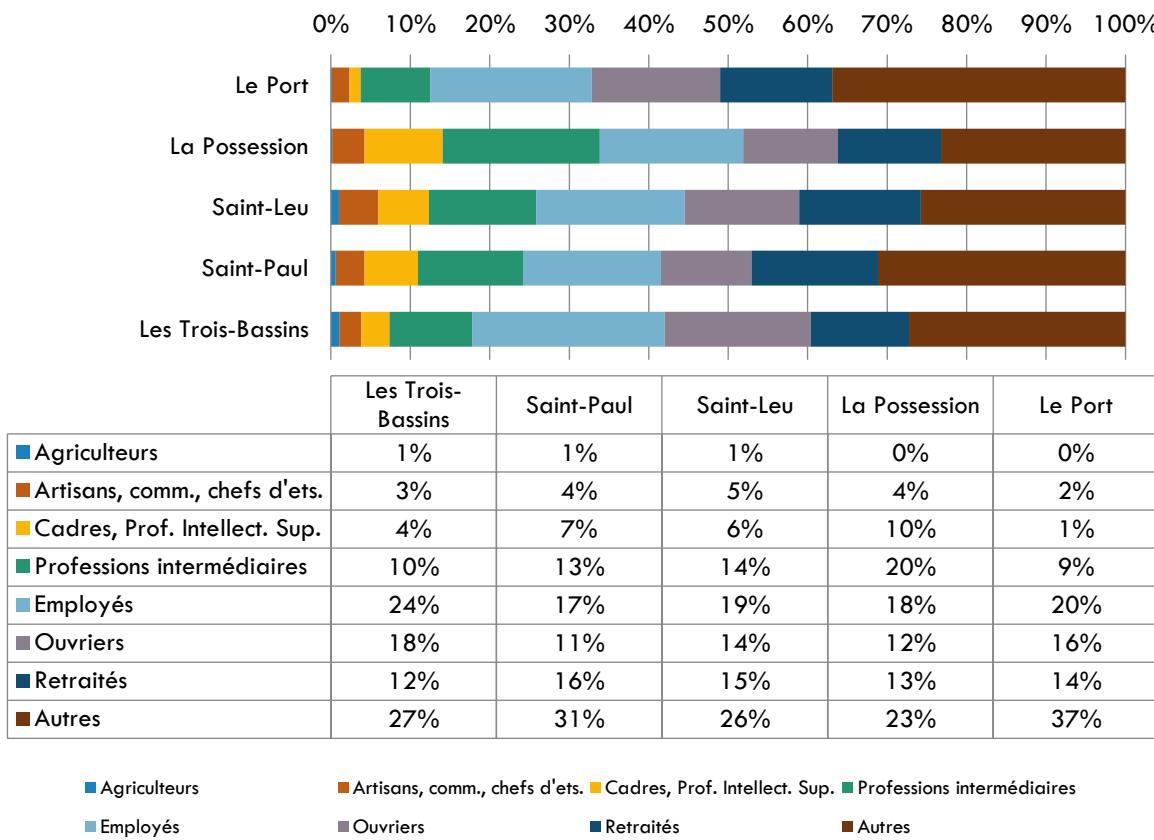
Le pourcentage de retraités est assez élevé dans toutes les communes, avec un niveau le plus important à Saint-Paul (16 %). La catégorie "Autres" est très présente dans Le Port (37 %), Saint-Paul (31 %), et Les Trois-Bassins (27 %). Cette catégorie peut inclure des étudiants, des personnes sans activité professionnelle, ou d'autres statuts socio-professionnels non classés.

Le Territoire de l'Ouest se caractérise par une structure socio-professionnelle relativement hétérogène, avec une forte présence d'employés et d'une catégorie diverse ("Autres"). Le Port se distingue par une proportion plus élevée de professions ouvrières et d'activités sans catégories définies. Les communes

comme Saint-Paul et La Possession présentent une proportion notable de cadres, artisans et professions intermédiaires, illustrant une diversité économique et une population avec des qualifications plus élevées.

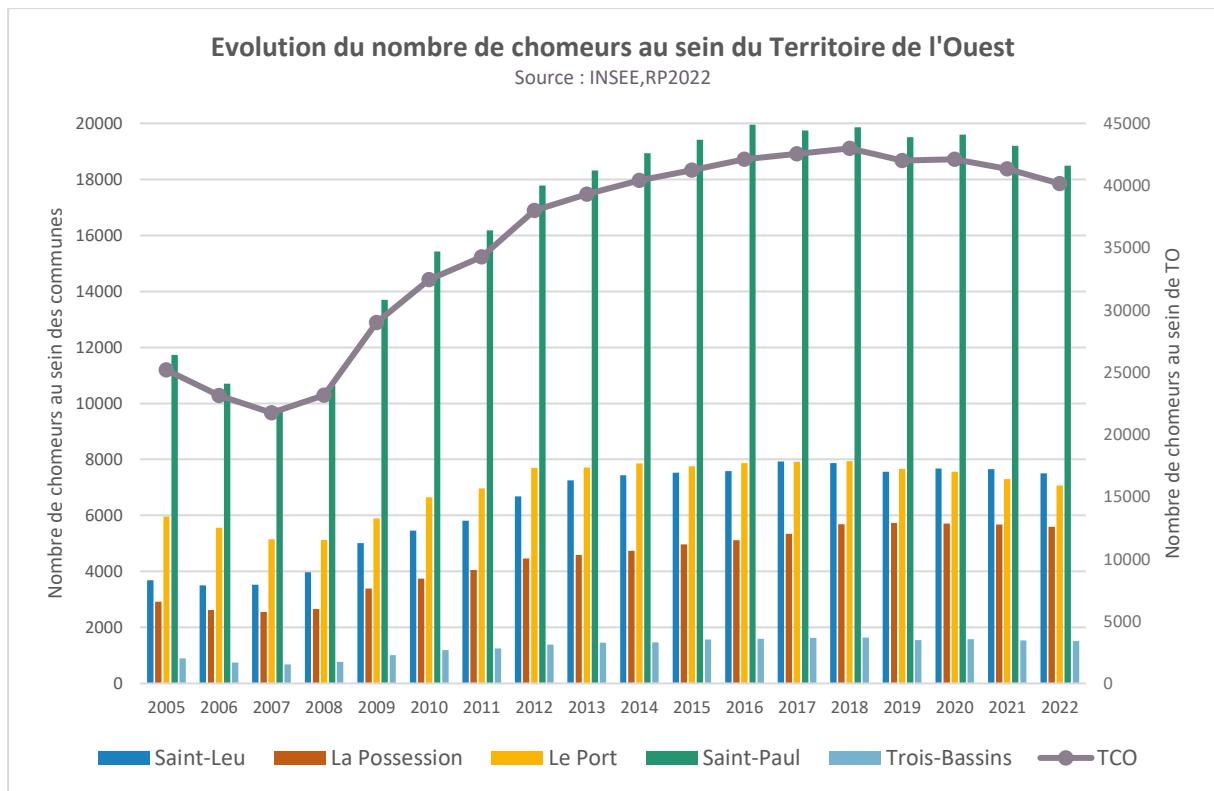
Catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans

Source : INSEE RP 2020



III.5 Un taux de chômage haut mais en diminution

En plus d'être un pôle majeur en termes d'emplois, Saint-Paul présente aussi le nombre de chômeurs le plus important du territoire. Avec plus de 18 000 personnes sans emploi depuis 2013, la commune suit toutefois la tendance territoriale d'une baisse progressive du nombre de chômeurs au sein de la commune. Cette dynamique est aussi observée sur les autres communes avec les mêmes phases de baisse et d'augmentation.



Malgré cette tendance à la baisse, le chômage reste une problématique territoriale importante. En effet, 29,70% de la population active, soit quasiment un actif sur trois n'a pas d'emplois. Aussi, on constate un écart entre les genres plus importants entre les moyennes du Territoire de l'Ouest que celle de la moyenne nationale, suggérant un accès à l'emploi plus difficile pour les femmes du territoire.

Population	Taux de chômage	Moyenne nationale
Hommes	28,11%	12,04%
Femmes	31,35%	13,45%
Moyenne	29,70%	12,73%

Taux de chômage par sexe sur le Territoire de l'Ouest – Source : RP2022

Synthèse AFOM et enjeux liés à l'emploi

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Le Territoire de l'Ouest, 2e bassin d'emploi (après la CINOR) 25% de la population active régionale travaille et réside sur le Territoire de l'Ouest Un maintien des activités industrielles et de construction malgré la tertiarisation de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Le Territoire de l'Ouest, compte à l'échelle de l'île, le plus de chômeurs en 2022, 1actif/3 n'a pas d'emploi Une concentration de l'emploi sur le littoral (communes de Le Port et de Saint-Paul) Un déclin progressif mais continu de l'emploi agricole Des disparités spatiales communales en matière de concentration des actifs (4% des actifs résident à Trois-Bassins) Un différentiel spatial entre lieu de travail et lieu de résidence au niveau communal, favorisant des flux domicile-travail (mi-pentes//littoral)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un taux de chômage qui tend à diminuer depuis 2018 Une évolution de l'emploi vers le tertiaire (service et administration publiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Des flux migratoires négatifs chez les jeunes (15-25 ans) lié à la recherche d'une opportunité professionnelle en dehors du territoire

ENJEUX LIES A L'EMPLOI

- La planification d'un territoire intercommunal répondant davantage au principe de la mixité fonctionnelle, afin d'amorcer un rééquilibrage entre attractivité du littoral vs attractivité des mi-pentes et des Hauts (Trois-Bassins, La Possession).
- L'adaptation de l'activité industrielle et portuaire, pilier de l'activité économique de l'île, face aux enjeux climatiques (recul du trait de côte).
- Le maintien et l'adaptation des activités productivistes : agriculture, industrie face aux enjeux climatiques.
- La diversification des secteurs économiques vers une économie plus résiliente, tournée vers l'innovation et la décarbonation.

IV. Une dynamique économique portée par l'activité industrialo-portuaire, la logistique et le tourisme

IV.1 Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), au cœur des enjeux économiques de l'île

Un enjeu stratégique majeur pour La Réunion et un acteur essentiel de l'économie réunionnaise

 Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), également appelé port Réunion ou port de la Pointe des Galets, est le principal port de La Réunion. Situé sur le territoire communal du Port, dans le nord-ouest de l'île, il est le seul port de France à cumuler les cinq fonctions de gare maritime, port de commerce, base navale, port de plaisance et port de pêche.

Avec presque 6 millions de tonnes traitées en 2024³, le trafic global à Port Réunion connaît une hausse de 13% par rapport à l'année précédente. Ce trafic a surtout été porté par celui des conteneurs en transbordement (+61% / 2023), en lien avec un accord CM-CGM (3^e armateur mondial) identifiant l'infrastructure comme hub stratégique de transbordement pour l'Océan Indien. Le transport de vrac liquide (bitume, essence, biomasse liquide, gazole etc.) poursuit sa dynamique (+3%/2023), le trafic du vrac solide a augmenté (+7%), les importations de pellets de bois(biomasse) sont en augmentation significative (+100%) en cohérence avec les objectifs de transition énergétique.

Années	Import / Export		Transbordement		Total		Évolution
	EVP (yc vides)	Tonnes	EVP	Tonnes	EVP	Tonnes	
2021	289 425	2 247 028	103 512	1 528 685	392 937	3 775 713	
2022	283 315	2 226 328	88 607	1 285 313	371 922	3 511 641	
2023	253 900	2 010 625	69 942	1 007 314	323 842	3 017 939	
2024	262 098	2 055 012	114 701	1 624 245	376 799	3 679 257	

* EVP : Equivalent Vingt Pieds

Evolution de l'activité de marchandises du GPMDR – Source : Rapport d'activité 2024, Port Réunion

Le GPMDLR est le premier port de l'Outre-mer français, devant le port de Nouméa1 (5,1 millions de tonnes) et se situe même au 9^e rang des ports français, derrière La Rochelle (9 millions de tonnes). En parallèle, l'activité croisière poursuit sa reprise avec une augmentation de 112% par rapport à 2023 et l'accueil de plus 43 000 passagers. Une saison marquée par plusieurs escales inaugurales et l'arrivée de nouvelles compagnies maritimes.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Nombre de passagers	66 694	-	11 990	20 489	43 451	+112%
Nombre d'escales	24	-	8	29	34	+17%

³ Rapport d'activité 2024, Port Réunion

Evolution de l'activité de croisière du GPMDR – Source : Rapport d'activité 2024, Port Réunion

Le Projet Stratégique 2024-2028 porte le renforcement de l'activité portuaire et son rayonnement comme carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien ou encore le développement de la croisière et des infrastructures et superstructures de marchandises. La feuille de route stratégique du GPMDLR le positionne également comme un acteur de la transition et de la résilience du littoral réunionnais (Schéma Directeur du Patrimoine Naturel, BEGES, étude acoustique, étude qualité de l'air etc.) ainsi que comme un acteur économique en soutien des économies bleues et locales.

Un acteur majeur pour l'emploi et le dynamisme économique du Territoire de l'Ouest

Le complexe portuaire de La Réunion s'étend sur 461 hectares sur la commune du Port. En 2019, l'Insee a réalisé une étude⁴ permettant d'apprécier le poids économique du Grand Port Maritime de La Réunion sur l'île.

Aussi, en 2016, 4 820 salariés étaient employés dans le complexe portuaire. Les trois quarts travaillaient sur la commune du Port, 12 % à La Possession et 6 % sur Cambaie (commune de Saint-Paul), un acteur majeur pour l'emploi sur le Territoire de l'Ouest.

220 entreprises employaient 2 500 salariés et exerçaient une activité liée aux navires, aux marchandises, à l'infrastructure et à la régulation des activités sur le port. À ces activités maritimes s'ajoutaient 190 entreprises industrielles, de commerce, de services de support ou de transport terrestre (2 330 emplois) reliées à l'activité portuaire.

Au total, le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR) générait en 2016 près de 5670 emplois directs ou indirects, dont 55% dans le domaine maritime.

⁴ Des activités maritimes en développement, Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion entre 2012 et 2016 – Source : INSEE, 2019

GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION - CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE



Le Grand Port Maritime de La Réunion- Cartographie de Synthèse – Source : Agorah

IV.2 Un territoire qui concentre un tiers des surfaces de zones d'activités de l'île

Etat des lieux des zones d'activités sur le Territoire de l'Ouest

En 2018, l'île de la Réunion compte 118 espaces économiques pour une surface de 1554 hectares et représentant 3 054 établissements et 29 400 emplois. Le Territoire de l'Ouest représente 36% de la surface totale des zones d'activités de la Réunion soit 795 ha de surface parcellaire pour 106 hectares de surface bâtie.

32 zones d'activités composent cette surface de ZAE et représentent 10 940 emplois pour 1 042 établissements⁵. Les 32 zones d'activités économiques du Territoire de l'Ouest ont des surfaces très hétérogènes comme le montre le tableau ci-dessous :

ZAE	Surface en ha	ZAE	Surface en ha
ZF Cambaie	108,202	ZI 2&3	68,24
ZIC n°1	66,587	ZAE D2000	53,616
ZI Sud	28,459	ZC Savana	23,832
ZAE Cambaie	20,031	ZAE Portail	16,662
EcoParc	13,896	ZF Chemin des Anglais	9,559
ZC Sacré Cœur	9,504	ZAE Ravine à Marquet	8,639
ZAE Pointe des Chateaux	7,68	ZA Ravine à Marquet	7,386
ZA Chemin des Anglais	6,983	ZA	6,598
ZI Tamarins	5,867	ZAE Pierre Brossolette	5,455
ZF Rue Saint-Louis	5,265	ZAE Balthazar	4,868
ZAE Belvédère	4,149	ZAE Trapèze	3,398
Lotissement artisanal de Plateau	1,58	Village artisanal 2	1,344
ZAE rue Saint-Louis	1,169	ZAE Bras Montvert	1,1
ZF Savanna	0,996	Village artisanal de l'Eperon	0,98
ZAE Vue Belle	0,848	ZA Chemin Mnémonide	0,818
Village Artisanal 1	0,742	ZAE Eperon	0,636

Sur les 32 ZAE, le Port concentre la moitié des ZAE de l'intercommunalité dont 4 des 5 plus grandes ZAE de l'intercommunalité, la zone de fait de Cambaie étant localisé à Saint-Paul.

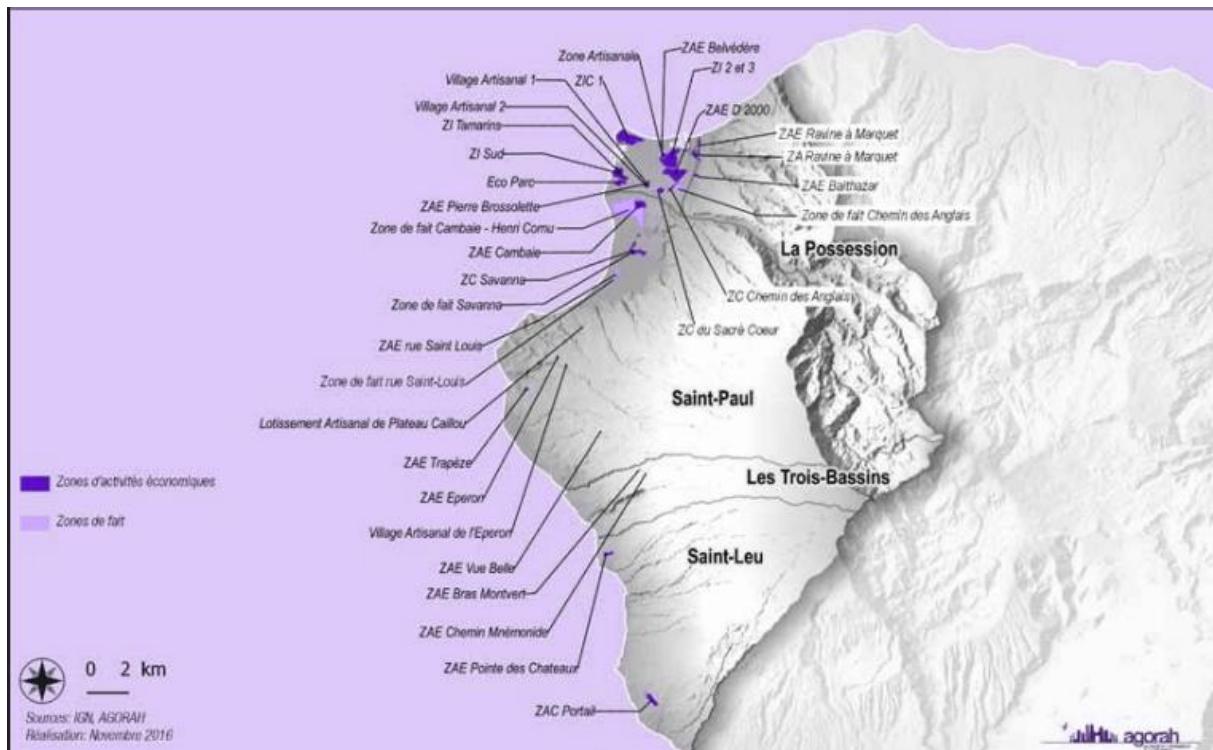


Les « zones de fait » (ZF) constituent des espaces économiques particuliers et correspondent à des regroupements d'entreprises qui se sont formés sur des espaces n'étant pas destinés initialement à accueillir des activités économiques.

Conséquence de la pression foncière à l'œuvre sur le territoire, d'une demande insatisfaite en matière de foncier économique on constate le développement de « zones de fait » sur des zonages incompatibles avec l'activité économique » (Cambaie, Chemin des Anglais, Savanna etc). Ce phénomène contribue à la fois à la consommation d'espaces agricoles et/ou naturels au coup par coup, ainsi qu'à la fragilisation de l'équilibre territorial en s'implantant en grande majorité à proximité des zones existantes et les plus attractives, il s'agit bien souvent d'extensions de zones existantes émergeant sur des territoires d'ores et déjà bien pourvus. Ces zones de fait sont à dominante d'activités logistiques, de production et du bâtiment, ce qui soulève également la problématique liée au prix de

⁵ Les chiffres sont issus de 2018. Le choix a été fait de garder cette temporalité pour avoir un inventaire détaillé. Il est important de noter qu'en 2020 l'AGORAH évaluait le nombre de ZA à 42 dont 30 ZAE, 8 ZC, 1 zone mixte et 3 zones de fait.

vente et/ou de location parfois déconnectés des possibilités des entreprises désireuses de s'implanter en ZAE.



Zones d'activités et zones de fait sur le Territoire de l'Ouest en 2016 – Source : Atlas du foncier économique, Agorah, 2016

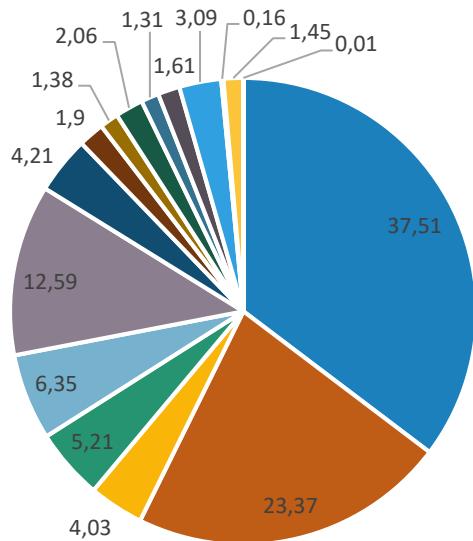
Au total, le Territoire de l'Ouest compta 495 ha de surface parcellaire d'activités pour 106 ha de surface bâtie. Soit un ratio entre la surface bâtie et la surface parcellaire de 21%.

Les graphiques ci-dessous permettent de constater que la plus grande superficie parcellaire est consacrée à la logistique, au transport et au commerce de gros correspondant à 147 hectares, en lien avec les activités portuaires. Elle est suivie par la production, qui occupe 90 hectares de surface parcellaire. Cette surface importante souligne le rôle majeur de l'industrie manufacturière et des activités de production dans l'économie locale. Viennent ensuite les bâtiments et travaux publics ainsi que les infrastructures liées à l'automobile, qui représentent des éléments essentiels pour le soutien des infrastructures urbaines et industrielles.

Les surfaces parcellaires classées comme disponibles représentent 20 hectares environ, signalant des espaces potentiels pour de nouveaux développements.

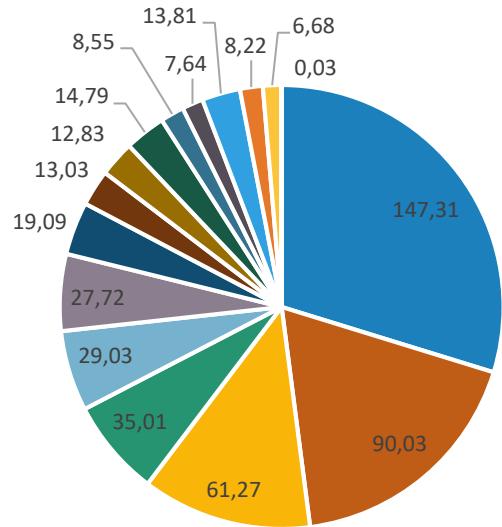
A notre égalemen, la présence de friches, terrains nus ou désaffectés susceptibles de constituer des gisements fonciers dans une perspectives de développement des activités. Les observations de l'AGORAH, indiquent que le Territoire de l'Ouest présente 231 locaux vacants, et 5% d'unité foncière vacante. .

Surface bâtie en hectare de chaque filière d'activité des ZA du Territoire de l'Ouest en 2018



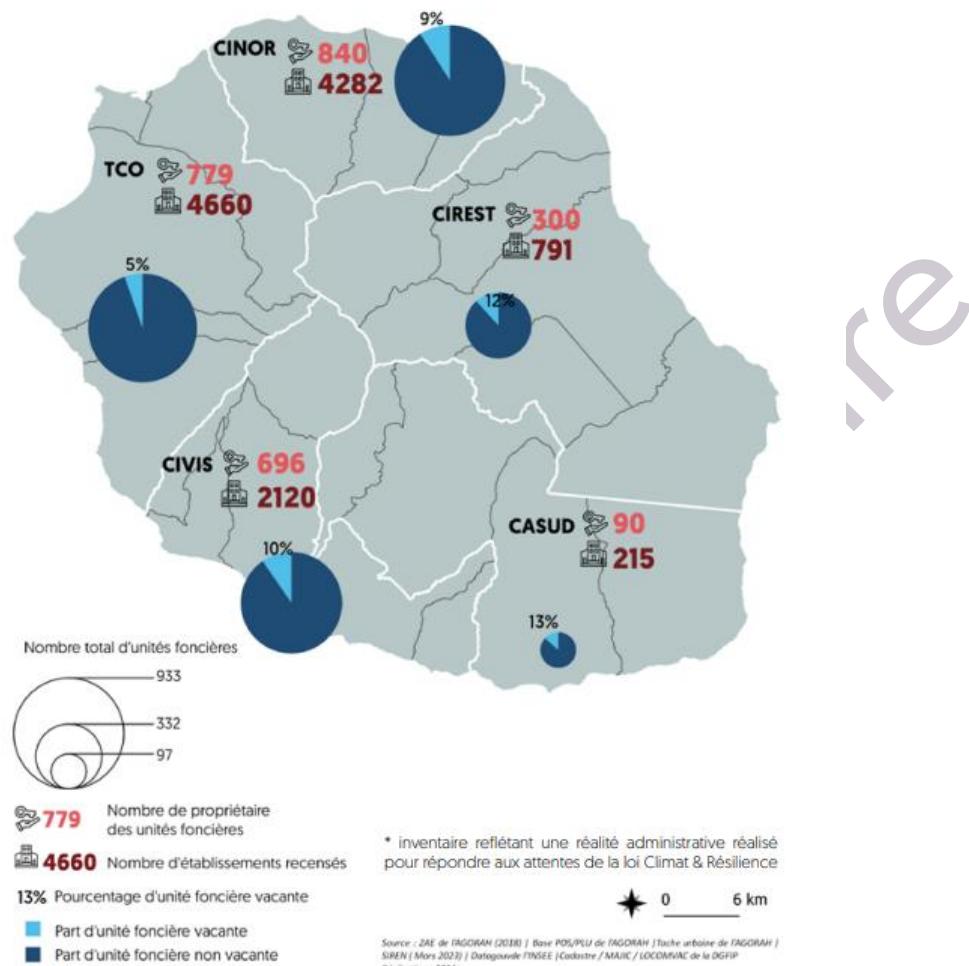
- Logistique, transport et Commerce de gros
- Production
- En friche, nue ou désaffectée
- Bâtiments et Travaux publics
- Automobile
- Commerce de détail et Services aux particuliers
- Disponible
- Eau, Energie, Déchets
- Logement
- Fonctions supports
- Projet identifié ou parcelle en construction
- Culture, loisirs, tourisme, hébergement et restauration
- Services collectifs
- Parking
- Tertiaire qualifié

Surface parcellaire en hectare de chaque filière d'activité des ZA du Territoire de l'Ouest en 2018



- Logistique, transport et Commerce de gros
- Production
- En friche, nue ou désaffectée
- Bâtiments et Travaux publics
- Automobile
- Commerce de détail et Services aux particuliers
- Disponible
- Eau, Energie, Déchets
- Logement
- Fonctions supports
- Projet identifié ou parcelle en construction
- Culture, loisirs, tourisme, hébergement et restauration
- Services collectifs
- Parking
- Tertiaire qualifié

ÉTAT DES LIEUX DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À LA RÉUNION*

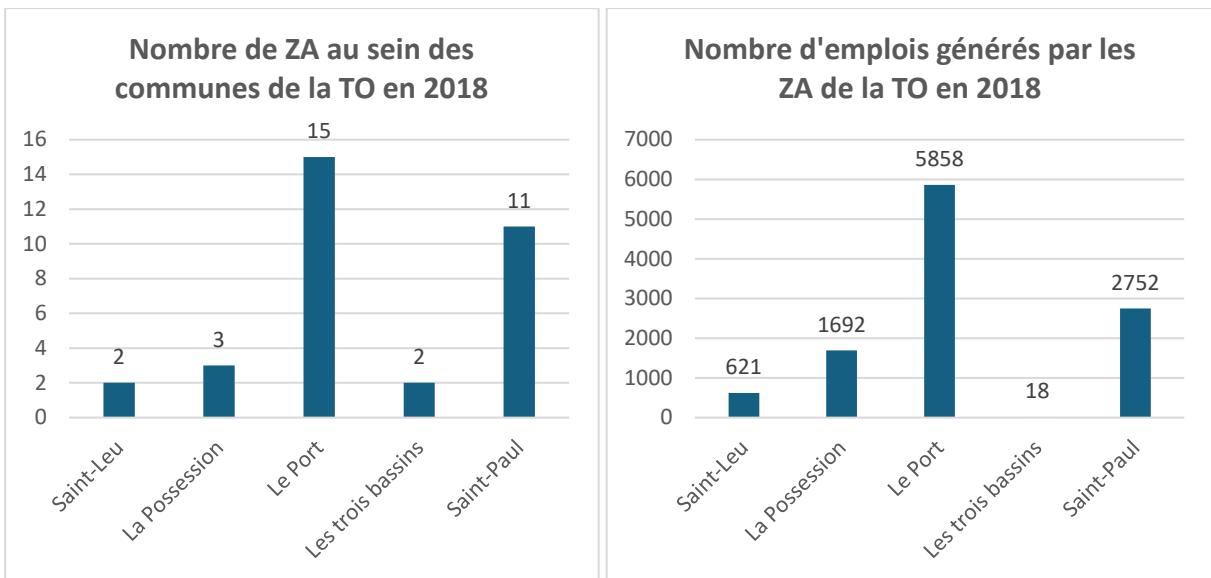


Dans le détail, 3 zones d'activités sont plus spécifiquement concernées par l'observation d'un taux de vacance :

- Commune du Port : ZAE Belvedere (5,9%) et zone artisanale le Port (6,9%)
- Commune de Saint-Leu : Za Pointe des châteaux (9,1%)

Répartition et poids économique des zones d'activités sur le Territoire de l'Ouest

36% de la surface totale des zones d'activités se concentre sur le Territoire de l'Ouest, du fait de la proximité aux infrastructures portuaires et d'un bassin de population et de chalandise important.

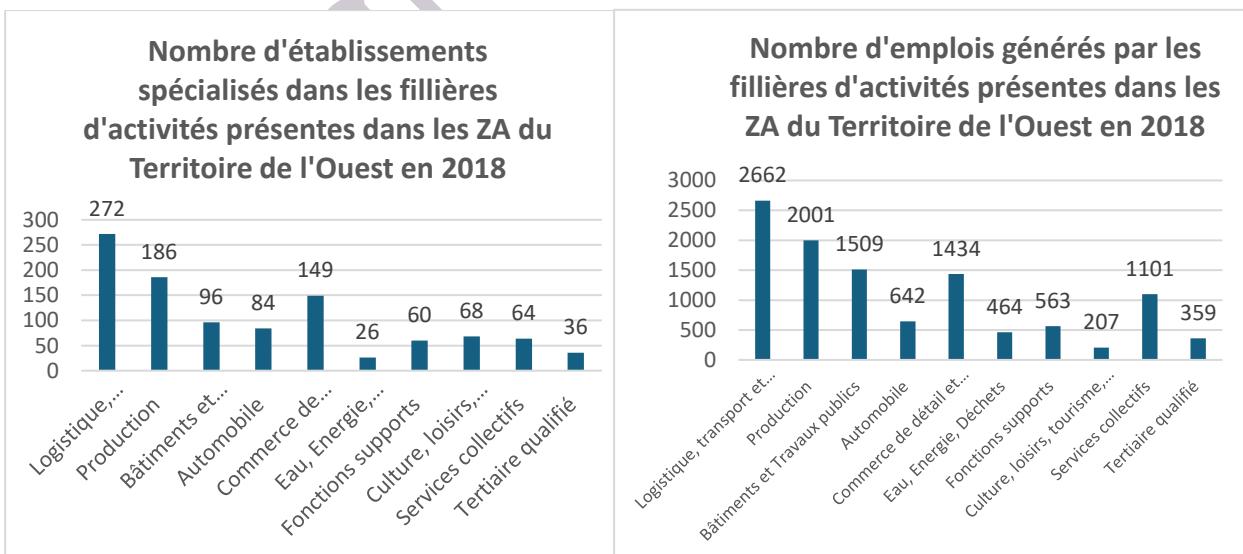


Plus spécifiquement les chiffres ci-dessus illustrent la concentration des zones d'activités sur les communes de Le Port et de Saint-Paul, ainsi que la polarisation de l'emploi sur ces mêmes communes.

Ainsi on comptabilise près de 11 000 emplois générés sur les zones d'activités du Territoire de l'Ouest en 2018.

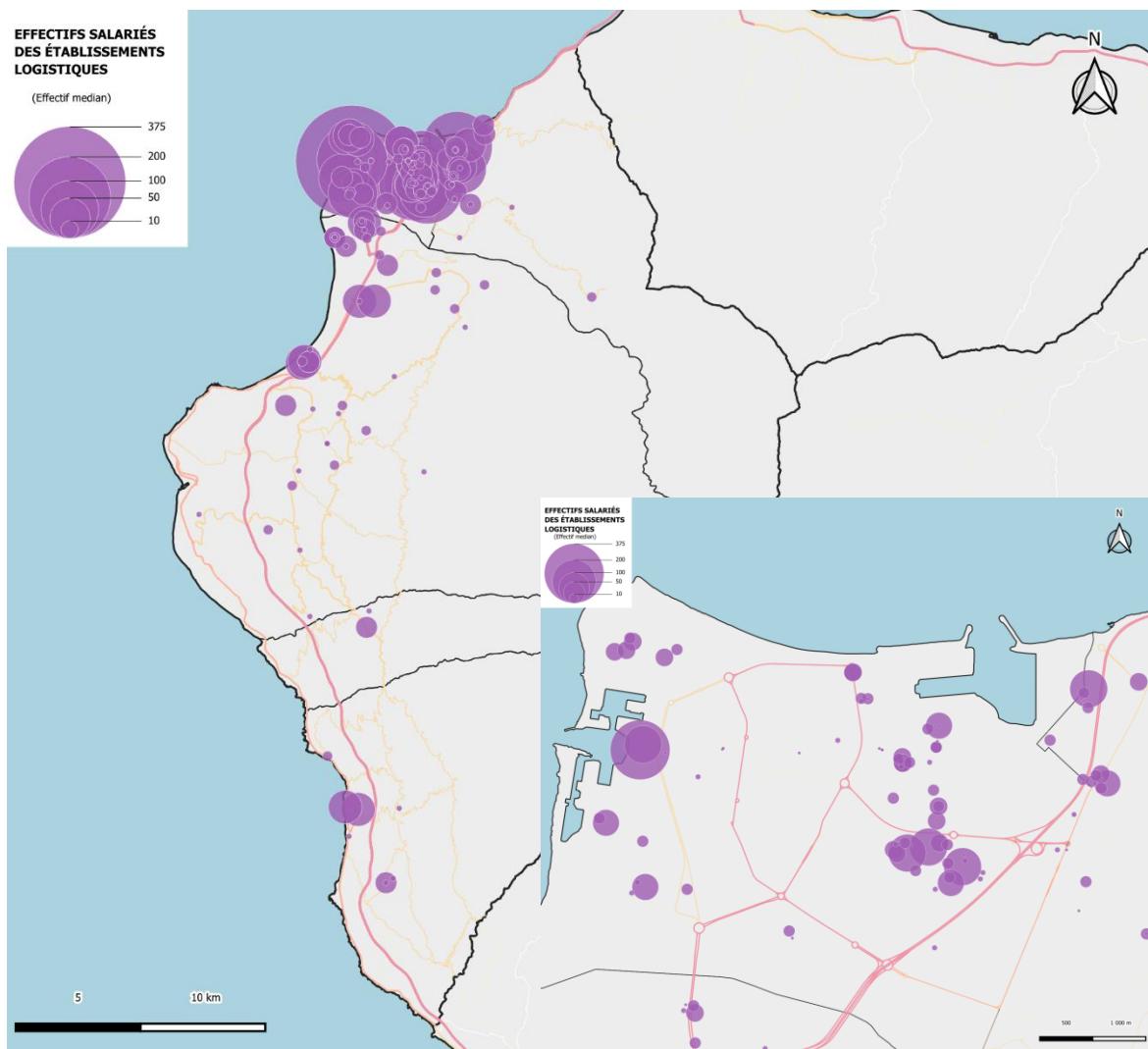
Des typologies d'activités variées, malgré une prépondérance des activités en lien avec la présence du port

Bien que de plus en plus diversifiées - tertiaire qualifié, production, logistique, transport, commerce de gros, automobile, fonctions support - les ZAE du Territoire de l'Ouest conservent une grande concentration d'activités logistiques et de transports avec 272 établissements spécialisés dans la filière pour un nombre d'emplois de 2662 – en lien avec les activités portuaires suivie par les activités de production et les activités commerciales.



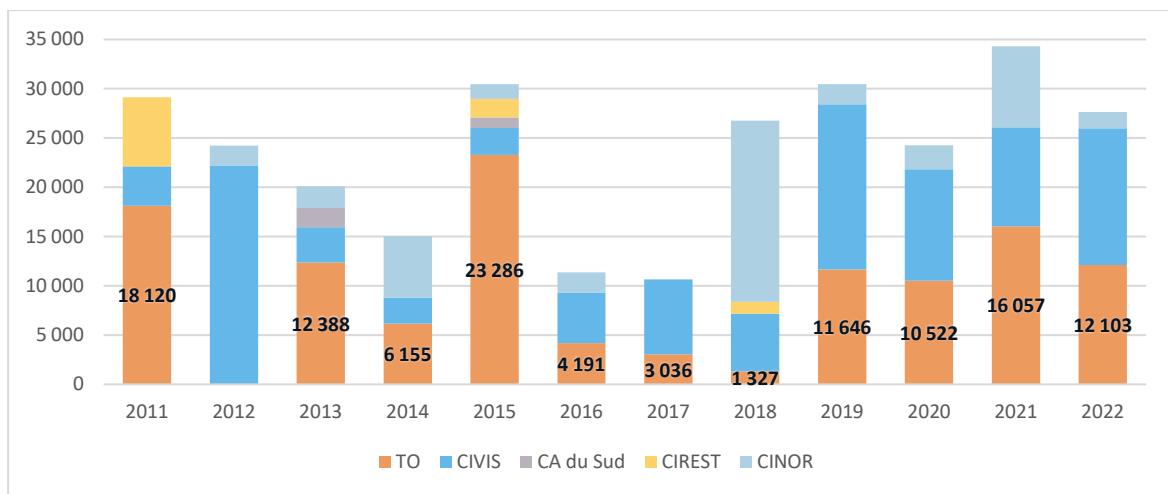
Les activités logistiques sont majoritairement localisées sur les communes de Le Port et de la Possession avec une plus forte concentration au sein de la zone industrielle n°3 et de la ZAE 2000 reliée

aux activités du Grand Port Maritime de La Réunion. Ces deux espaces rassemblent 49% des emplois et 37% des entreprises du secteur logistique. Le Grand Port Maritime de La Réunion concentre à lui seul 27% des emplois et 9% des entreprises liées à la logistique.



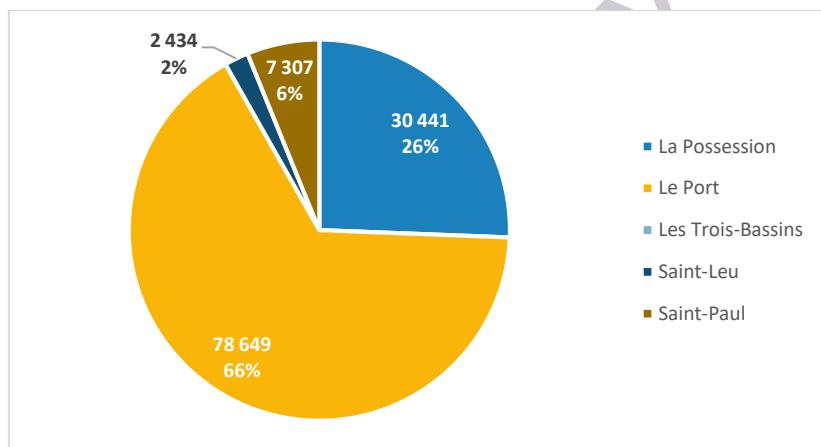
La spatialisation des activités et aires logistiques- Source : LSA Expert

Par ailleurs, la construction d'entrepôts logistiques sur le territoire a fortement progressé depuis 2011 avec 118 831 m² de surfaces nouvelles commencées pour des entrepôts de plus de 1000 m². Une surface qui correspond à 42% de la surface totale des nouveaux entrepôts à l'échelle de l'île (devant la CIVIS avec la commune de Saint-Pierre (37%). À noter que les structures concernent tous les secteurs d'activités, de l'agriculture en passant par l'industrie et le commerce de gros. Il est impossible d'isoler la logistique commerciale.



Nombre de construction d'entrepôts logistiques commencés – Source : LSA Expert

La ville de Le Port accueille à elle seule 66% des nouvelles surfaces créées en entrepôts, suivies de la Possession (26%).



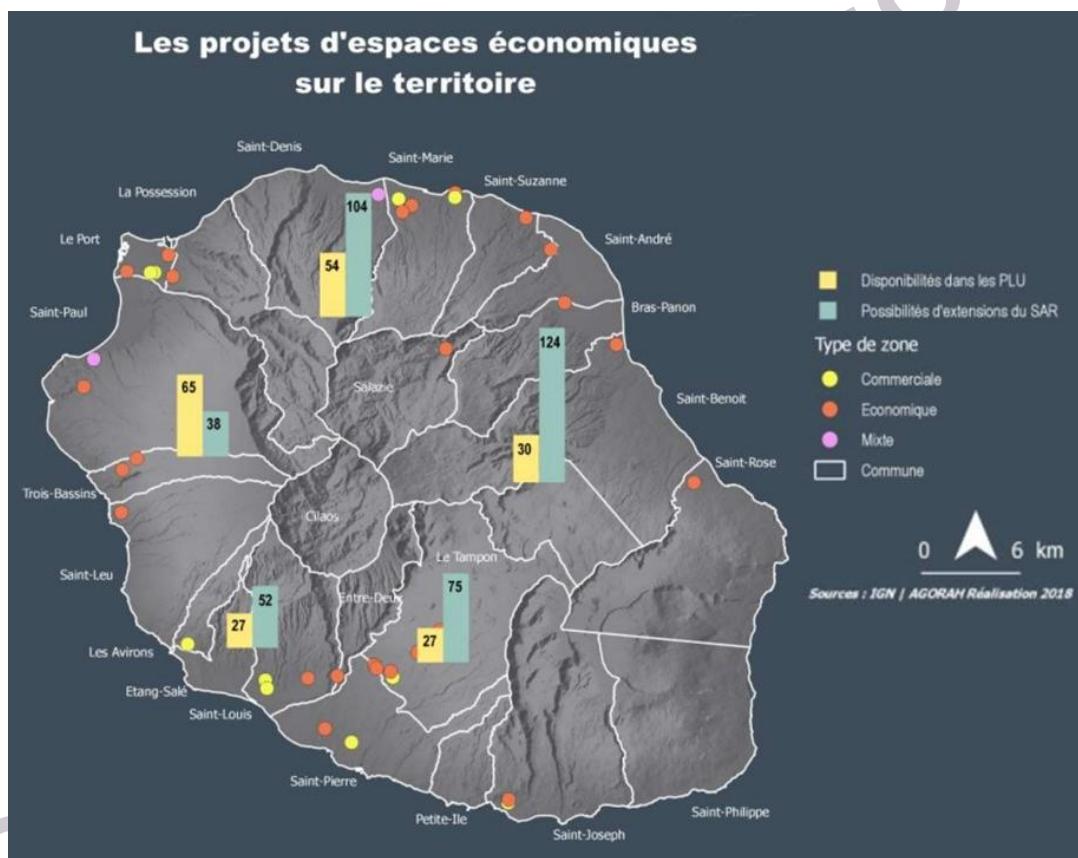
Répartition de la construction d'entrepôts logistiques par commune

Perspectives d'évolution du foncier économique

En 2018, le Territoire de l'Ouest, sur la base des PLU en vigueur concentrait 32% du gisement foncier disponible à l'échelle de l'île, en faisant l'EPCI avec le plus de gisements. Outre le potentiel au sein des PLU le SAR pointait un besoin d'extensions nouvelles à vocation économique de 500 hectares, cela afin d'assurer « un développement dynamique des activités économiques ». Le Territoire de l'Ouest a puisé dans ce quota d'extension à hauteur de 47ha entre 2011 et 2018.

Toujours en 2018, pas moins de 37 projets de création d'espaces économiques ont été recensés sur l'ensemble du territoire régional. Additionnées, les surfaces dédiées à l'ensemble de ces projets représentent une enveloppe totale de 328 hectares supplémentaires, dont :

- 275 hectares pour la création d'espaces économiques de production,
- 48 hectares pour la création d'espaces commerciaux,
- 5 hectares en faveur de projets d'aménagement mixtes mêlant le plus souvent commerces et locaux d'activités.



Les projets d'espaces économiques sur le territoire – Source : Regards croisés sur les espaces économiques de La Réunion, Agorah, 2018

Le Territoire de l'Ouest concentre une grande partie des surfaces dédiées aux projets d'espaces économiques de production. En effet, l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire constitue un projet d'envergure qui devrait totaliser à elle seule 80 hectares.

Face à ces chiffres, il est important de noter qu'une grande partie de ces projets restent aujourd'hui à des stades relativement précoce et il se peut donc qu'un certain nombre d'entre eux s'inscrivent dans un temps long avant leur réalisation. De plus, le Territoire de l'Ouest met actuellement en œuvre une

démarche d'écologie industrielle à travers ses ZAE susceptibles de créer des synergies à l'échelle des ZAE existantes, afin de rationaliser les externalités induites par ces activités.

Document Provisoire

IV.3 Le tourisme de l'Ouest, une offre portée par le patrimoine naturel et polarisée sur le littoral et les sites d'exception des Hauts

88% des répondants de l'enquête visiteur menée dans le cadre de l'Elaboration de la stratégie de développement d'un tourisme durable pour le Territoire de l'Ouest, identifient la qualité des paysages et des sites naturels comme l'élément le plus satisfaisant du tourisme de l'Ouest.

Un tourisme essentiellement local, quoiqu'implémenté par un tourisme extérieur en hausse

En 2023, les clientèles touristiques de La Réunion sont composées de :

- 556 089 touristes extérieurs, dont les séjours ont généré 4,43 millions de nuitées marchandes (+12% de plus qu'en 2022)
- 1,23 millions de touristes réunionnais, qui ont réalisé 4,15 millions de séjours ayant généré
- 4,23 millions de nuitées marchandes, de réunionnais excursionnistes, ayant réalisé 8,96 millions d'excursions sur leur île.

En recoupant les différentes études réalisées⁶, on peut estimer qu'en 2023 les clientèles touristiques du territoire de l'Ouest sont composées de :

- 289 166 touristes extérieurs, dont les séjours ont généré 1,77 millions de nuitées marchandes
- 418 200 touristes réunionnais
- Réunionnais excursionnistes, ayant réalisé 3 millions d'excursions sur leur île

Ainsi, si l'Ouest est le micro-territoire le plus fréquenté de l'île par les touristes extérieurs (aux côtés de la CIVIS), ils restent très largement minoritaires comparé au volume que représentent les visiteurs réunionnais : les touristes extérieurs ne représentent ainsi que 8% du volume total de visiteurs de l'Ouest.

Des flux de fréquentation et une offre de structures touristiques concentrés sur le littoral, le Maïdo et Mafate

Selon les différentes études réalisées à l'échelle du territoire, l'Ouest et la CIVIS sont les micro-territoires les plus visités :

- 52% des touristes extérieurs visitent l'Ouest et 58% y ont dormi au moins une nuit ~ 40% des nuitées totales
- 34% des touristes locaux vont dans l'Ouest et c'est également la destination principale de leurs excursions (34%)

La majorité des séjours ont lieu dans la commune de Saint-Paul. Au premier semestre 2024, 76% de la taxe de séjour a ainsi été collectée à Saint-Paul. En recoupant les différentes études réalisées, on peut estimer qu'en 2023 le territoire de l'Ouest a accueilli :

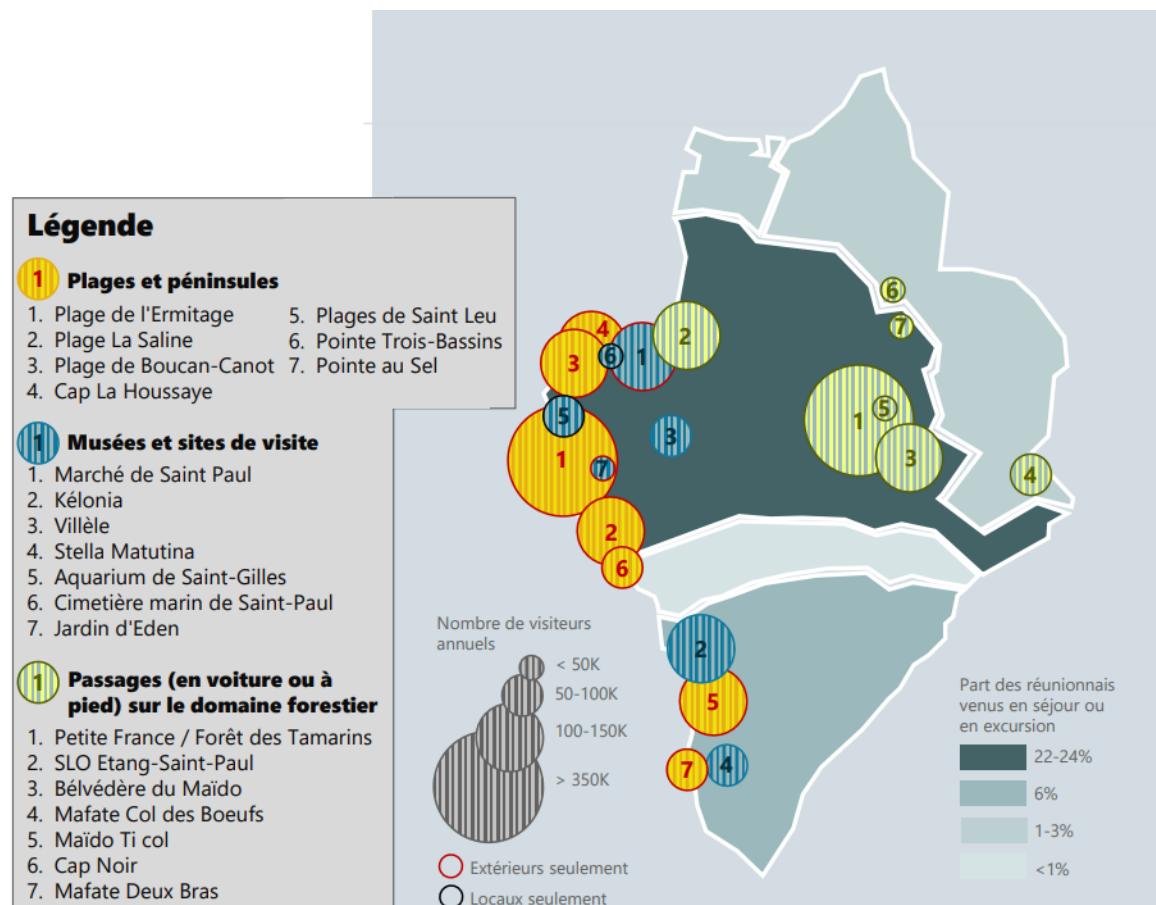
- 295 000 touristes réunionnais à Saint-Paul et près de 74 000 à Saint-Leu
- 1,97 millions d'excursions à Saint-Paul et près de 540 000 à Saint-Leu.

Dans l'Ouest, à l'image de l'île, les flux de visiteurs se concentrent donc sur le littoral, et plus spécifiquement sur les plages, l'Ermitage en tête suivie de La Saline, Boucan-Canot et Saint-Leu. Parmi

⁶ Extrapolation des données issues des études : Fréquentation touristique – IRT 2023, Baromètre mensuel sur le suivi de la demande touristique locale -IRT 2023, Etudes sur le comportement des touristes extérieurs – IRT 2016 ~ ces éléments chiffrés sont à considérer avec prudence.

les seules permettant une baignade sécurisée, les plages de l'Ouest sont naturellement extrêmement fréquentées, et souvent perçues comme saturées. Cette surfréquentation, est à l'origine de pressions sur les milieux.

Seuls le Maïdo et Mafate constituent des « pôles » des Hauts, de fait il s'y concentre également une activité susceptible de fragiliser les sites, une réflexion doit être portée sur l'opportunité de développer des sites de délestage.



Les flux de fréquentation sur le Territoire de l'Ouest – Source : Elaboration de la stratégie de développement d'un tourisme durable pour le Territoire de l'Ouest, Février 2025

La polarisation des flux sur le littoral et sur les sommets des Hauts peut se lire au regard de la structuration de l'offre en équipement touristique.

En effet, en 2023 le territoire de l'Ouest comptabilise 1081 structures à vocation touristique. Plus de la moitié de ces structures sont dédiées à l'hébergement (54 %), 30 % à la restauration et 10 % pour les activités de support logistiques. Les 6 % restant se répartissent entre les activités de bien-être et de divertissement. La grande majorité de ces structures sont localisées sur le littoral des communes de Saint-Paul (708 structures) et de Saint-Leu (212 structures). Les centres urbains du littoral des communes de La Possession, de Saint-Paul, de Saint-Leu et du Port hébergent près de 25 % d'entre elles. Le développement de structures touristiques s'opère également dans les hauts de Saint-Paul et de la Possession en lien avec l'émergence d'un tourisme rural connecté à Mafate notamment.

Types de structures touristiques	La Possession		Le Port		Saint-Paul		Trois-Bassins		Saint-Leu	
	2017	2023	2017	2023	2017	2023	2017	2023	2017	2023
Hébergement	33	44	0	2	248	281	2	2	89	90
Restauration	23	25	33	48	249	249	3	3	23	41
Activités sport, loisirs et nature (hors mer)	1	3	0	0	31	40	31	1	28	33
Supports logistiques	6	8	9	10	32	46	32	2	6	11
Patrimoine, art et culture	0	0	2	1	36	31	36	0	15	16
Bien-être et divertissement	2	2	5	5	29	29	29	0	5	7
Loisirs liés à la mer	0	0	6	6	22	31	22	0	7	14
Autres	0	0	1	0	4	1	4	0	1	0

Sources : Base SOUBIK 2017 & 2023 (IRT), AGORAH

Ainsi, l'Observatoire du SCoT du Territoire l'Ouest recensait en 2023 30 % des établissements touristiques situés dans les Hauts, dont près de la moitié sont établis sur des sites d'exception (notamment sur le cirque de Mafate et le village de la Petite France).

Plus spécifiquement, l'offre d'hébergement touristique se concentre principalement sur la commune de Saint Paul (67 %) et de Saint-Leu (21,48 %), avec une offre constituée à 45% d'hôtels et résidences de tourisme. Les îlets de Mafate concentrent également une offre d'hébergements touristiques (gîtes, chambres à la ferme, chambre d'hôtes). En 2023, on dénombrait près de 70 gîtes soit environ 1200 lits. Afin d'encadre ce développement dans les sites sensibles, le Territoire de l'Ouest a engagé une démarche visant à limiter la capacité d'accueil de nouvelles structures d'hébergement à 15 personnes maximum sur les îlets. Cette mesure s'inscrit plus largement dans la volonté de développer une offre plus confidentielle, autour de l'agritourisme.

Les mi-pentes, le Port et Trois Bassins sont dépourvus de grands équipements touristiques, y compris d'offre d'hébergement et sont éloignées des polarités touristiques actuelles.



Les hébergements touristiques du Territoire de l'Ouest – Source : La Fabrique Urbaine

Une offre touristique polarisée sur le littoral et les sommets des Hauts

Le tourisme de l'Ouest est principalement porté par le patrimoine naturel du territoire, enrichi par une offre autour de la culture et des patrimoines historiques qui demande encore à se faire connaître.



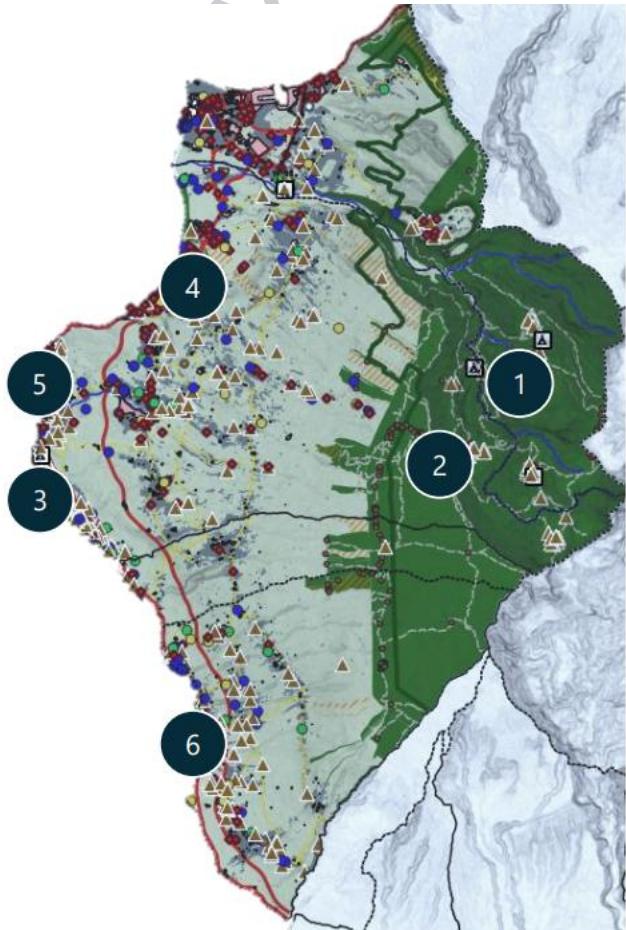
Une offre touristique portée par les produits mer et sommets – Source : Elaboration de la stratégie de développement d'un tourisme durable pour l'Ouest

L'Ouest bénéficie en effet de plusieurs sites très attractifs qui font partie de la renommée de l'île, parmi eux : Mafate (1), le Maïdo (2), la Plage de l'Ermitage (3), le Marché de Saint-Paul (4), le port de plaisance de Saint-Gilles (5) ou encore Kelonia (6).

Les filières touristiques sont en effet largement structurées autours :

Des activités balnéaires et nautiques

L'attractivité touristique du territoire de l'Ouest repose largement sur l'offre de baignade dans le lagon de Saint-Paul, autrement limitée sur l'île. Ce cadre permet également la pratique d'activités nautiques (surf, snorkeling, plongée, canoë, whalewatching, paddle etc) dans des sites naturels protégés : La Réserve naturelle nationale marine de La Réunion et la Réserve naturelle nationale de l'Etang Saint-Paul, ou encore la Grande Chaloupe – Ravine à Malheur, Cap de La Houssaye, Grande Ravine, Pointe de Trois-Bassins etc.





Le lagon, à l'Hermitage – Source : Offfce de Tourisme de l'Ouest

L'activité portuaire multi-usages, qui rassemble locaux et touristes internationaux

Dans la commune du Port se trouve le port dit « La Pointe des Galets », seul port de France à cumuler les cinq fonctions de gare maritime, port de commerce, base navale, port de plaisance et port de pêche. Il accueille ainsi de nombreuses activités, dont l'arrivée de bateaux de croisière, aujourd'hui seulement dans le cadre d'escales. La côte Ouest de l'île de La Réunion compte également d'autres ports, plutôt tournés vers la plaisance privée et les activités nautiques en tout genre : le port de Saint-Gilles, véritable galerie marchande, et le port de Saint-Leu, plus confidentiel.

Ces sites sont à la fois des points nodaux pour :

- L'arrivée des croisières (exclusivement à la Pointe des Galets -Ville du Port), ce sont près de 55 000 passagers accueillis pendant la saison 2023-2024, et 80 000 attendus pour la saison 2024-2025.
- Les activités de plaisance répartie dans 3 ports et gérée par la Régie des Ports de Plaisance Ouest du Territoire de l'Ouest – Port de plaisance de la Pointe des galets, Port de Saint-Gilles, Port de Saint-Leu.



*Port de plaisance de Saint-Gilles – Source :
Territoire de l'Ouest*



*Port de la Pointe des Galets – Source : Carte de la
Réunion*

Les activités terrestres et sport de nature dans les espaces naturels protégés

Du battant des lames au sommet des montagnes, le territoire de l'Ouest offre une grande variété de paysages, et une toute aussi grande variété de pratiques :

- Le Parc National de la Réunion, bénéficiant d'une reconnaissance exceptionnelle au titre des Pitons, Cirques et Remparts inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – dont le Cirque de Mafate, situé en cœur habité du Parc National
- 4 forêts (dont le Hauts-sous-le-Vent et Roche Ecrite) et 10 ENS (dont l'Etang de Saint-Paul, Sans Souci, Chemin des Anglais, ...),
- 4 jardins pour découvrir les espèces indigènes et endémiques, dont le jardin botanique de Mascarin à Saint-Leu, le jardin d'Eden à Saint-Paul, ...

L'ensemble de ces sites naturels constituent le support d'un sport de nature de plus en plus prisé pour :

- De l'itinérance et des activités sportives (vélo, cheval, escalade etc) : de très nombreux sentiers de balade et randonnée de proximité, pédestres : des chemins pavés à Saint-Paul et Saint-Leu, le sentier immersif de la Maison de la Réserve à Savanna ; le sentier Littoral (SLO) , des itinéraires de randonnées plus longs, dans les Hauts : le sentier de bord de la Rivière des Galets, une randonnée pour accéder au Grand Bénare, ... ;
- Mafate et ses accès : le cirque de Mafate compte plus de 140 km de sentiers, dont le GRR3, à travers ses nombreux îlets : Grand Place / Cayenne, Ilet à Malheur, Ilet à Bourse, La Nouvelle – à La Possession – et Roche Plate, Marla, Les Orangers, Les lataniers – à Saint-Paul
- Les évènements sportifs : des évènements de notoriété internationale ont lieu sur le territoire de l'Ouest - le Grand Raid, évènement incontournable d'ultra-trail, la Mégavalanche VTT , mais aussi des évènements d'envergure plus limitée, notamment la course Kalla Nescafé le long du sentier Kalla à La Possession, Swimrun ...



*Le Jardin botanique de Saint-Leu –
Source : Office de Tourisme de l'Ouest*



*Mafate, de Cayenne à Ilet des Lataniers
Source : Office de Tourisme de l'Ouest*



Ligne de départ du Grand Raid de La Réunion – Source : Carte de la Réunion



Point de vue du Maïdo – Source : Office de Tourisme de l'Ouest

Les activités aériennes, un emblème pour l'île et l'Ouest

L'offre de sorties aériennes, emblématiques de l'île, est largement développée dans l'Ouest, en particulier celle du parapente. Elle est structurée par la Ligue de Vol Libre de la Réunion (LVL) qui fait le lien entre la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) et les clubs affiliés réunionnais. Elle rassemble près d'un millier de licenciés et apporte son aide aux clubs de parapente, kitesurf, deltaplane, cerf-volant et boomerang – elle organise également les compétitions et les formations fédérales sur l'île.

Le parapente constitue une activité emblématique de Saint-Leu, le 5ème spot de France en termes de fréquentation, où le décollage des Colimaçons représente 80% de l'activité et le reste se répartit sur les autres sites (Dos d'Ane, Maïdo, Bellemène, et tous les sites du sud : Grand Coude, Saint Joseph ...), ainsi que le Piton des Neiges, Piton Textor ...). Selon la Ligue régionale de Vol libre qui compte 800 licenciés sur l'île, une cinquantaine de professionnels proposent des vols biplace (baptêmes) et 6 écoles de parapente proposent aussi des formations.



Parapente depuis Saint-Leu – Source : Office du Tourisme de l'Ouest



La culture et le patrimoine historique, l'histoire du peuplement et la culture métisse

L'histoire du territoire de l'Ouest est celle du peuplement de l'île : les premiers habitants de La Réunion sont arrivés par St Paul. La ville est labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) depuis 2011; elle déploie à ce titre une offre de visites et d'animations, notamment selon 2 thématiques transversales, celle du patrimoine défensif et militaire et celle du patrimoine ferroviaire. C'est ensuite par le Port que s'est développé l'île, à travers le déploiement de la ligne de chemin de fer et l'avènement du port de commerce.

Ce patrimoine s'exprime aujourd'hui à travers les sites historiques, les espaces d'interprétation et de diffusion artistiques et témoigne du passé colonial du territoire.

- Sites patrimoniaux : La commune de Saint-Paul, labellisée VAH depuis 2011, compte deux grands sites témoignant de l'histoire du peuplement et de l'histoire coloniale : la Grotte du Peuplement et le Cimetière Marin, des vestiges de l'ancien Chemin de Fer de la Réunion (CFR), de nombreux patrimoines (bâtis, infrastructures, équipements culturels...) liés à l'histoire du peuplement, histoire largement structurée par l'accès à l'eau et à l'autosubsistance, parallèlement à l'histoire économique coloniale etc
- Musées jardins et espaces d'interprétation : musées et espaces d'interprétation, principalement à Saint-Leu : musée du Sel, Conservatoire et jardin botanique Mascarin, Kélonia et Stella Matutina – à Saint-Paul : le musée Villèle et le Jardin d'Eden – à La Possession, site du Four à Chaux à Saint-Leu, écomusées au sein d'un bâti classé Monument Historique (MH), des propositions plus confidentielles comme le « Village créole » à Saint-Paul ou le jardin de Petite France.
- Une offre culturelle et événementielle : des lieux des spectacles et de diffusion, des centres culturels (Village Titan, Fafar etc), circuit du patrimoine, de grands évènements à Saint Paul (Grand Boucan, carnaval de rues, Francofolies etc, des Zarlors balades guidées au contenu culturel.



Cimetière marin de Saint-Paul – Source : Office de Tourisme de la Réunion



Musée Stella Matutina – Source : Réunion des Musées Régionaux

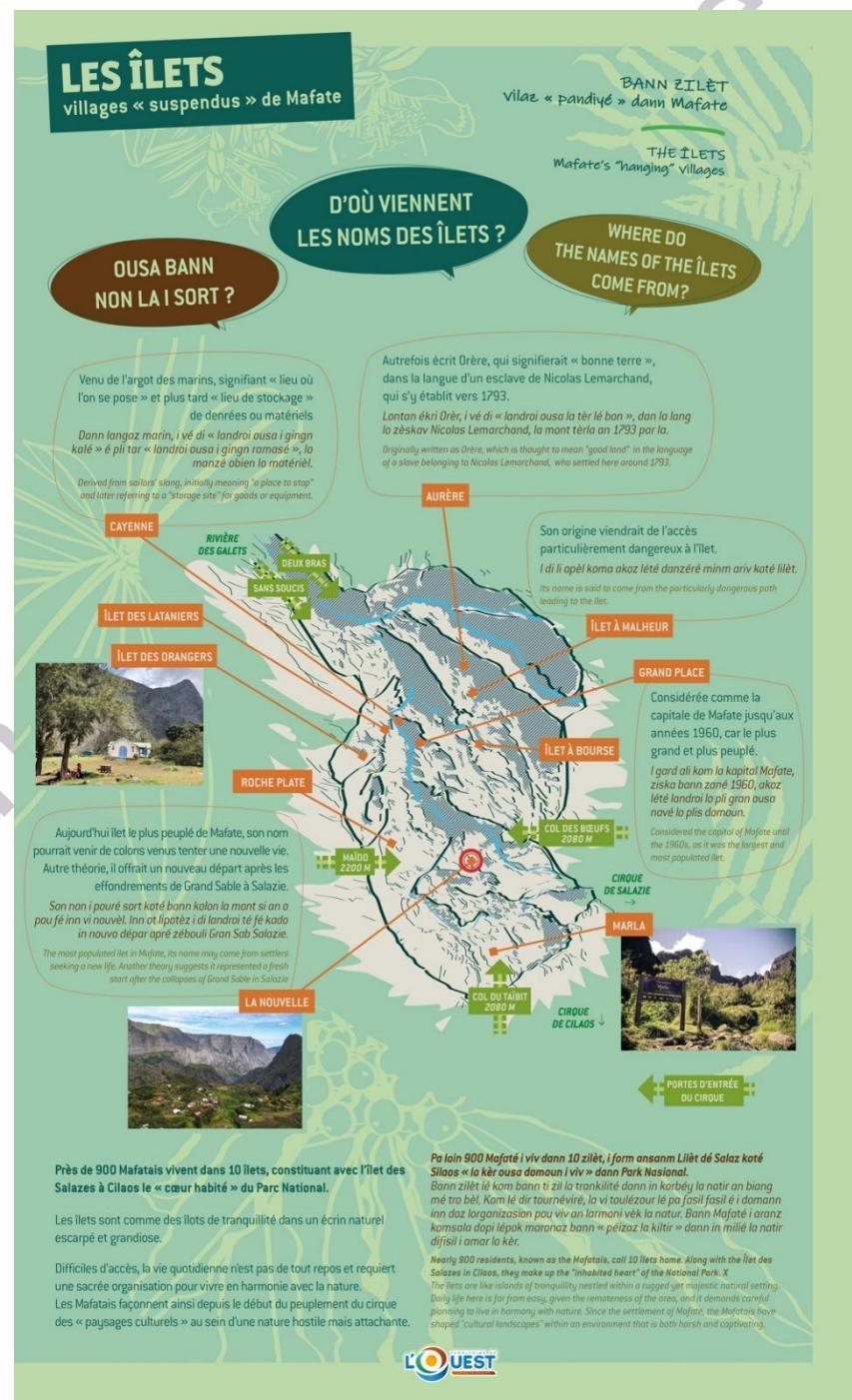
La diversité de cette offre est complétée par une offre d'agritourisme / artisanat vecteur d'authenticité et opportunités de développement pour les Hauts (en cours de structuration) ainsi que par une offre de bien-être, en développement et tournée vers les résidents.

Un modèle économique qui cherche à se réinventer : le tourisme durable des Hauts

Si aujourd’hui ces facteurs d’attractivité touristiques et les itinéraires pour y accéder sont bien identifiés aussi bien sur la zone balnéaire que dans les Hauts, plusieurs enjeux demeurent :

- Accompagner le développement d’une offre plus diversifiée mettant en lumière la richesse des Hauts et en améliorer la lisibilité par une répartition des équipements permettant de structurer des boucles touristiques
- Incrire la pratique touristique dans une dynamique plus durable et respectueuse des sites naturels (le parc national accueille chaque année plus de 100 000 touristes sur le Cirque de Mafate, le site du Maïdo a accueilli jusque 300 000 touristes en un an.)

La volonté d’embrasser ce rééquilibrage de l’offre touristique s’accompagne d’initiatives telle que les « Portes de parc et chemin de découverte (SIVE) » conduite par le parc national. Cette démarche a vocation à relier des itinéraires et chemins de découverte et d’interprétation, des bourgs dynamiques dans les Hauts et des sites naturels attractifs. Le délestage des sites patrimoniaux naturels au profit des patrimoines des Hauts est susceptible d’atténuer la concentration des flux touristiques vers des sites naturels fragilisés et de constituer un débouché économique pour des bourgs de proximité.

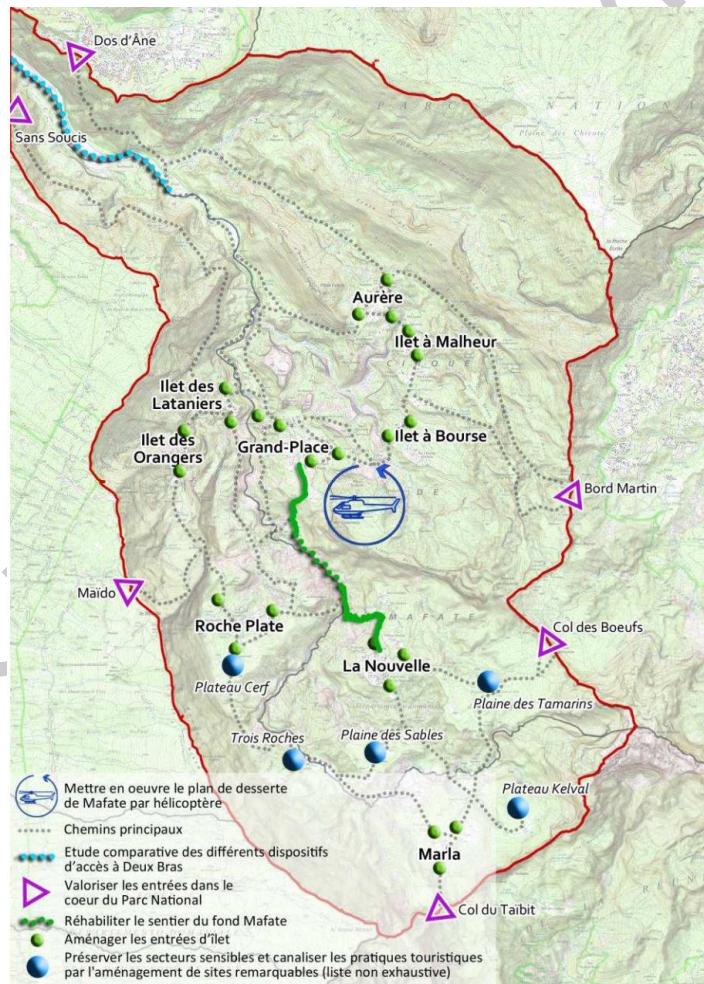


Les îlets, villages suspendus de « Mafate » - Source : Les panneaux d'interprétation du Bureau d'Information Touristique de Mafate.

Un Schéma D'Aménagement Expérimental des îlets sur 4 îlets pilotes (Marla, la Nouvelle, Ilet à Malheur, Aurère) accompagné d'un plan d'action a également été réalisé en 2016 en collaboration avec le Parc National de La Réunion, les collectivités locales et les Mafatais afin de concilier la préservation de ce site exceptionnel avec le bien-être de ses habitants et l'accueil des visiteurs, en impliquant les habitants sur les problématiques telles que la gestion des déchets, le foncier, l'eau, l'accès au cirque, les risques naturels et l'éducation, selon 3 objectifs principaux :

- 1- Assurer la conservation des paysages et du patrimoine culturel unique de Mafate.
- 2- Optimiser les infrastructures et les services pour les habitants des îlets, tout en respectant l'environnement.
- 3- Promouvoir des pratiques écologiques et durables dans la gestion des ressources et des activités touristiques.

Des actions concrètes ont été initiées, notamment : gestion des déchets, mise en place de systèmes de tri et de sensibilisation des habitants et des visiteurs à la réduction des déchets, réhabilitation de certains sentiers pour faciliter l'accès aux îlets tout en préservant l'intégrité du site, éducation et sensibilisation, organisation d'ateliers et de formations pour les habitants sur les pratiques durables et la valorisation du patrimoine local etc.



Synthèse des enjeux liés à la valorisation des atouts du territoire – Source : Schéma d'Aménagement des îlets de Mafate, 2016

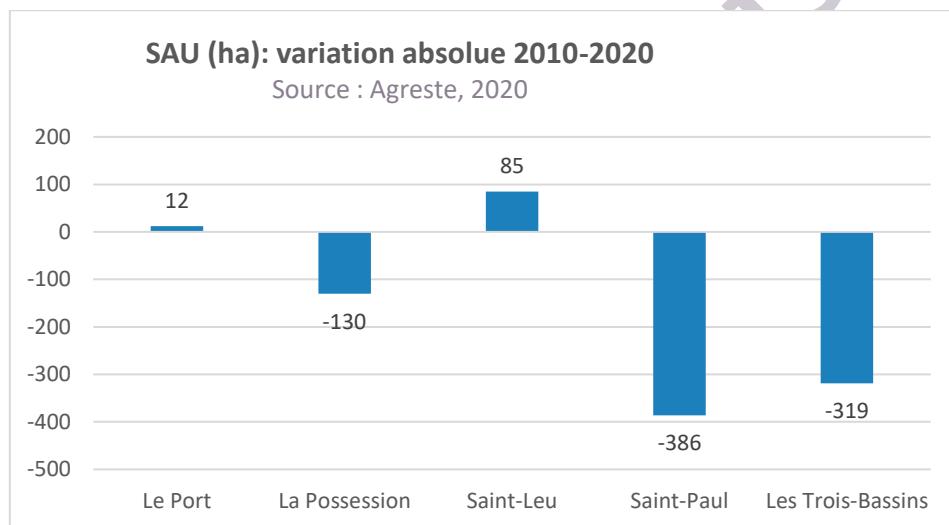
IV.4 Une agriculture en perte de dynamisme marquée par la monoculture

Un recul significatif des terres agricoles ces dernières décennies

L'activité agricole observe un recul ces dernières années sur le Territoire de l'Ouest, comparable à la dynamique régionale.

Les données Agreste, donnent à voir une disparition de 738 hectares de SAU entre 2010 et 2020, passant de 8522ha à 7786ha soit une baisse de 8,6% de la SAU avec des variations selon les communes :

- Les Trois-Bassins et Saint-Paul présentent les évolutions les plus fortes avec la perte de plus de 300ha chacune, représentant une perte 28,3% pour Trois-Bassins et de 10% de sa SAU pour Saint-Paul
- La Possession présente une variation négative mais moins importante avec la perte de 130 hectares
- La ville de Le Port et de Saint-Leu présentent des variations positives avec une augmentation de 12 hectares pour la ville de Le Port et 85 hectares pour Saint-Leu.



Les raisons de cette déprise sont en parties imputables à la pression croissante de l'urbanisation. Entre 2017 et 2019, 160⁷ logements ont été autorisés hors espaces urbains et plus de 50 hectares ont été consommés par la tâche urbaine hors armature SCoT entre 2016 et 2020. Cette dynamique traduit la vivacité du développement urbain en zone agricole et naturelle, toutes deux sujettes à la spéculation foncière.

⁷ Source : Evaluation à mi-parcours du SCoT TO, depuis bd sitadel et Agorah

En 2020, la Surface Agricole Utile (SAU), est, de 7786 hectares sur le Territoire de l'Ouest, avec des spécificités communales.



Répartition de la surface agricole utile des exploitations au lieu-dit du siège en 2020

Réalisation :
DAAF Réunion - SISE
Novembre 2024



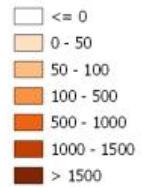
Légende

Administratif



Agricole

Surface agricole utile en hectare



A retenir :
 * 38 774 hectares de surface agricole utile recensés en 2020
 * SAU moyenne par exploitation : 6,2 hectares
 * Augmentation de 11% de la SAU moyenne par exploitation par rapport à 2010

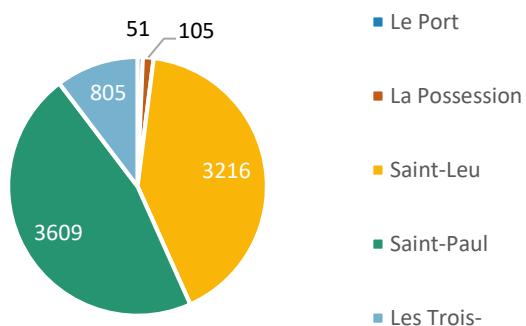
Sources : ©IGN - BD Carto et BD Topo, Agreste - recensement agricole 2020

0 7.5 15 km

Par exemple, les communes de Saint-Paul et de Saint-Leu disposent d'une SAU semblable, respectivement 3609ha et 3216ha, alors que cette dernière accueille moitié moins d'exploitation agricole. On peut expliquer cette variation du fait d'exploitations de plus grande taille sur la commune de Saint-Leu que sur la commune de Saint-Paul. Ainsi, ces deux communes regroupent à elles seules 86% de la SAU et ¾ des exploitations agricoles du Territoire de l'Ouest.

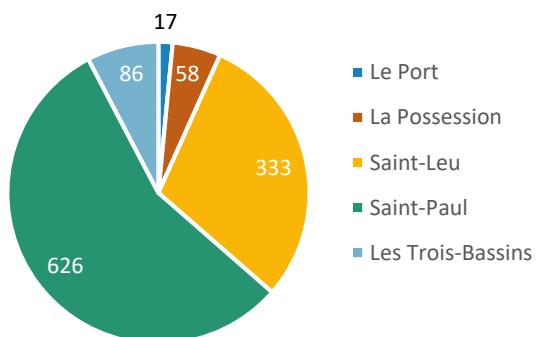
SAU (ha) du TO en 2020

Source : Agreste 2020



Nombre d'exploitations agricoles au sein du TO en 2020

Source : Agreste 2020



Un paysage agricole dominé par la production de fourrage et la canne à sucre

A l'image des pratiques agricoles régionales, le Territoire de l'Ouest ne fait pas exception avec une production largement tournée vers la polyculture et/ou polyélevage⁸.

Ce sont plus spécialement les Surfaces Toujours en Herbe (STH)/fourrage et la culture de la canne à sucre qui dominent le paysage agricole de l'Ouest. L'agriculture vivrière est proportionnellement peu représentée sur le Territoire de l'Ouest.

Communes	Canne à sucre	Légumes et tubercules	STH et fourrage	Fruits	SAU (ha)
Le Port	-	2,76	-	39,16	51,14
La Possession	42,45	22,19	5,03	14,69	104,67
Saint-Leu	1 175,42	88,92	1 750,80	117,02	3 215,69
Saint-Paul	1 340,44	196,34	1 378,81	445,98	3 609,36
Trois-Bassins	149,34	22,55	615,51	7,78	804,53
TOTAL	2 707,65	332,76	3 750,15	624,63	7786

Superficies agricoles- Source recensement agricole, 2020 – Agreste



Part de la SAU des petites régions agricoles sur la SAU régionale en 2020

Réalisation :
DAAF Réunion - SISE
Novembre 2024



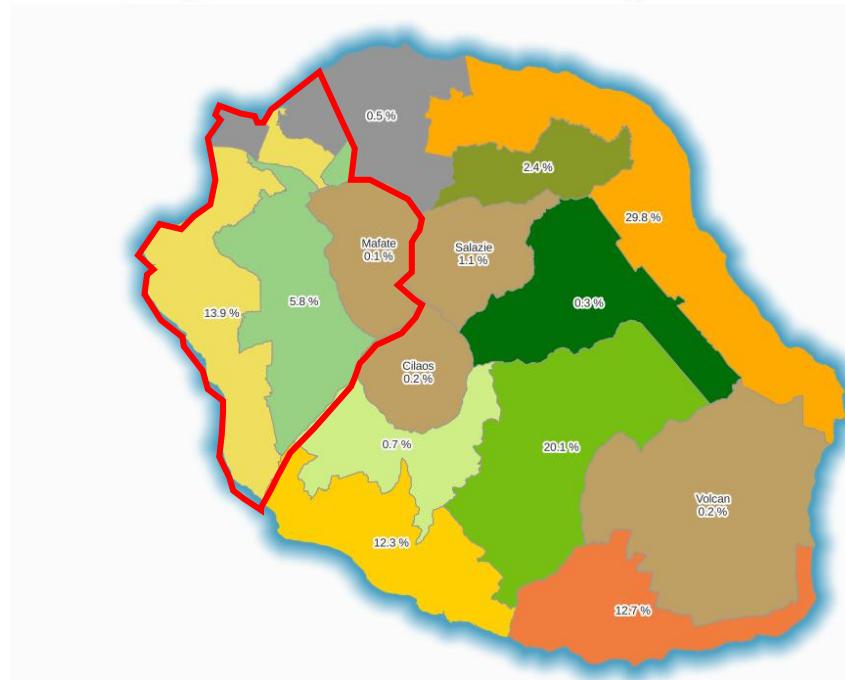
Légende

Agricole

- Petites régions agricoles
 - Canne/élevage Sud-Ouest
 - Canne/élevage zone sèche
 - Canne/fruits zone humide
 - Canne/polyculture Sud
 - Domaine/forêt de l'Est
 - Domaine/forêt de l'Ouest
 - Hauts de l'Est
 - Hauts faiblement agricoles
 - Plaines et élevage
 - Zone urbaine
 - Volcan et Cirques

A retenir :

- * 29,8 % de la SAU est située dans la zone cannière et fruitière humide
- * La zone des plaines et d'élevage représente 20,1 % de la SAU
- * Les zones cannières et d'élevage ou de polyculture sur le littoral Ouest et Sud représentent 38,9 % de la SAU



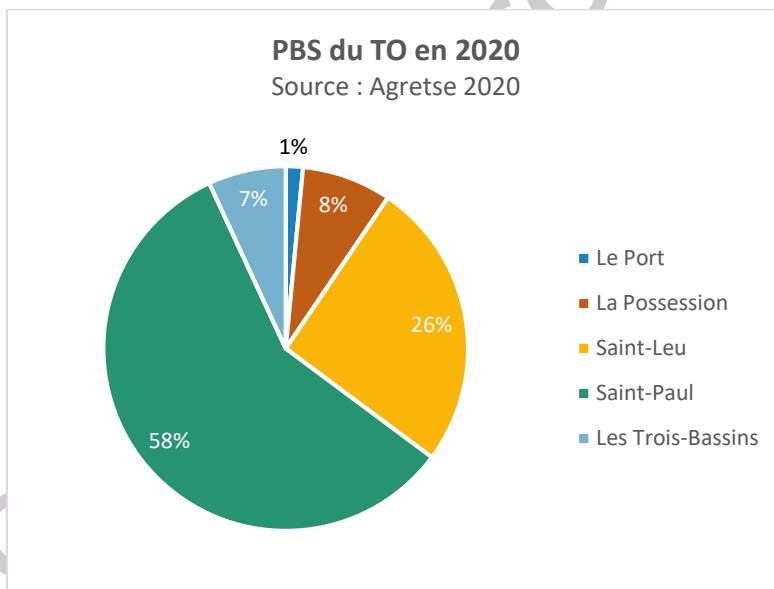
L'élevage des poulets de chair et des poules pondeuses constituent la plus grosse part du cheptel de l'Ouest.

⁸ Cet OTEX, Orientation Technico Economique des EXploitations, est un système de production agricole combinant une ou plusieurs cultures (destinée(s) à la vente et/ou à l'alimentation des animaux) et au moins une activité d'élevage.

Communes	Bovins	Porcins	Poules pondeuses œufs de consommation	Poulets de chair
Le Port	-	10	-	205
La Possession	23	202	86	161 210
Saint-Leu	2 635	4 137	294	92 250
Saint-Paul	1 802	5 934	116 556	219 182
Trois-Bassins	1 249	1 326	-	42 923
TOTAL	5 709	11 609	116 936	515 770

Cheptels - Source recensement agricole, 2020 - Agreste

En 2020, la Production Brute Standard (PBS) du Territoire de l'Ouest s'élève à 66 429 milliers d'euros. 58% de cette valeur est générée par la commune de Saint-Paul, 26% par la commune de Saint-Leu, les trois autres communes représentent 16% du PBS. Le Territoire de l'Ouest représente 18% du PBS régional, lequel s'élève à 372 902 milliers d'euros.



Le poids des communes du Territoire de l'Ouest dans la production agricole est proportionnel à la surface agricole utile et au nombre d'exploitation agricole des communes. Sans surprise, Saint-Paul est la commune la mieux représentée dans l'économie agricole, avec une surface agricole utile de 3609 ha elle concentre en 2020, 626 exploitations soit 79% des exploitations du Territoire de l'Ouest.

Vers une autonomie alimentaire, pour une alimentation plus saine et plus durable

Le taux de dépendance alimentaire réel aux importations de l'île est de 77%⁹, particulièrement sensible aux aléas climatiques et aux crises géopolitiques (matières premières, pesticides, engrains). Ainsi, une hausse de 12% par rapport à 2019 et de 5% par rapport à 2021 à été constaté en 2022 pour les fruits frais et légumes frais : en cause notamment, les conditions météorologiques et les cyclones.

⁹ Chiffres clés, Alimentation durable, Manzé La Réunion, ADEME, 2022

Aussi, le territoire régional s'achemine vers l'autonomie alimentaire, afin d'offrir une alimentation souveraine, saine et locale aux Réunionnais. Le Plan Régional de Souveraineté Alimentaire a été signé en octobre 2023 par le préfet et les acteurs de l'agriculture locale, il travaillera notamment sur :

- 1- La transition vers une agriculture résiliente, circulaire et durable
- 2- Le développement de la main d'œuvre dans les secteurs concernés
- 3- La préservation du foncier agricole
- 4- La structuration des filières
- 5- La recherche de solutions aux difficultés phytosanitaires
- 6- La réponse aux grands défis vétérinaires

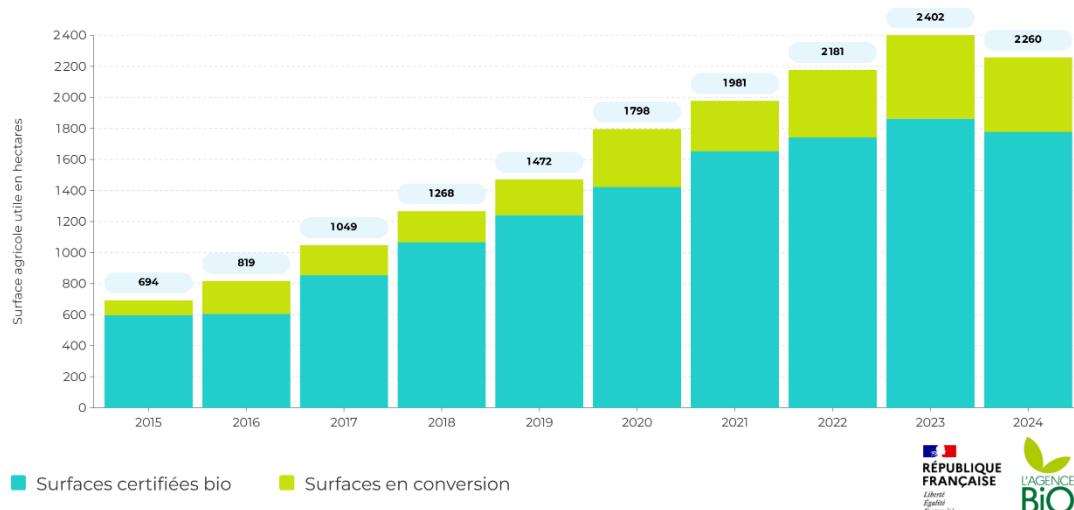
A l'œuvre ces dernières années :

- La démocratisation de l'agriculture biologique : la surface agricole biologique augmente à l'échelle régionale avec 1778 hectares en BIO en 2022, soit 5% de la surface agricole. L'augmentation de la part de la surface agricole engagée en bio manifeste d'une évolution positive de ces activités vers des pratiques plus respectueuses des sols.



ÉVOLUTION DES SURFACES BIO OU EN CONVERSION

La Réunion - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)



- Le développement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), dont 4 sur le Territoire de l'Ouest concourant à la mise en œuvre opérationnelle de circuits courts, à la valorisation agroécologique et au renforcement des capacités de transformation locale renforcée, permettant de développer une offre alimentaire locale et de qualité, de créer de l'activité économique en valorisant les savoir-faire, offrir de nouvelles opportunités d'emploi en faveur

des



Les projets alimentaires territoriaux (PAT) à la Réunion

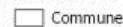
jeunes,

Réalisation :
DAAF Réunion - SISE
Octobre 2024



Légende

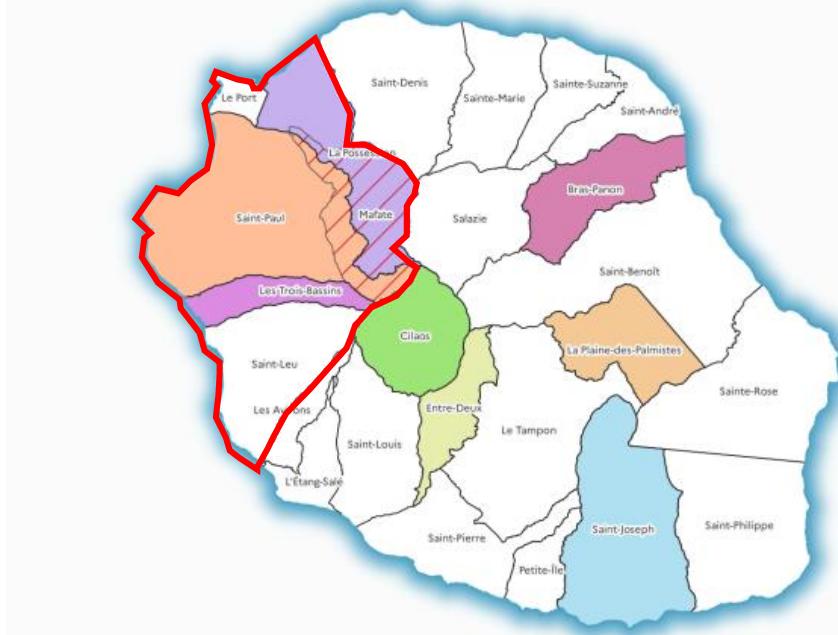
Administratif



Agricole

PAT à la Réunion

- Bras-Panon : « Produits la kour nout zarlor »
- Cilaos : « Not manzé, not kultur, not avenir »
- Entre-Deux : « Not mangé – not santé »
- La Plaine des Palmistes
- La Possession : « Cultiv' local, pou manj' local »
- Saint-Joseph : « Maison de l'alimentation pour tous »
- Saint-Paul : « Vers une alimentation saine, durable et accessible à tous ! »
- Les Trois-Bassins : « Nourrissons nos racines, cultivons nos liens »
- Cirque de Mafate : « Planté pou manzé »
- Département : « Sa ki fé ansamn pou manz péj »



Source : ©IGN - BD Carto, France PAT

0 7.5 15 km

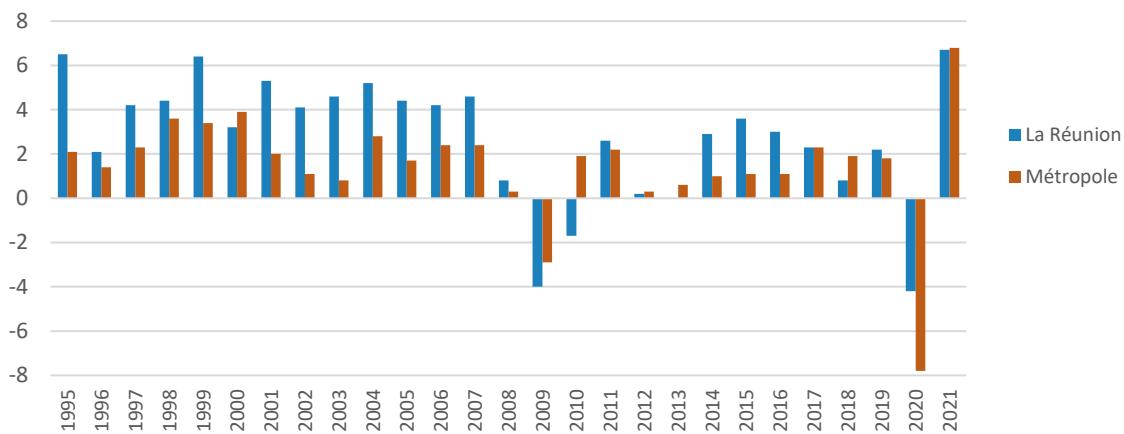
IV.5 Une santé économique vulnérable, à requestionner

Une réalité macroéconomique liée à la Métropole

La Réunion affiche une croissance du PIB généralement plus élevée que celle de la France hexagonale, avec des pics dépassant souvent 4% et atteignant jusqu'à 6% certaines années. En comparaison, la croissance dans l'hexagone est plus stable, oscillant entre 2% et 4%. Les deux ont connu des récessions en 2009 et 2020, mais la Métropole a été plus gravement touchée, avec des contractions plus sévères (-3% en 2009 et -8% en 2020 contre -1% et -4% pour La Réunion). En 2021, ces territoires ont montré une reprise significative, avec une croissance d'environ 6% pour La Réunion et 5% pour la métropole, illustrant leur résilience face aux chocs externes.

Evolution du PIB en volume de la Réunion et la Métropole entre 1995 et 2021

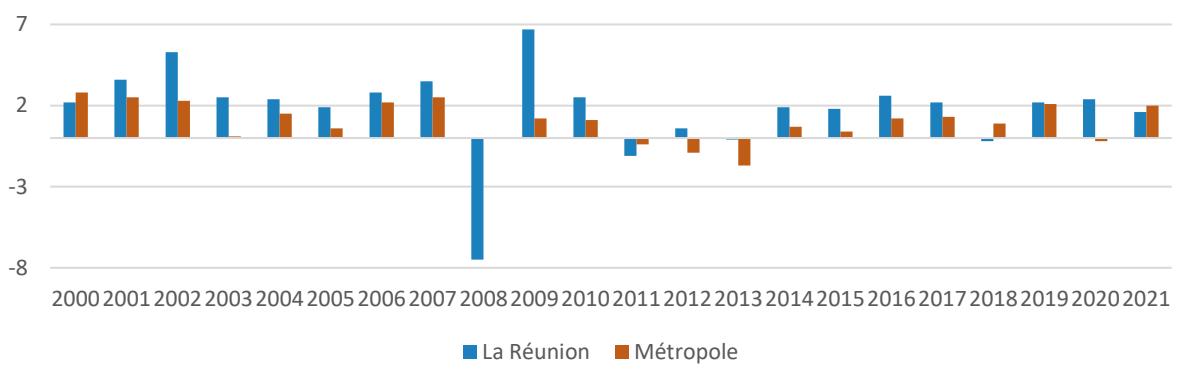
Source : INSEE



Le graphique illustre les différences de dynamisme économique entre La Réunion et la Métropole, tout en mettant en évidence leur sensibilité aux chocs externes majeurs (krach boursier de 2008, COVID et confinement). Quoique globalement plus élevé, le PIB réunionnais suit les mêmes tendances que la métropole (positif-négatif).

Évolution du revenu disponible brut des ménages en volume par habitant

Source : INSEE



Concomitamment, le revenu disponible brut des ménages croît ces dernières années, excepté en 2018.

Perspectives d'évolutions d'une économie insulaire et littorale dans un contexte de dérèglement climatique

Le réchauffement climatique constitue un défi majeur pour La Réunion, une île déjà exposée à de nombreux risques naturels (cf. Tome 4). Ce phénomène accentue certains aléas et complexifie leur gestion, avec des conséquences directes sur le développement économique (portuaire, industriel, touristique qu'agricole) et l'adoption d'une stratégie durable et résiliente.

Brièvement, plusieurs facteurs sont susceptibles de fragiliser l'écosystème économique :

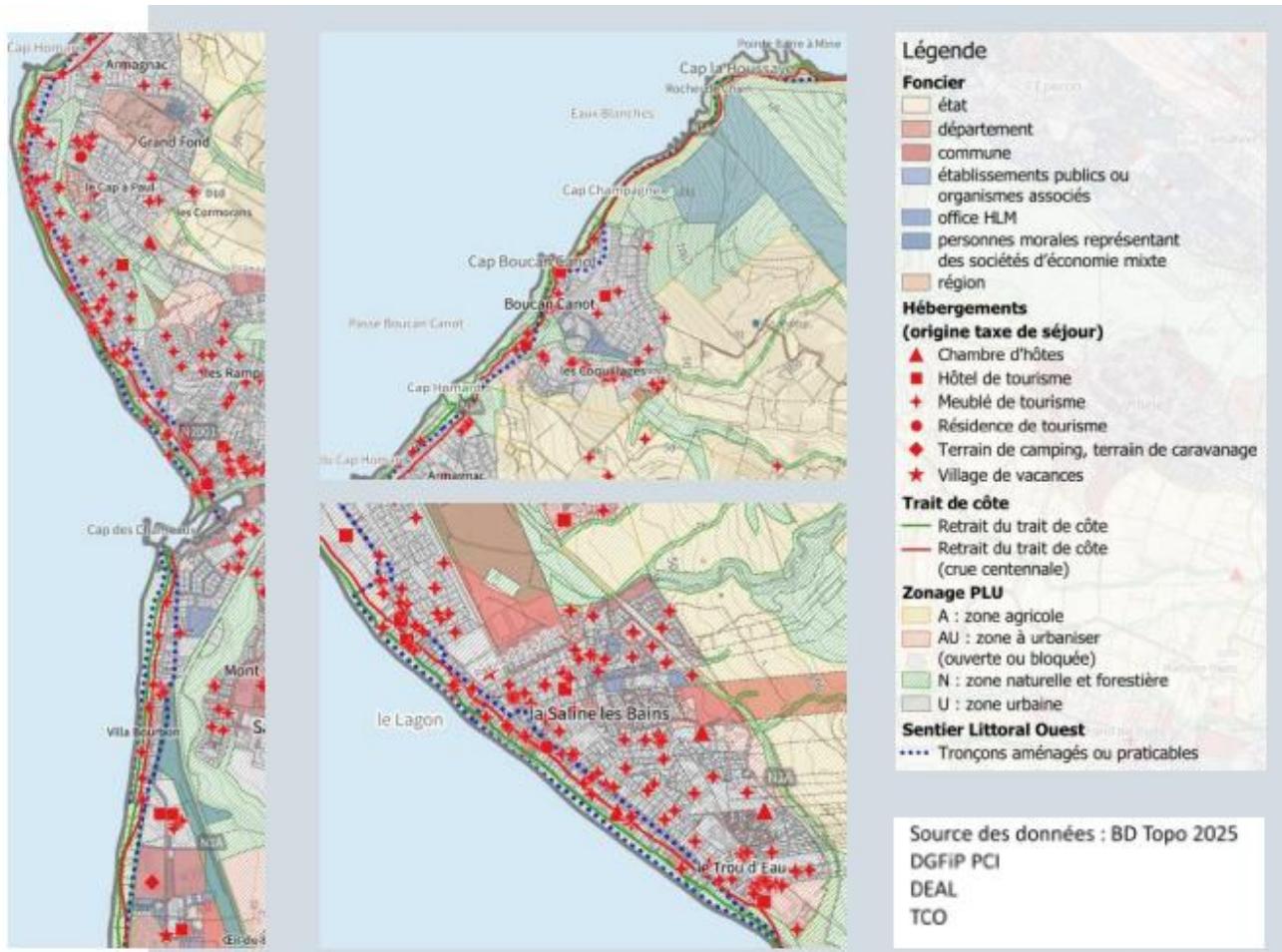
- **L'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes :**
 - Risque de cyclones plus puissants : Le réchauffement des eaux de l'océan Indien alimente des cyclones plus intenses, avec des vents plus violents et des précipitations extrêmes, entraînant des destructions plus importantes des infrastructures économiques.
 - Risque croissant d'épisodes de pluies diluviales et crues éclairantes : L'augmentation des températures accélère l'évaporation et l'accumulation de vapeur d'eau dans l'atmosphère, ce qui renforce les épisodes de fortes pluies et de crues rapides, menaçant particulièrement les ravines.
- **Erosion côtière et montée du niveau de la mer :**
 - Risque de perte de plages et dégradation des récifs coralliens : La montée des eaux combinée à une augmentation de la fréquence des houles cycloniques contribue à l'érosion des plages, essentielles à l'activité balnéaire et touristique. Les récifs coralliens, qui protègent les lagons et abritent une biodiversité remarquable, sont aussi menacés par le blanchissement et la fragmentation.
 - Infrastructures en bord de mer sous pression : Les infrastructures, industries, hôtels, restaurants, les routes côtières deviennent plus vulnérables aux submersions marines et à l'érosion, nécessitant des investissements en protection et en adaptation.
 - Risque accru de tsunami : un plan ORSEC intègre ce risque qui provient essentiellement du Nord et Nord-est de l'Océan Indien, à travers un dispositif d'alerte, concernant notamment les ICPE.
- **Sécheresse et impacts sur les paysages :**
 - Modification des écosystèmes : L'augmentation des températures et la diminution des précipitations dans certaines zones pourraient fragiliser la végétation, affecter les paysages des cirques et sous-marins, altérer l'attractivité des sentiers de randonnée et plus largement les capacités de résilience du territoire. Le risque incendie dans les forêts et savanes s'accroît et les moyens de lutte s'amenuisent.
 - Ressources en eau sous tension : Avec des sécheresses plus fréquentes, l'approvisionnement en eau pour les activités économiques : industrie, agriculture, hébergements, restaurants et activités touristiques devient un enjeu critique.

A titre d'exemple, les travaux réalisés dans le cadre de la phase 1 de l'élaboration de la stratégie de développement d'un tourisme durable, mettent en avant les effets du dérèglement climatique dans une perspective d'évolution des risques.

Deux scénarios principaux sont proposés pour estimer le recul du trait de côte à l'horizon 2100.

Scénario de référence sans changement climatique : Ce scénario projette le recul du trait de côte en se basant sur l'évolution historique observée. Il inclut des paramètres tels que le taux annuel de recul du trait de côte par secteur et le recul maximal lié à un événement tempétueux majeur.

Scénario intégrant le changement climatique : Ce scénario ajuste les projections en tenant compte des impacts attendus du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer. La méthodologie consiste à appliquer une règle de trois basée sur les scénarios de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), qui prévoient une élévation de 60 cm à l'horizon 2100. Cette approche permet d'estimer un recul supplémentaire du trait de côte dû à la hausse du niveau marin.



Perspectives d'évolution des risques sur l'économie touristique – Source : Elaboration de la stratégie de développement d'un tourisme durable pour le territoire de l'Ouest, février 2025.

Face aux risques côtiers, les exemples de cartographies ci-dessus montrent la grande vulnérabilité de certains hébergements touristiques, notamment dans les zones de concentration (ici, des zones balnéaires de St Paul) : la prise en compte de cet aléa est essentielle pour garantir un développement touristique durable, capable d'assurer la sécurité des habitants et visiteurs, et de préserver les intérêts touristiques du territoire.

Ces éléments doivent trouver une déclinaison dès à présent dans la planification : l'adaptation au recul du trait de côte est à mettre en perspective de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une réflexion plus large sur la gestion foncière de l'espace côtier se pose.

Synthèse AFOM et enjeux liés aux dynamiques économiques

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence du GPMDLR, acteur économique majeur sur le Territoire de l'Ouest ▪ Une activité portuaire de logistique et industrielle, pourvoyeuse d'emplois ▪ 37% de la surface des zones d'activités régionales implantées sur le Territoire de l'Ouest (32ZA pour une surface de 795ha) ▪ Des zones d'activités aux activités diversifiées : logistique, transport, eau, énergie, déchets etc ▪ Un patrimoine naturel diversifié et de qualité support d'attractivité du Territoire de l'Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une dépendance économique à la Métropole et aux importations ▪ Des disparités spatiales au sein du Territoire de l'Ouest en termes de répartition des ZAE : elles se concentrent sur les communes du Port et de Saint-Paul ▪ Une offre d'emploi en lien avec les ZA polarisée à Saint-Paul et sur la commune de Le Port ▪ Un manque de foncier ou une dureté foncière conditionnant le développement de nouvelles activités ▪ Une offre touristique polarisée sur le littoral et notamment sur Saint-Paul et les sites d'exception des Hauts (Mafate, village de la Petite France) ▪ Une concentration de l'offre et des flux touristique sur le littoral et les sommets de l'Ouest à l'origine de pressions sur les milieux ▪ Une baisse de la surface agricole utile de 738ha en 10 ans (2010-2020) ▪ Une agriculture vivrière peu représentée et une production dominée par le fourrage et la canne à sucre
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des friches économiques susceptibles de constituer des gisements foncier potentiels ▪ Des zones d'activités accusant parfois d'un taux de vacance à remobiliser ▪ Le développement de l'activité portuaire <ul style="list-style-type: none"> – Zone Arrière Portuaire et transbordement ▪ Le développement de démarches d'économie industrielle, en lien avec le développement d'une industrie plus "verte" ▪ Une offre d'agritourisme / artisanat vecteur d'authenticité et opportunités de développement pour les Hauts ▪ La redirection du tourisme Mafatais vers une formule écotouristique, plus soucieuse de l'équilibre mise en tourisme, préservation du patrimoine et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité portuaire centrale dans l'économie de l'EPCI dans un contexte de bouleversement climatique (retrait du trait de côte) ▪ Le développement de zones d'activités et d'entrepôt "de fait" en lien avec la pression foncière ▪ Une pression croissante sur les sites naturels attractifs (dérèglement climatique, concentration touristique) susceptible d'un bouleverser l'équilibre et la qualité ▪ Une spéculation foncière qui s'intensifie sur les terres agricoles et naturelles ▪ Le dérèglement climatique et les catastrophes naturelles susceptibles de fragiliser les filières économiques industrialo-portuaires agricoles et touristiques

<p>de la qualité de vie des habitants via le Schéma d'aménagement Expérimental des Ilets.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre de plans/ programmes visant la souveraineté alimentaire, le développement d'une agriculture plus saine et plus durable, productrice de valeur (cf. PAT départemental « Sa kif é ansamn pou manz péi » et le projet de PAT sur Mafate « planté pou manzé »etc) ▪ La mise en œuvre de plan et de programmes visant le développement d'activités artisanales, pour la transformation de produits agricoles et la création de petites unités de production dans les Hauts (PAT) 	
--	--

ENJEUX LIES AUX DYNAMIQUES ECONOMIQUES

- Le rééquilibrage en matière de développement économique et d'emploi entre le littoral et les mi-pentes et les Hauts
- L'encadrement du développement des zones d'activités et des entrepôts logistiques face à la pression foncière
- L'encadrement du développement de l'activité de logistique, activité en très forte progression depuis 2011
- Une meilleure répartition de l'offre d'équipements touristique à trouver : polarisation de l'activité sur le littoral et les sites remarquables des Hauts
- L'atténuation des pressions touristiques sur les sites naturels du littoral et des Hauts et une réflexion à mener sur les potentiels sites de délestage et sur l'accessibilité des sites naturels
- La structuration/valorisation d'une nouvelle offre touristique adaptée sur les mi-pentes, Trois Bassins et le Port compatible avec les objectifs d'un tourisme plus durable
- Le renforcement de l'économie et de la valeur agricole par de nouveaux modes de production (diversification, circuits-courts, agroécologie) et la préservation de la Surface Agricole Utile.
- L'adaptation d'un système de production économique (notamment littoral - industrie, activité portuaire, activité touristique) vulnérable face aux bouleversements climatiques et à l'accroissement des risques naturels, notamment

V. Des capacités d'extraction de la ressource en matériaux et de gestion des déchets limitées qui invitent à tendre vers une logique de circularité

V.1 Rappel des orientations et objectifs de référence en matière de matériaux

Le Schéma Régional des carrières (en cours d'élaboration)

Le schéma régional des carrières (SRC), en cours d'élaboration depuis fin 2021, se concentrera sur la problématique de l'approvisionnement durable et devra tenir compte de :

- l'adéquation des besoins et des ressources,
- le développement de l'économie circulaire,
- la proximité des bassins de production/consommation,
- des enjeux environnementaux.

Le Schéma Régional des Carrières remplacera le schéma départemental des carrières au 1^{er} janvier 2025 et s'imposera aux documents d'urbanisme au SCoT intégrateur.

Le Schéma Départemental Régional des carrières (2010)

Il s'agit d'un instrument d'aide à la décision du préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées. Il vise la promotion d'une utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, permettant à la fois de répondre aux besoins en matériaux et de préserver les zones sensibles d'un point de vue environnemental.

Le schéma départemental des carrières de La Réunion (SDC) a été élaboré dans le cadre des dispositions de la loi du 4 janvier 1993 relative aux carrières. Il a été **approuvé par arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 pour une durée de 10 ans**. La loi ALUR du 24 mars 2014 a réformé les schémas départementaux des carrières instaurés en 1993 en modifiant l'article L515-3 du Code de l'environnement. Les Schémas Régionaux sont dorénavant des documents opposables, en l'absence de document approuvé, les orientations du Schéma Départemental sont opposables aux documents d'urbanisme.

Il fixe **6 orientations visant à améliorer les modes d'approvisionnement** :

1. Valorisation de matériaux non-issus de carrières, dont la réutilisation ou le recyclage présente un intérêt économique et/ou environnemental pour l'île. Ce sont les déchets, les déblais, les sous-produits industriels, les andains, les mâchefer, les pneumatiques, et les matériaux de curages des ravines.
2. Utiliser de façon rationnelle les ressources du sous-sol par la mise en place d'une politique durable d'économie des matériaux comprenant un recours aux matériaux de substitution (point 1) et le non-gaspillage et la préservation des matériaux nobles et rares
3. Optimiser de façon pertinente les nouveaux sites de carrière
4. Réserver les sites potentiels de carrière et favoriser leur exploitation
5. Lutter contre les extractions illégales
6. Mettre en place un observatoire des matériaux

Le Plan Régional de Prévention des Déchets (PRPGD) en élaboration

Le rôle du PRPGD est de coordonner et de planifier les actions de prévention et la production d'équipements de gestion des déchets des organismes en charge de la collecte déchets mais aussi des

acteurs économiques en charge de leurs propres déchets. Adopté par la quasi-totalité des régions de France et d'outre-mer avant décembre 2020, La Réunion n'a pas encore adopté le sien, sept ans après le démarrage de la procédure d'élaboration.

Ce plan régional a vocation à positionner la région comme cheffe de file de la planification en matière de déchets. À La Réunion, ce plan est de surcroit en lien avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, une partie de l'électricité produite sur l'île pouvant résulter d'un processus de valorisation énergétique par incinération des déchets préalablement triés et conditionnés à cet effet.

Le gisement de déchets augmente chaque année alors que les capacités de stockage limitées arrivent à saturation. Cette situation rend indispensable les politiques actives visant à **limiter la production de déchets, la prévention et à réutiliser ou recycler ces déchets pour les réintroduire dans le cycle de la consommation dans une logique d'économie circulaire.** Les acteurs en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sont les cinq communautés d'agglomération dont le Territoire de l'Ouest et les deux syndicats mixtes de traitement (ILEVA et SYDNE).

V.2 Production, besoins et gestion des granulats : une situation déficitaire à l'échelle du bassin de l'Ouest

Les zones urbaines réunionnaises sont en constant développement et se concentrent sur les mi-pentes et sur la frange littorale, du fait de l'inaccessibilité de la majeure partie du territoire, le Territoire de l'Ouest ne fait pas exception. La perspective politique d'atteindre un seuil démographique de + 250 000 habitants en 2050 est conditionnée par la disponibilité des ressources pour répondre à la demande en matériaux de construction pour la production de logement mais aussi pour des infrastructures d'ampleur (RN1 et RN2 notamment). En effet, les granulats, d'origine variée (roche massive, alluvion, etc.) sont indispensables à la fabrication du béton et la construction de routes. La production de matériaux doit inévitablement être assurée durablement au niveau local. A ce titre, les besoins du territoire sont définis par bassin de consommation dans une logique **d'utilisation rationnelle de la ressource et de limitation des transports.**

En l'absence de données approuvées concernant le Schéma Régional des Carrières de la Réunion, le présent chapitre s'appuie sur le Schéma Départemental des Carrières et les premiers éléments de diagnostic issus des groupes de travaux engagés pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.

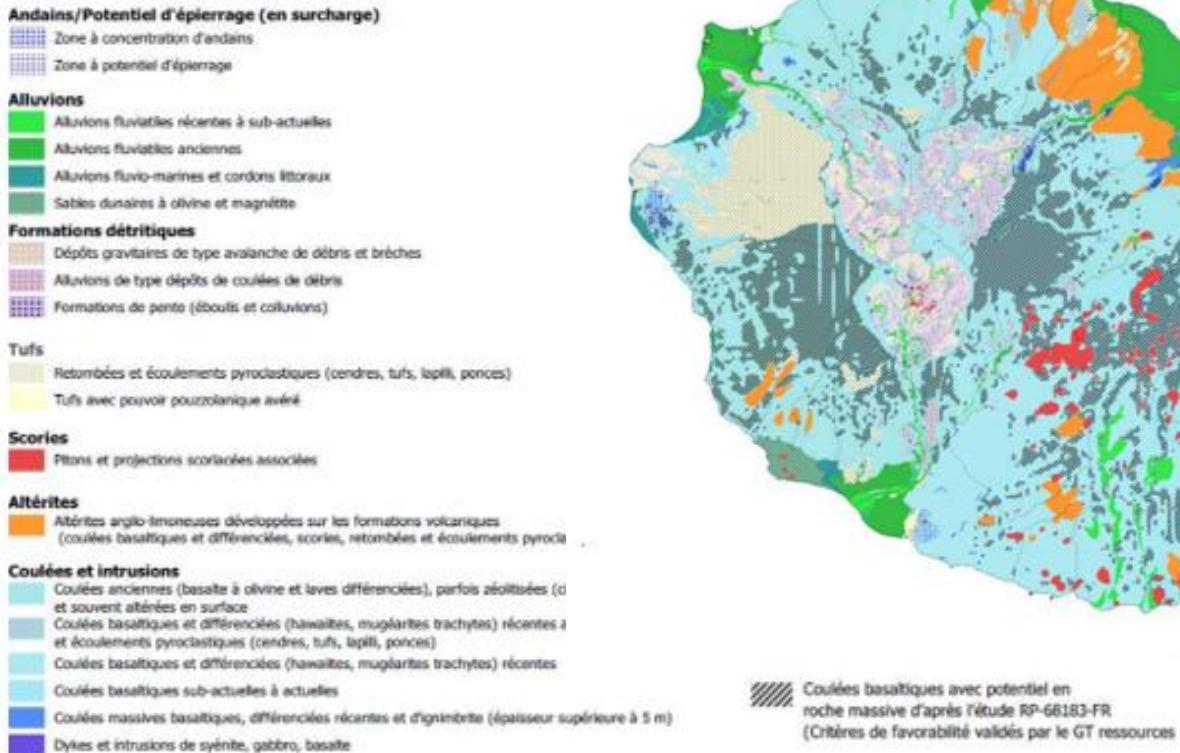
Les gisements naturels du territoire



Un gisement est un lieu (domaine géographique) où l'on rencontre une substance déterminée. Il se définit par la nature du matériau (roches, alluvions, ...), par son extension géographique, et présente, à priori, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, un intérêt économique potentiel (à la différence des indices et occurrences).

L'île de la Réunion, est née il y a 3 millions d'années environ dans la partie occidentale de l'Océan Indien. Elle est formée de roches volcaniques émises à partir de deux massifs volcaniques principaux : le Piton des Neiges au nord et le Piton de la Fournaise au sud. Caractérisée par des reliefs jeunes, elle culmine à 3069 mètres (Piton des Neiges sensu-stricto).

Son histoire géologique correspond à une succession de phases d'activité volcanique (éruptions) et de périodes d'altération et d'érosion pendant lesquelles les matériaux sont transformés et entraînés vers l'océan. Ces caractéristiques conduisent à des gisements de matériaux quasi-exclusivement d'origine volcanique. Les roches sédimentaires d'origine biochimique sont quasiment absentes sur l'île. Les rares formations calcaires sont d'origine biologique (calcaires récifaux).



Les ressources minérales de la Réunion – Source : GT Scénarios SRC, 2024

Le territoire de la Réunion est concerné par l'existence de 19 ressources distinctes, les principales en présence sur le territoire de la microrégion de l'Ouest sont :

- **Des ressources en alluvions fluviatiles, hors lit mineur :**

Elles sont situées sur les grands cônes alluvionnaires des rivières de La Réunion : les cônes de la rivière du Mât et de la rivière de l'Est, le cône alluvionnaire de la rivière Saint-Etienne le cône alluvionnaire de la rivière des Galets sur le Territoire de l'Ouest. Au moment de la réalisation du SDC, ces ressources potentiellement exploitables étaient de l'ordre de 55 millions de m³, mais situées dans des zones où les contraintes à l'exploitation sont fortes (urbanisation).

- **Des ressources en roches massives**

Disséminées sur le pourtour des deux volcans, elles correspondent aux dernières phases éruptives effusives (éruptions tardives) du Piton des Neiges et aux éruptions du Piton de la Fournaise. Certaines coulées épaisses ont atteint le littoral Ouest, ces coulées basaltiques constituent des gisements potentiels sur les communes de Trois Bassins et Saint-Leu.

- **Des ressources en alluvions sous-marines**

Des ressources en alluvions sous-marines de l'ordre de 40 Mm³ sont probablement disponibles, mais leur exploitabilité reste à démontrer.

- **Des ressources en scories et en tufs volcaniques**

Les principaux gisements de scories sont situés dans la moitié sud de l'île. Saint-Paul est concernée par la présence de tuf volcaniques. Les ressources potentiellement exploitables sont de 8 Mm³.

- **Des ressources non issues de carrière (au sens du code minier)**

Elles concernent :

- Les sédiments de dragage des bassins portuaires, qui pourraient constituer une ressource supplémentaire à faible échelle. Les quantités disponibles en rivière sont aléatoires et dépendantes des conditions cycloniques. Elles se situaient en 2009 au niveau de la Rivière des Remparts (de l'ordre de 0,5 Mm³ extraits)
- Les déchets des centrales thermiques, les déchets inertes du BTP (1 Mm³ par an, à l'horizon 2020) ;
- Les andains de pierre issus des opérations d'épierrage agricole (5 Mm³ au total).

Production et consommation : des gisements alluvionnaires déficitaire en 2024

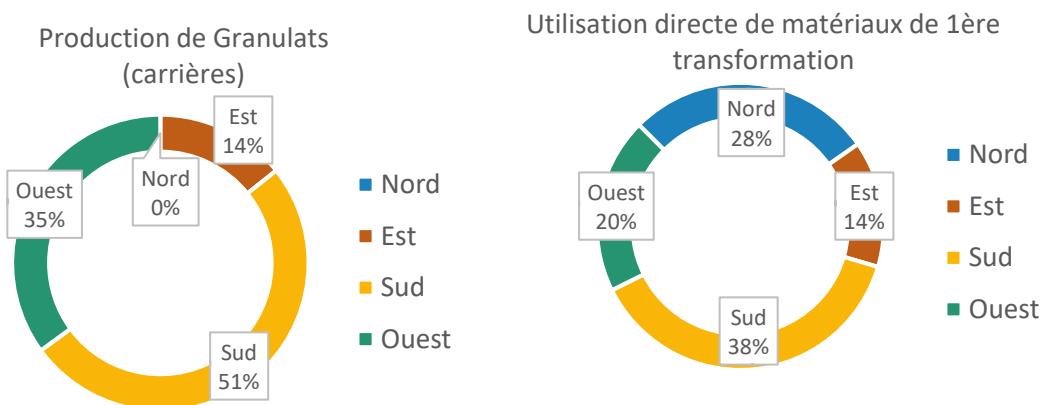
 Il existe des granulats naturels issus de ressources minérales primaires, et des granulats recyclés. Ces deux catégories de granulats peuvent subir, suivant les usages auxquels ils sont destinés, un certain nombre de transformations : couches de forme, remblais techniques, matériaux de chaussée, ballasts, bitumes, ciment, matériaux de chaussée, enrobés, bétons et mortiers hydrauliques dont le béton prêt à l'emploi (BPE).

On distingue ainsi deux grands groupes d'utilisation des granulats :

- Les chantiers du BTP,
- Les postes fixes de transformation des granulats comprenant les centrales à béton, les usines de préfabrication d'éléments en béton et les centrales d'enrobage à chaud et à froid.

A La Réunion, selon les données récoltées par le BRGM auprès des carriers et par la CERBTP auprès des postes fixes de consommation, la consommation régionale de granulats s'élevait à 4,3 millions de tonnes en 2020. Cette consommation est captée à hauteur de 35% par les postes fixes de consommation, et à 65% par les chantiers du BTP. Avec une consommation de 4,9 tonnes par habitant et par an, le ratio tonnes/habitant de La Réunion est légèrement inférieur à la moyenne nationale (5,03 t/hab. en 2020).

En 2020, 3 850 000 t de granulats sont produits à La Réunion : 1 350 000 t dans l'Ouest, 1 950 000 t dans le Sud et 550 000 t dans l'Est. L'Ouest utilise des matériaux produits sur son territoire et dans le Sud et alimente le Nord.



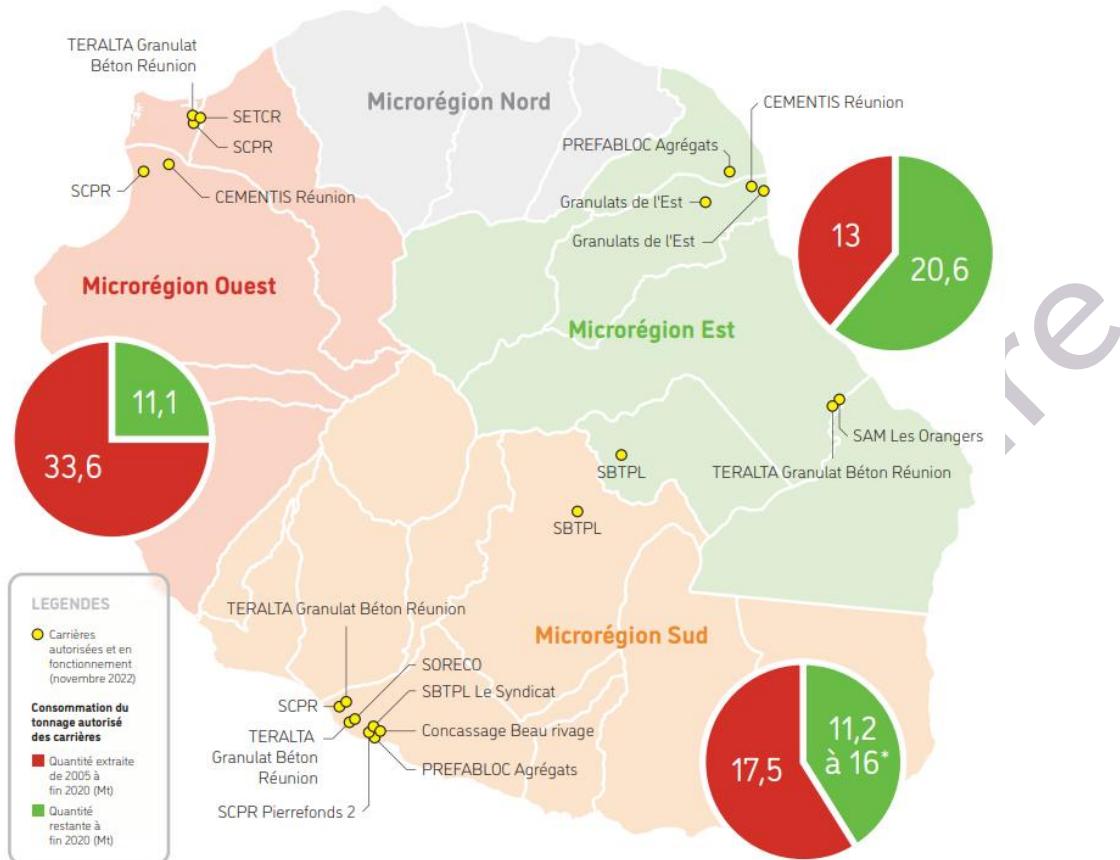
Répartition par microrégion des productions et consommations de matériaux en 2020 Source : BRGM – CERBTP

La Microrégion Ouest n'est concernée que par la présence de gisements alluvionnaires, cinq carrières sont autorisées et en fonctionnement en 2025 :

Exploitant	Nature de la ressource	Site d'exploitation
TERALTA Granulat Béton Réunion	Alluvions fluviatiles anciennes	Cambaie
SCPR	Alluvions fluviatiles anciennes	Cambaie
SETCR	Alluvions fluviatiles anciennes	Piton Défaud
SCPR	Alluvions fluviatiles anciennes	Plaine Chabrier
CEMENTIS Réunion	Alluvions fluviatiles anciennes	

Unique source d'approvisionnement sur le Territoire de l'Ouest, les carrières alluvionnaires sont une ressource surexploitée. Elles arrivaient en fin d'exploitation avec 33,6 Mt extraits de 2005 à fin 2020 et une consommation restante à exploiter de 11,1 Mt fin 2020. Dans un contexte d'urbanisation constante, l'accessibilité aux gisements alluvionnaires se raréfie comme déjà éprouvé pour la construction de la Nouvelle Route du Littoral reliant La Possession à Saint-Denis. Certains industriels s'organisent pour vendre des matériaux au plus près des chantiers du BTP mais l'éloignement des sites d'extraction implique des coûts de transport à répercuter sur les prix de vente et des impacts environnementaux non négligeables.

ETAT DE LA RESSOURCE AUTORISÉE DANS LES CARRIÈRES À LA RÉUNION (SOURCE BRGM : BILAN DU SDC 2010)



Les travaux menés par le groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières concluent à une situation déficitaire en 2024 sur le Territoire de l'Ouest. L'annulation au tribunal administratif de l'ouverture d'une carrière à Bellevue au niveau de Trou d'Eau à la Saline, confronte le territoire à la finitude de la ressource en matériaux. Elle réinterroge les modes d'approvisionnement et les capacités de développement projetées sur la Côte Ouest.

Situation de besoins des bassins de consommation à début 2024

Bassins	EST	NORD	OUEST	SUD
Scénarios de besoins annuels (sc. médian) (en Mt)	0,6	1,0	1,0	1,3
Production annuelle autorisée au cours des 6 années à venir (en Mt)	2,6	0,0	0,3	2,5
Indice de besoins (lb)	4,1	0,0	0,3	2,0
Situation du bassin	Excédentaire	Déficitaire	Déficitaire	Excédentaire

Situation de besoins des bassins de consommation à début 2024 – Source : Note de synthèse de travaux du GT Scénarios du comité d'élaboration du SRC de la Réunion, octobre 2024

Les gisements d'intérêt régional identifiés au Schéma Régional des Carrières (SRC)



Le décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015 art. R.515-2 impose que les schémas régionaux des carrières retiennent un scénario d'approvisionnement en matériaux après évaluation comparative de ses incidences. Le GT scénarios a eu pour objectif de définir ses modalités d'approvisionnement en limitant les impacts sur l'environnement, la population, l'activité agricole et l'économie. Les besoins en matériaux ont été estimés à l'échelle régionale à partir d'hypothèses basées sur la démographie, la production de matériaux en dehors des carrières, notamment issus du recyclage, l'évolution des modes constructifs et la prise en compte de grands chantiers. Le besoin régional à l'horizon du prochain SRC est estimé à environ 4Mt/an [de 3 à 4,7Mt]. Ces besoins ont ensuite été ventilés par bassin de consommation

Des gisements d'intérêt régional (GIR) ont été délimités par intégration des espaces carrières du SDC de 2010, des gisements de tufs stratégiques pour l'industrie cimentière, des gisements alluvionnaires (particularité réunionnaise), des gisements de coulées basaltiques avec des épaisseurs significatives de roches massives, le recueil des avis des carriers et enfin en évitant si possible des zones à enjeux environnementaux. Ils sont situés à proximité des pôles de consommation (< 30 km par la route) pour les bassins de consommation en situation déficitaire* et sous réserve de l'adéquation des infrastructures de transport existantes.

Des gisements d'intérêt régional affouillement (GIR AF) sont liés à l'aménagement d'une zone à échéance du SRC (exemples : GIP écocité, Plaine Gillot,). Les aménageurs ont vocation à être les porteurs de projet.

Des gisements d'intérêt régional à préserver (GIR AP) sont identifiés comme des gisements non prioritaires mais à préserver à échéance du SRC en cours. Les ouvertures de carrière ne sont pas autorisées dans ces zones à l'échéance du SRC en cours. Un réexamen du classement du GIR sera effectué à l'occasion du SRC suivant.

D'autres Gisement d'intérêt régional sont également identifiés. Ils renvoient aux gisements pour lesquels les porteurs de projets souhaitant exploiter une carrière doivent démontrer le besoin du bassin de consommation concerné. Le Préfet juge de la pertinence de la demande au regard des capacités déjà autorisées dans le bassin de consommation.

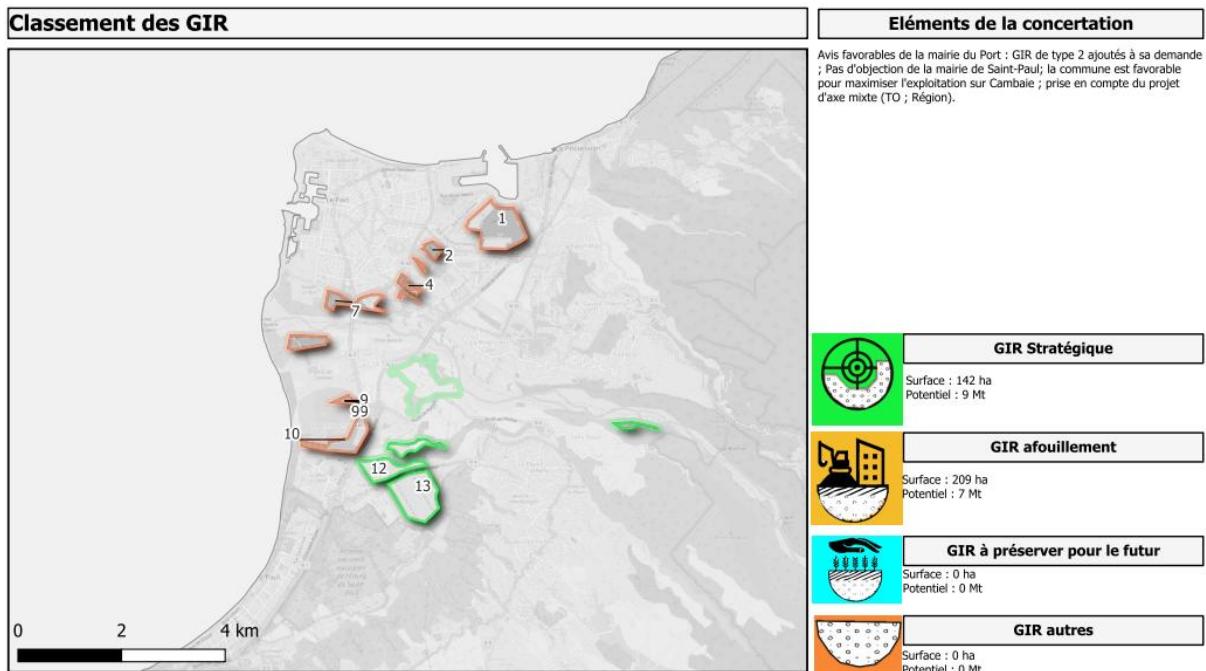
Au total, le Territoire de l'Ouest est concerné sur la période 2025-2036 par :

- Des Gisements d'Intérêt Régional, pour un tonnage estimé de 21Mt
- Des GIR à préserver pour le futur, pour un tonnage estimé à 7Mt
- Des GIR affouillements, pour un tonnage estimé de 7Mt

Le ScoT devra tenir compte de ces entreprises dans son projet de développement.

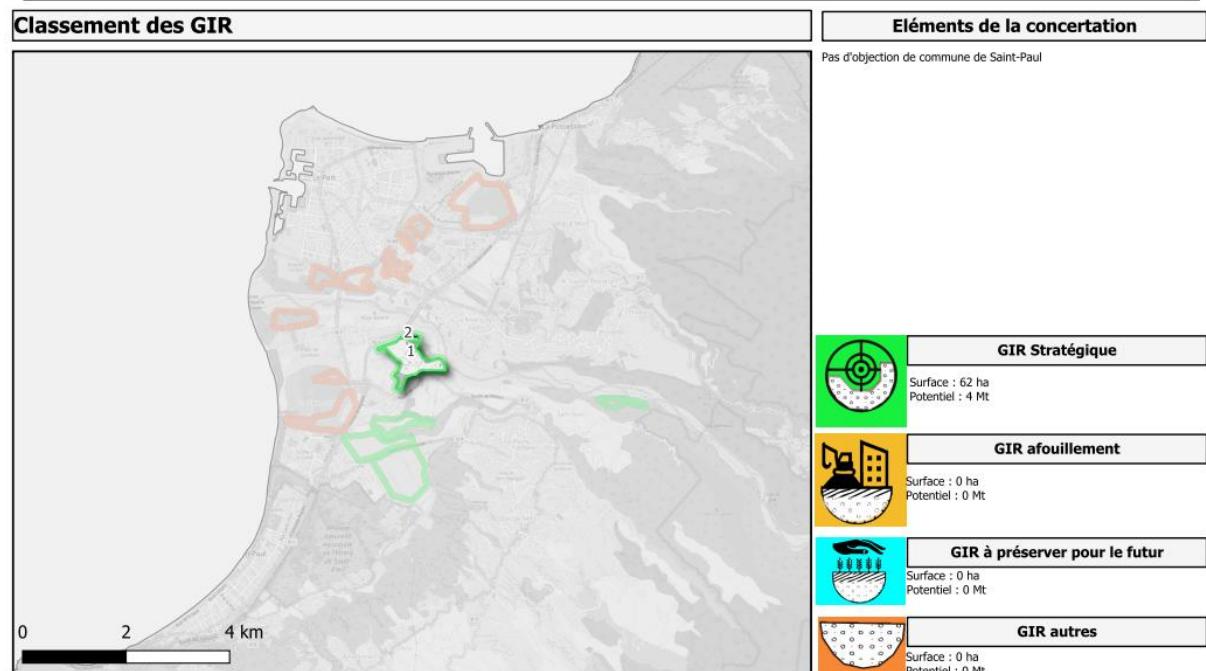
Les gisements se répartissent comme suit :

16 Mt de ressources alluvionnaires (andains) sont identifiées sur les **communes de Le Port et de Saint-Paul** sur une surface de 351 ha, soit 13 sites. Parmi ces sites 142 ha sont identifiés comme GIR Stratégiques pour un tonnage estimé de 9Mt, 209 ha sont identifiés comme GIR affouillement. Ces entreprises se situent en zone agricole irriguée.



Classement des GIR – Source : Schéma Régional des Carrières de la Réunion, Bassins de production, document de travail, septembre 2024.

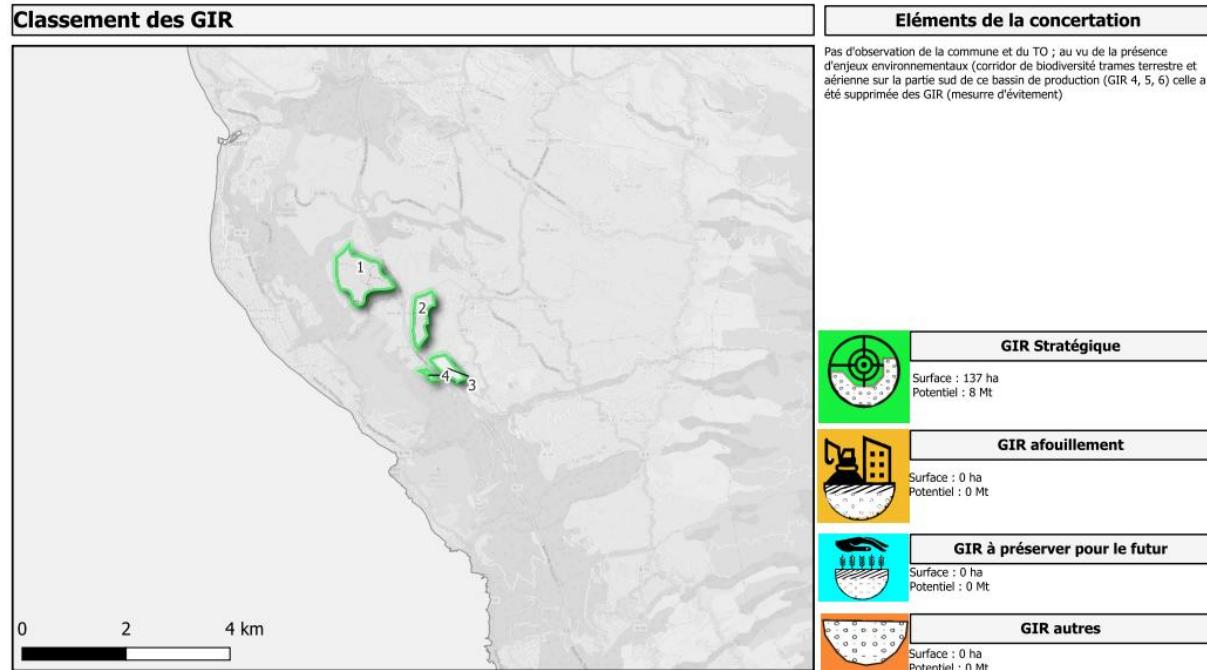
2 formations détritiques (dépôts de coulées de débris) sont également identifiées par le Schéma Régional des Carrières sur Saint-Paul pour une surface de 62ha et un tonnage estimé de 4Mt. Ces deux gisements sont identifiés comme des GIR et situés sur des zones agricoles irriguées.



Classement des GIR – Source : Schéma Régional des Carrières de la Réunion, Bassins de production, document de travail, septembre 2024.

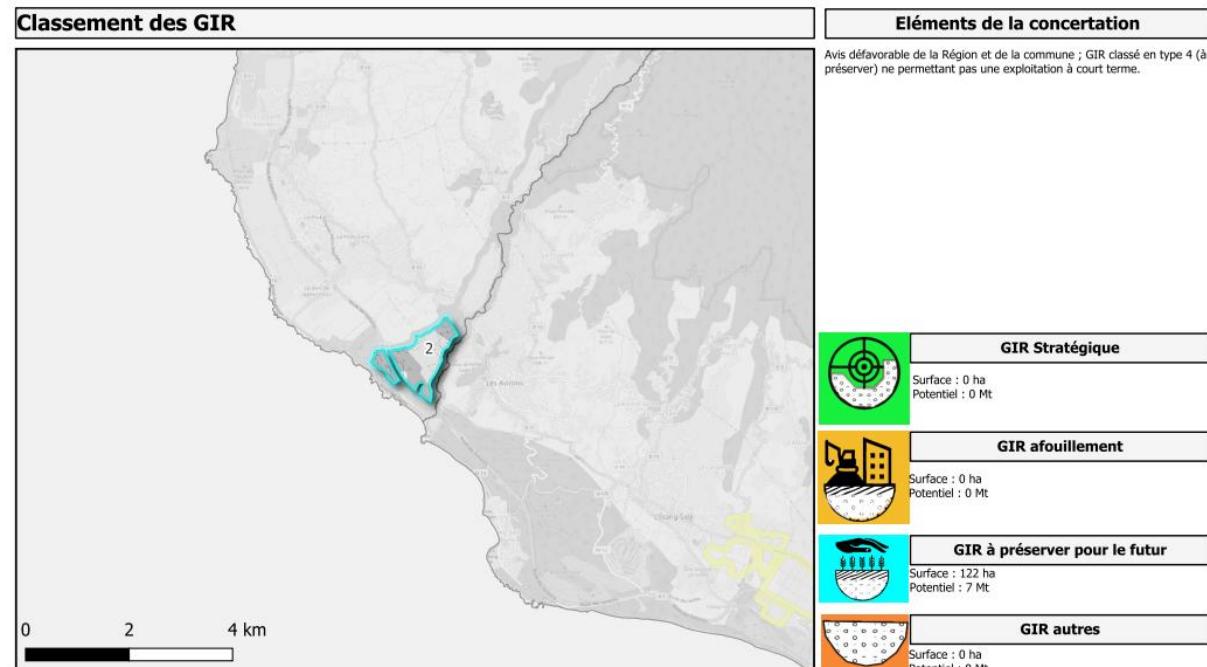
Le Schéma Régional des Carrières identifie également 4 GIR Stratégiques sur le sud de la **commune de Saint-Paul (Hermitage)**. Ces gisements sont susceptibles de représenter 8Mt de roches sur une surface

de 137ha. Ces emprises se situent aujourd’hui en zones agricoles irriguées et à proximité de périmètres de protection de captages éloignés.



Classement des GIR – Source : Schéma Régional des Carrières de la Réunion, Bassins de production, document de travail, septembre 2024.

Enfin, des gisements à préserver pour le futur sont identifiés sur la **commune de Saint-Leu**. Il s’agit de gisements de roches massives représentant un potentiel de 7Mt sur une surface de 122ha. Ces périmètres se situent également sur des zones agricoles irriguées.



Classement des GIR – Source : Schéma Régional des Carrières de la Réunion, Bassins de production,

document de travail, septembre 2024.

Une tendance de fond est à prendre en considération avec l'utilisation croissante de matériaux recyclés.

Cette tendance est encouragée par les politiques publiques avec la loi de Transition énergétiques pour la croissance verte de 2015 qui prévoit que :

- Au plus tard en 2020, l'Etat et les collectivités territoriales s'assurent qu'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont ils sont maîtres d'ouvrage sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière
- (Article 79) ;
- A partir de 2020, au moins 60 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets (article 79) ;

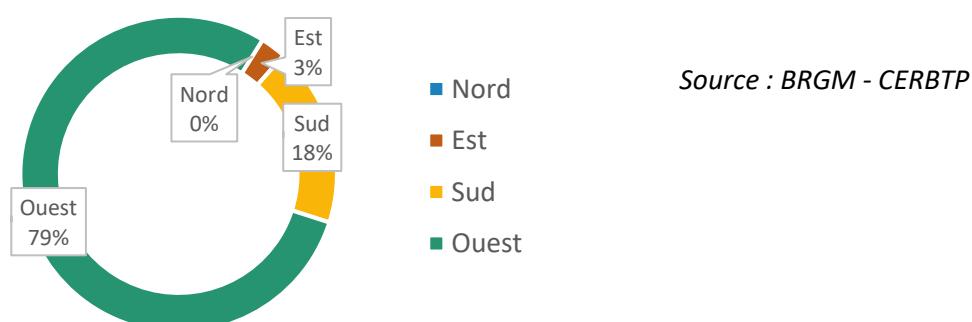
Ces objectifs sont repris au niveau local avec l'ambition affichée par la Région Réunion de parvenir à « une île Zéro Déchet valorisable enfouis » et la mise en place de la filière REP¹⁰ Construction en cours sur le territoire.

La consultation des partenaires impliqués sur ces problématiques (maîtres d'ouvrages, CAUE, ADEME, etc.) permet de distinguer les tendances d'évolution susceptibles de faire évoluer les techniques de constructions vers une baisse de l'utilisation des produits des carrières :

- Progression de l'utilisation du bois dans la construction en France en général et à La Réunion en particulier ;
- Incitation et soutien à l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction (réglementation environnementale RE2020, appel à projet ADEME « Soutien à l'innovation dans la construction matériaux bois, biosourcés et géosourcés », etc.) ;
- Evolution des pratiques de recyclage et réemploi dans le bâtiment ;

En ce qui concerne les matériaux recyclés, en 2020, 300 t sont produites dans l'Ouest, qui sont utilisées dans l'Ouest (150 000 – 50%).

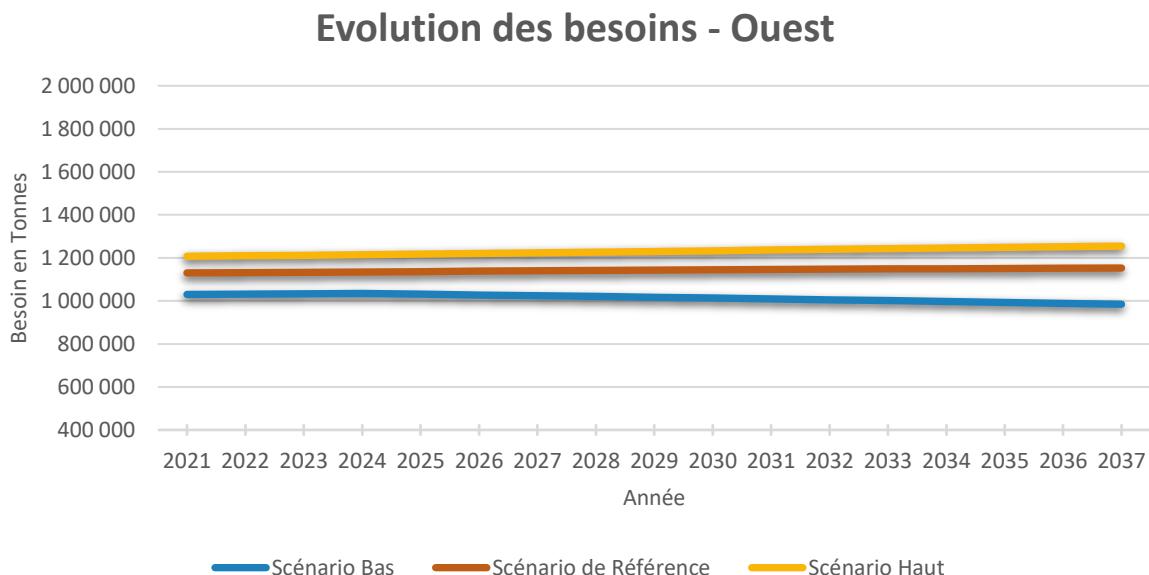
Production de produits recyclés en 2020



¹⁰ Responsabilité Elargie du Producteur

V.3 Projections des besoins en matériaux horizon 2037

Les travaux du Gt Scénarios a permis de dégager des scénarios de besoin horizon 2037. Ces scénarios reposent sur : l'évolution démographique, l'évolution des modes de construction, l'utilisation des matériaux recyclés, les perspectives de déploiement de grands chantiers.



L'évolution des besoins en matériaux selon les trois scénarios est la suivante :

Le scénario médian :

- Besoin initial de plus de 1,1 million de tonnes
- Croissance qui augmente légèrement de façon progressive, pour atteindre en 2037 un besoin proche du besoin actuel (+22 500 tonnes sur la période / +1 330 tonnes par an en moyenne).
- **Besoin de plus de 1,1 tonnes de matériaux extraits à l'horizon 2037.**

Le scénario haut :

- Besoin initial de plus de 1,2 millions de tonnes
- Croissance qui diminue de façon progressive pour atteindre en 2037 un besoin supérieur au besoin actuel (+47 000 tonnes sur la période / +2 760 tonnes par an en moyenne).
- **Besoin de plus de 1,25 millions de tonnes de matériaux extraits à l'horizon 2037.**

Le scénario bas :

- Besoin initial de plus de 1 million de tonnes
- Besoin relativement constant sur le début de la période, puis qui amorce une diminution progressive pour atteindre en 2037 un montant inférieur au besoin actuel (-45 850 tonnes sur la période / -2 700 tonnes par an en moyenne).
- **Besoin de 985 000 tonnes de matériaux extraits à l'horizon 2037.**

Le scénario médian fait apparaître une croissance progressive des besoins, pour atteindre en 2037 un besoin proche du besoin actuel (+22 500 tonnes sur la période / +1 330 tonnes par an en moyenne). **Cela représente 1,1 tonnes de matériaux extraits à l'horizon 2037, sur une ressource d'ores et déjà déficitaire en 2024.**

V.4 Les déchets ménagers, des gisements potentiels à valoriser

A mettre à jour

La production de déchets sur le territoire



Les déchets dits ménagers regroupent l'ensemble des déchets produits par l'activité domestique des ménages. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques (DAE) pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets ménagers assimilés (DMA) correspondent aux déchets ménagers auxquels s'ajoutent les déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Le Territoire de l'Ouest s'inscrit dans un contexte insulaire contraint où l'enjeu de la gestion des déchets constitue un enjeu particulièrement prégnant.

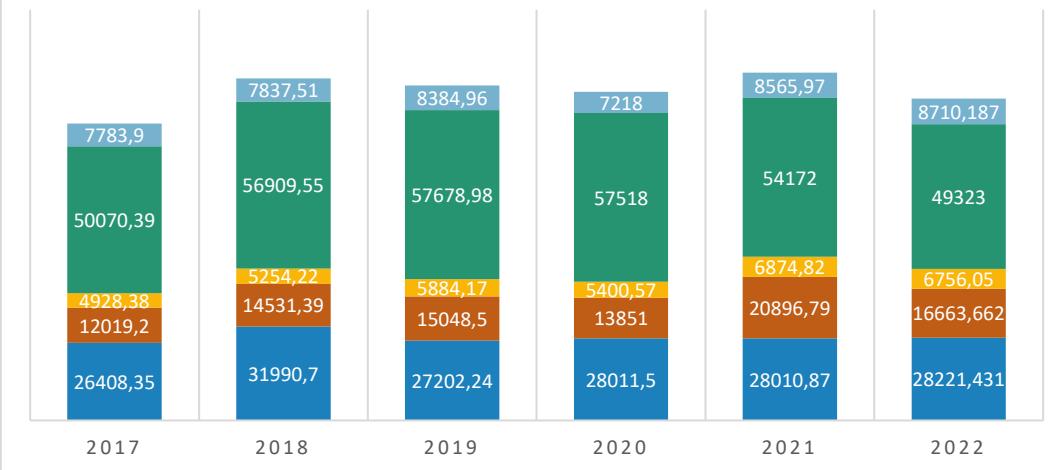
Evolution de la production de DMA et répartition selon le type de déchets

La production et le traitement des déchets constituent un enjeu majeur de l'Ouest avec plus de 600 kg de déchets produits par habitant en 2021, en hausse par rapport à 2020, et près de 60% des tonnages collectés non valorisés, partant à l'enfouissement.

Globalement, la quantité de déchets produits et collectés entre 2017 et 2022 connaît des variations avec une baisse accentuée en 2022 (127 434 T soit 581kg/hab) par rapport à 2021 (134 599 soit 624kg/hab), notamment des OMR, la baisse des autres postes est moins significative, respectivement :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA PAR TYPE DE DECHETS (EN TONNES) SUR LE TO

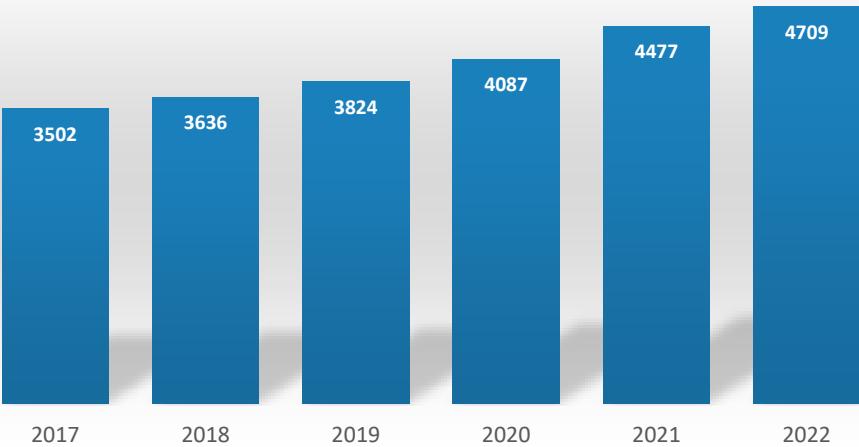
■ Déchets verts ■ Encombrants ■ Inertes ■ OMR ■ RSHV



Source : Observatoire des déchets, Agorah 2023

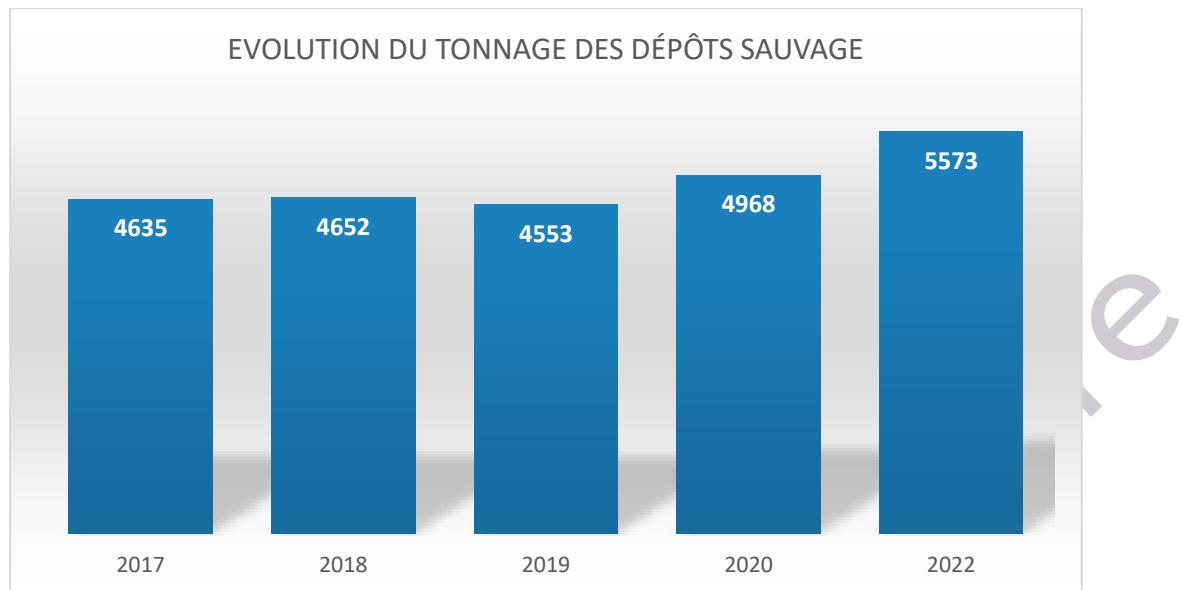
Le tonnage de verre tend à augmenter +34% entre 2017 et 2022.

Evolution du tonnage du verre sur le TO



Source : Observatoire des déchets, Agorah 2023

Une réglementation parfois peu respectée : sites de traitement illégaux et dépôts sauvages



Source : Observatoire des déchets, Agorah 2023

Un enjeu majeur à l'échelle régionale sur le territoire de La Réunion concerne le manque de respect de la réglementation en matière de déchets, aussi bien concernant les sites de traitement que les lieux de dépôts. Les dépôts sauvages en sont symptomatiques, aussi bien en milieu urbain que rural.

Sur le Territoire de l'Ouest, on note l'augmentation du tonnage de dépôts sauvages en 2022, ceux-ci comprennent les dépôts sauvages d'encombrants, d'OMR et de déchets verts. Dans le cadre de la lutte contre la dengue depuis 2018, le Territoire de l'Ouest a constitué une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) afin de lutter contre ces dépôts récurrents en sensibilisant, surveillant le territoire et en faisant respecter la réglementation.

La gestion de la collecte du Territoire de l'Ouest

Gouvernance

La « collecte des déchets ménagers et assimilés » est assurée par la Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest sur les 5 communes de l'Ouest, au moyen de marchés de services.

Ce service comprend : la dotation en bacs et composteurs ; la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilables aux ordures ménagères ; la collecte sélective des emballages et papiers ménagers et assimilables aux emballages et papiers générés par les ménages ; la collecte sélective en apport volontaire des emballages en verre ; la collecte sélective des déchets végétaux ; la collecte sélective des encombrants ; l'exploitation d'un réseau de déchetteries.

Le cas particulier de Mafate

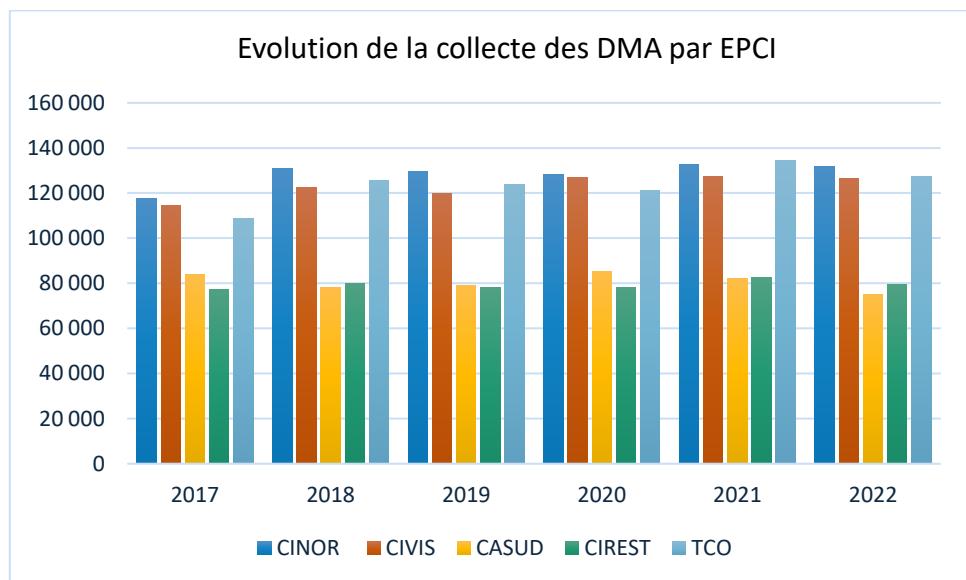
Chiffres propres à Mafate

Le Territoire de l'Ouest exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire, y compris à Mafate.

Il existe aujourd'hui un enjeu à poursuivre et affirmer les actions engagées en matière de prévention de la production de déchets, d'autant plus au regard de l'impact du tourisme sur le secteur. Il s'agit

d'aller plus loin sur la réduction à la source des déchets et sur les actions de sensibilisation sur la gestion et le tri des déchets en collaboration avec le Parc National par les filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) notamment. Des échanges sont en cours avec l'ADEME, le PNR à ce sujet de mobiliser les filières pour assurer la prise en charge des déchets qui relèvent de leurs obligations. Les déchets dangereux représentent également une problématique forte pour le secteur au regard de leur impact sur l'environnement.

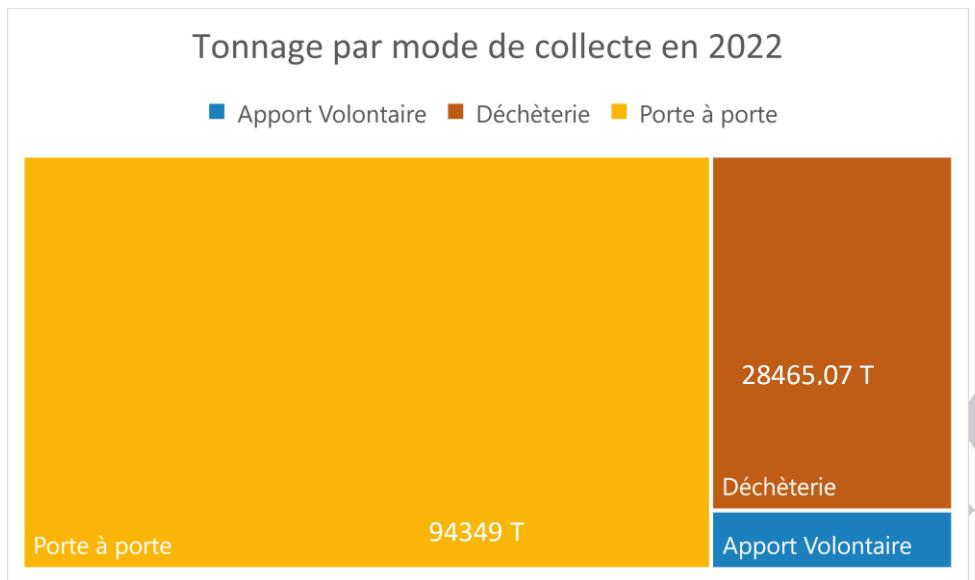
Bilan quantitatif du tonnage collecté



Source : Observatoire des déchets, Agorah 2023

La Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest représente une part non négligeable du tonnage des DMA à l'échelle de l'île, en 2022 le territoire comptabilise 127 534 tonnes de déchets collectés soit 24 % de la collecte régionale.

La collecte s'effectue essentiellement en porte à porte (92 349 tonnes) et en déchetterie (28 465 tonnes) pour la collecte des encombrants, des déchets inertes, déchets verts, métaux ferreux, D3E, RSHV plâtre. La collecte du verre en points d'apport volontaire s'élève à 4 720 tonnes sur l'année 2022.



Source : Observatoire des déchets 2023, Agorah

Le traitement des déchets ménagers sur le territoire

En attente données ILEVA pour chiffre à l'échelle du TO

Une compétence transférée au Syndicat mixte ILEVA

La compétence de transfert, traitement et tri des déchets ménagers a été attribuée au **Syndicat mixte ILEVA** qui assure le traitement de près de 60 % des déchets ménagers et assimilés de l'île pour trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du sud et de l'ouest de La Réunion : Territoire de l'Ouest, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), Communauté d'agglomération du Sud (CASUD). Sa mission est d'assurer la continuité du service public de traitement en exploitant plusieurs installations dédiées et de construire de nouveaux établissements comme le Pôle Déchets Sud à Pierrefonds, dans la perspective de la saturation prochaine des sites d'enfouissement.

Répartition des modes de traitement des déchets sur le Territoire de l'Ouest

Schéma de répartition sur la base des données ILEVA

L'enfouissement, un modèle à bout de souffle

En 2023, l'enfouissement représentait encore le mode de traitement le plus important à l'échelle de l'île, y compris sur le Territoire de l'Ouest (63% en 2020). Le site d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Rivière Saint-Etienne, à Saint-Pierre a été créé en 1987 et est l'unique centre de stockage des déchets pour les deux micro-régions Sud et Ouest. Depuis sa création, le site a stocké plus de 2 millions de tonnes de déchets.

Ce mode de traitement des déchets a de nombreuses conséquences, notamment sur l'environnement : impact écologique, avec des risques de pollution des sols, de l'océan mais aussi de l'air ; sanitaires avec le risque de propagation des bactéries ou encore les nuisances olfactives ; économiques avec un coût élevé du traitement des déchets, et fonciers avec la consommation d'espaces pour agrandir le site d'enfouissement.

La valorisation organique, un mode de valorisation qui demande une meilleure acculturation

La **valorisation organique** repose sur la valorisation des déchets organiques (d'origine agricole, forestière, ou domestique (boues, déchets ménagers)). Le produit de ce processus peut constituer un amendement organique intéressant pour la qualité des sols (compost), dans le mix énergétique

(biogaz) mais aussi servir à l'alimentation des animaux d'élevage. **Elle représente 20% des modes de valorisation sur le Territoire de l'Ouest** et repose pour partie sur la valorisation des boues de stations d'épuration qui représentaient en 2016, 21 700 tonnes via l'installation RECYCLAGE DE L'UEST.

Le recyclage, un mode de valorisation dont la performance doit être améliorée

La **valorisation matière ou recyclage** permet de préserver les ressources naturelles (sable, bois, pétrole...), de participer à la protection de l'environnement, et de générer des créations d'emplois. Grâce à la collecte selective (papier, carton, verre, emballages plastiques, textiles, bois, métaux...), la valorisation matière offre la possibilité de créer de nouveaux produits respectueux de l'environnement à partir des déchets non dangereux.

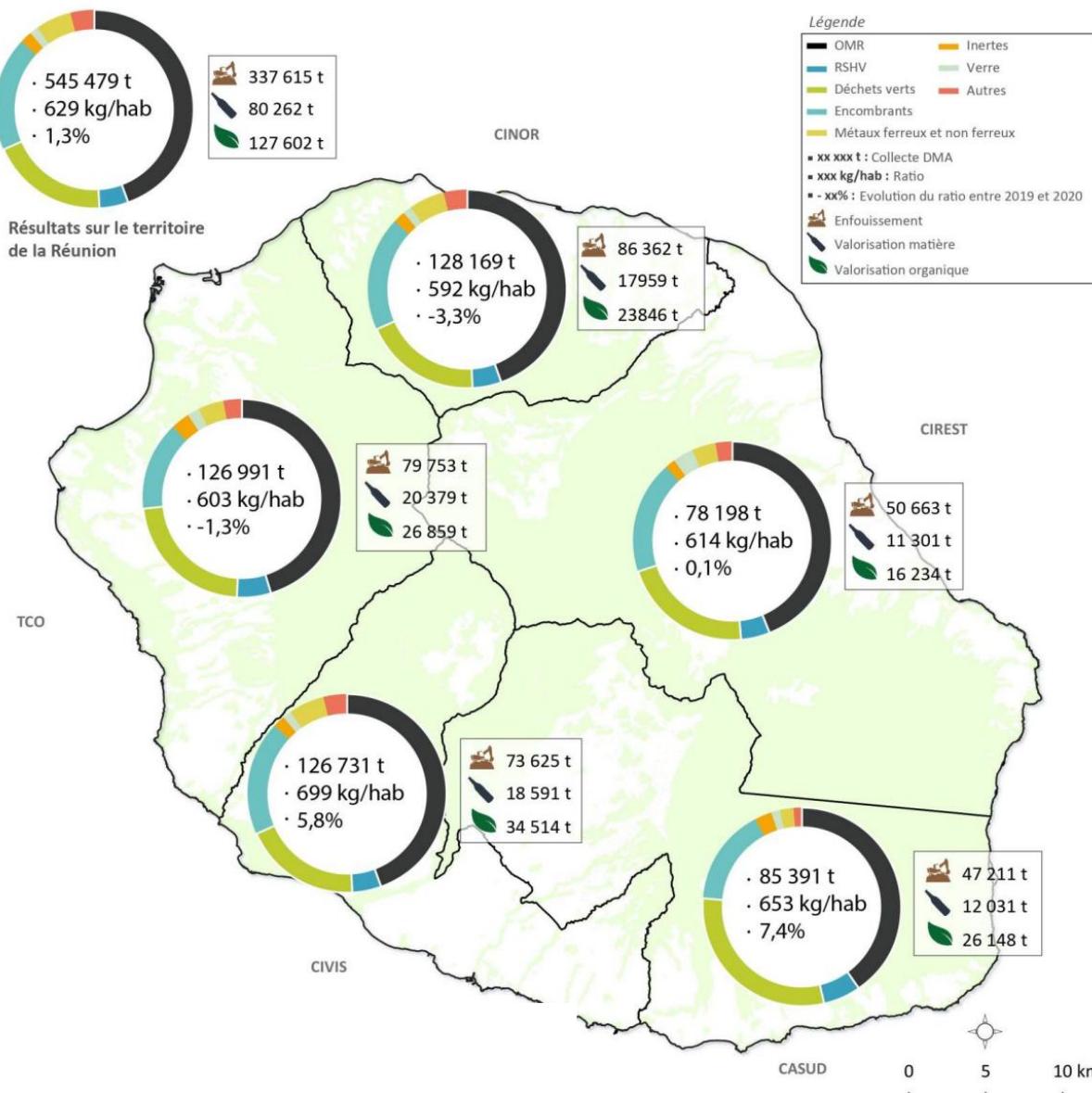
Seulement **17% des déchets collectés font l'objet d'une valorisation matière**, c'est-à-dire **réutilisation, recyclage et réemploi des matériaux issus des déchets**.

La perspective d'une valorisation énergétique des déchets, pour répondre à la saturation des sites d'enfouissement et aux besoins énergétiques locaux

La prochaine mise en service de l'unité de valorisation énergétique RUNEVA à Pierrefonds permettra de produire de l'énergie en partie renouvelable (électricité, biogaz...) en réduisant l'enfouissement des déchets ultimes (ceux restant après les différentes étapes de tri et de valorisation) et d'éviter ainsi l'émission de gaz à effet de serre.

BILAN 2020

Déchets Ménagers & Assimilés à la Réunion



Part des déchets valorisés par EPCI en 2020 – Bilan des Déchets Ménagers et Assimilés Source Agorah, 2021

Des avancées sur la gestion des déchets ménagers

Face aux nouvelles réglementations induites par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), le Territoire de l'Ouest affiche clairement l'ambition d'une trajectoire « zéro déchet » visant à réduire la quantité de déchets produits, valoriser les déchets dans une démarche d'économie circulaire par le réemploi et le recyclage, sensibiliser et responsabiliser la population, sanctionner et lutter contre les dépôts sauvages.

Un modèle circulaire émergent



L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, **le cycle de vie des produits est étendu** afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

En pratique, cela implique de **réduire les déchets** au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues autant que faire se peut dans le cycle économique grâce au recyclage. Elles pourront ainsi être réinjectées dans le circuit **pour recréer de la valeur**. Il s'agit d'une rupture par rapport au modèle économique traditionnel et linéaire, qui repose sur le principe du "prendre-fabriquer-consommer-jeter". Ce modèle repose sur de grandes quantités de matériaux et d'énergie bon marché et facilement accessibles.

Dans le contexte réunionnais, ce modèle circulaire émergent trouve une résonance particulière en faveur du développement durable, mais également de l'indépendance énergétique et alimentaire recherchée par le territoire.

L'insularité complexifie la gestion des déchets, et il apparaît de plus en plus crucial de réduire la production à la source des déchets ainsi que de développer des filières de traitement et de valorisation afin d'assurer une durabilité à plus long terme du système économique réunionnais. Dans cette dynamique, **le Territoire de l'Ouest mise fortement sur le développement de l'économie circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits** (conception, consommation, usage et gestion des déchets) en limitant les gaspillages. Le développement de cette filière apporterait une réponse pertinente à l'enjeu de réduction des déchets et de leur valorisation par le recyclage et le réemploi.

Le cœur d'agglomération, constitué des bas de La Possession, de la ville de Le Port jusqu'au centre-ville de Saint-Paul, sur un périmètre d'environ 5 000 hectares, s'offre comme un champ d'application concret pour l'innovation, en favorisant la montée en puissance de **filières stratégiques**. Elle vise notamment **l'économie circulaire**, le bâti tropical, les énergies renouvelables, l'économie bleue, mais aussi l'écotourisme. La démarche Ecocité Tropicale et Insulaire apparaît comme un incubateur d'innovation sur l'Ouest où les expérimentations, y compris associées à l'économie circulaire pourront pleinement s'exprimer.

Pour l'heure, plusieurs initiatives font l'objet de réflexions :

- Développer le réemploi des matériaux par le recours à des déchetteries inversées ou matériauthèques permettant d'échanger ses objets contre d'autres via un système de troc à l'échelle de l'économie industrielle mais aussi entre particuliers.
- Faire de la filière de l'up-cycling un secteur pourvoyeur d'emplois sociaux et solidaires dans la perspective d'un « Territoire zéro chômeur de longue durée »
- Renforcer la coordination, le maillage et le rayonnement des structures de l'upcycling pour structurer une véritable filière, et assurer une montée en puissance du réemploi sur l'ensemble du Territoire de l'Ouest.

Cap sur la transition écologique et industrielle : le Campus de l'Innovation Tropicale Insulaire

Territoire industriel stratégique pour La Réunion, il concentre 30 % des zones d'activités économiques de la région, génératrices d'externalités positives mais aussi négatives, notamment en matière de production de déchets.

Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique lancé par l'ADEME, et dont l'objectif vise la neutralité carbone 2050, le Territoire de l'Ouest a mis en place depuis 2018 **une démarche d'économie industrielle et territoriale** (EIT) dans ses zones d'activités économiques, avec l'appui de Synergie Pei. Il s'agit d'une action structurante du programme Territoire d'Industrie qui vise à favoriser la mutualisation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des ressources industrielles pour en optimiser l'utilisation et réduire l'empreinte environnementale du territoire. Le Campus de l'Innovation Tropicale Insulaire, projet phare de l'Ouest pour organiser un écosystème dynamique et productif, est le lieu de cette expérimentation.

Plus de 200 entreprises se sont engagées dans la démarche et plus de 30 synergies opérationnelles entre entreprises réalisées, notamment sur les matières palettes, pain de glace, cubitainers, son de riz, textile...

Au total depuis 2018, 2 500 tonnes de matériaux ont été réemployés et 300 tonnes de matière, détournées de l'enfouissement. Plus récemment, l'EIT s'est ouverte au grand public, organisant des opérations de brocante aux matériaux (peinture, vinyle, plastique...).

Une collectivité engagée dans la lutte et la prévention de la production de déchets

Lauréat AAP "zéro déchet, zéro gaspillage"

L'appel à projets territoires "zéro déchet, zéro gaspillage" (TZDZG) lancé en 2016 vise à repérer et à accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

Le Territoire de l'Ouest a été le seul lauréat de l'île, à ce titre il s'est engagé à décliner localement les objectifs fixés dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020,
- atteindre 65 % de déchets recyclés en 2025,
- deux fois moins de déchets mis en décharge en 2025 par rapport à 2010,
- création de 10 000 emplois pérennes pour l'exploitation des nouvelles installations de traitement des déchets,
- 3,4 millions de tonnes équivalent CO₂ évitées annuellement en 2025.

Moyens alloués à la prévention des déchets

En 2020, l'état des lieux du PRPGD a permis de faire un bilan des actions de prévention menées par les EPCI. A noter que la CINOR et le Territoire de l'Ouest sont les collectivités dépensant le plus par habitant pour la prévention.

	Fonctionnement déchets 2018	Communication et prévention déchets 2018	Euro par habitant	Prévention
CIVIS	32 599 938 €	1 950 346 €	10,67 €	5,98 %
CINOR	34 555 304 €	2 487 657 €	12,12 €	7,20 %
CIREST	19 196 536 €	704 892 €	5,56 €	3,67 %
CA SUD	20 555 553 €	922 869 €	7,08 €	4,49 %
TCO	39 057 009 €	2 687 082 €	12,57 €	6,88 %

Source : DEAL, Etat initial de l'environnement, 2020

Plus récemment des actions en faveur de la collecte des biodéchets ont démarré. En 2024, le Territoire de l'Ouest a initié le broyage de végétaux à domicile, la collecte des encombrants en vue de leur réemploi en partenariat avec EMMAUS Réunion. Le compostage et le déploiement de point d'apport volontaire s'est démocratisé, en déchèterie ce sont des espaces réemploi avec des espaces dédiés pour les acteurs de l'ESS/EC / matériauthèques qui ont vu le jour.

Synthèse AFOM et enjeux liés aux ressources en matériaux et aux déchets

ATOUT	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un sous-sol géologique comportant des gisements alluvionnaires ▪ Un sous-sol géologique comportant des gisements inexploités en roche massive ▪ Une collectivité impliquée dans la prévention et la réduction des déchets ▪ Objectif de -15% à l'horizon 2030, AAP zéro déchets etc. ▪ Le développement d'un modèle d'économie circulaire : Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une situation déficitaire en granulat sur le bassin Ouest en 2024 ▪ Un secteur émetteur de GES lié aux distances de transports des matériaux ▪ Une activité génératrice de nuisances pour la population et de dérangement pour les espèces ▪ Une activité consommatrice d'espaces agricoles (andains) ▪ Un tonnage de déchet ménager élevé 600kg/hab. en 2021 ▪ Un contexte insulaire qui complexifie la gestion des déchets ▪ L'enfouissement comme premier mode de gestion des déchets à l'échelle de l'île et du Territoire de l'Ouest ▪ L'augmentation de la production de déchets de secteurs reculés tel que Mafate
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - L'approbation du SRC en 2025 et l'identification potentielle de gisements d'intérêt régional (GIR) de carrières et d'affouillements pour un tonnage de 21Mt, 7 Mt de GIR à préserver, et 7 Mt de GIR affouillements ▪ La structuration de filières d'économie circulaire valorisant et recyclant les déchets du BTP ▪ La reconversion des carrières en fin d'exploitation ▪ L'obligation réglementaire de mise en place de points d'apport volontaire pour la collectivité au 1^{er} janvier 2024 pour la réduction des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ressource alluvionnaire qui arrive à tarissement sur la microrégion ▪ Un besoin constant en granulats horizon 2037 soit +1 330 tonnes par an en moyenne pour le scenario médian ▪ La saturation des sites d'enfouissement et l'augmentation projetée de la population ▪ L'augmentation des sites illégaux de dépôts sauvages ▪ L'augmentation des déchets dangereux à exporter vers des filières de traitement et valorisation par manque de filières locales)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ La mise en fonction prochaine d'une usine de valorisation énergétique des déchets à Pierrefonds▪ Une démarche d'écologie industrielle engagée dans le cadre du projet d'Ecocité▪ La structuration d'une filière d'économie sociale et solidaire basée sur le réemploi et le recyclage des matériaux (matériauthèque, partenariat EMMAUS Réunion).▪ La régionalisation de la planification en matière de déchets | |
|--|--|

Document Provisoire

ENJEUX LIES AUX MATERIAUX

- **Recherche de l'équilibre du ratio disponibilité/besoins avant tout développement urbain projeté**
- **Sécurisation de l'approvisionnement en matériaux en granulats**
 - Soutien au renouvellement des gisements alluvionnaires en limitant les pressions
- **Favoriser une utilisation rationnelle et économie des ressources, dans une logique d'économie circulaire ;**
 - Développement des circularités durables des matières premières et matériaux de construction : Campus de l'Innovation
 - Développement des filières de réemploi et de recyclage des matériaux en anticipant les besoins fonciers
- **Intégration des enjeux environnementaux liés à l'exploitation et à la remise en état des carrières**
 - Réduction des impacts environnementaux de l'exploitation des carrières
 - Anticipation de la reconversion des 5 carrières du territoire en fin d'exploitation

ENJEUX LIES A LA PRODUCTION, A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS

- **Réduction du tonnage des déchets produits et traités dans un souci d'adéquation entre développement urbain et production de déchets**
 - Renforcement des actions en matière de traitement des déchets à Mafate, notamment liée à l'activité touristique
- **Le développement d'initiatives de valorisation des déchets**
 - La structuration d'un réseau de collecte et la lutte contre les incivilités
 - Création d'un incubateur pour le développement d'un système d'économie circulaire multi-acteurs en l'Ecocité et le Campus de l'innovation tropicale et insulaire
 - La structuration d'une filière d'économie sociale et solidaire basée sur la valorisation des matières premières et des déchets.

VI. Une disponibilité de la ressource en eau impactée par le climat de l'Ouest et fragilisée par les activités humaines

Le cycle naturel ou « **grand cycle de l'eau** », désigne le parcours de l'eau naturel sous toutes ses formes (cf. schéma ci-contre).

Contrairement au milieu marin, les milieux aquatiques se caractérisent par la présence d'eau avec un faible taux de salinité. Cette eau douce, susceptible d'être propre à la consommation ne représente que 3% de l'eau sur Terre :



Le grand cycle de l'eau (Source : Agence française pour la biodiversité)

- Glaciers : 68,7%
- Eaux souterraines : 30,1%
- Eau gelée dans le sol : 0,8%
- Eau douce de surface : 0,4%

Le cycle anthropique de l'eau, ou « **petit cycle de l'eau** », désigne le parcours que l'eau emprunte à des fins de consommation humaine, du point de captage dans la rivière ou au niveau de la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.



Le petit cycle de l'eau (Source : Agence française pour la biodiversité)

Ce chemin est composé de sept étapes :

- Le prélèvement d'eau brute,
- La potabilisation de l'eau,
- Le stockage de l'eau potable,
- La distribution de l'eau potable,
- La collecte des eaux usées,
- Le traitement des eaux usées,
- Le rejet au milieu naturel.

Un des enjeux prégnants des territoires actuels réside dans la mise en compatibilité du petit cycle de l'eau vis-à-vis du fonctionnement du grand cycle de l'eau.

Cela passe notamment par un changement de paradigme en matière d'aménagement du territoire, de manière à amorcer une transition du territoire « tout à l'égout » vers un territoire « éponge », laissant de la place au fonctionnement naturel du grand cycle de l'eau (précipitations, infiltrations, évaporation / transpiration).



Illustrations de Nicolas Journoud, pour Méli Mélo @Graie

Schéma de la ville perméable (Source : GRAIE)

Le SCoT permet une approche transversale des politiques publiques fondée sur 3 piliers, dont : la transition écologique et énergétique, la lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, la préservation et la valorisation des paysages, de la biodiversité et des **ressources naturelles**. A noter que les SCoT doivent également être compatibles avec les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En cela, le SCoT constitue un levier d'action intéressant en matière de gestion de la ressource en eau par le prisme de la planification notamment. Le diagnostic suivant est établi afin d'identifier les enjeux en termes de qualité et de quantité de la ressource mais également au regard des infrastructures liées au petit cycle de l'eau.

La planification dans le domaine de l'eau nécessite d'intégrer les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux superficielles et des eaux souterraines, intégrant le cycle hydrologique. Cette évaluation inclut d'une part les grandes circulations naturelles de l'eau et les échanges lithosphère, biosphère et atmosphère (grand cycle de l'eau), mais aussi les échanges induits par l'activité humaine sous forme

de prélèvements liés à divers usages et de rejets des eaux utilisées après traitement (petit cycle de l'eau). C'est donc sur le parcours complet de l'eau, dans une entité fonctionnelle naturelle ou artificielle dans laquelle elle va se trouver mobilisée, que sont envisagés les objectifs de gestion et de suivi du SDAGE.

V.1 Rappel des orientations et objectifs de référence

Orientations cadre du territoire sur l'eau

La **Loi sur l'eau de janvier 1992** a instauré une gestion globale à l'échelle des bassins versants et ses principaux outils de planification et de gestion (les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE, et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE) en associant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen avec une perspective de développement durable. La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen d'ici 2025. Transposée en droit français en 2004, elle s'est traduite par la révision du SDAGE de La Réunion approuvé en 2022 pour la période 2022- 2027.

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 vise notamment à se doter des outils pour atteindre les objectifs de la directive cadre et à améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement. Elle instaure notamment des dispositions en matière de gestion économe des ressources et de gestion à la source des eaux pluviales ; elle donne davantage de pouvoir réglementaire aux SAGE.

La loi "**Climat et résilience**" du 22 août 2021, ajoute à la liste des personnes publiques associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

- les établissements publics territoriaux de bassin,
- et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.

Cette association à la procédure de SCoT vise à faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans ce schéma : prévention des risques d'inondations et de submersion, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, préservation, gestion et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, etc.

Les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau

Depuis les années 1970, la politique publique de l'eau s'inscrit dans un cadre européen. La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général d'atteinte du bon état initialement fixé en 2015 pour tous les milieux du territoire européen a été repoussé en 2027 voire 2033 pour certaines masses d'eau.



La masse d'eau correspond à tout ou une partie d'un cours d'eau ou d'un canal, un ou plusieurs aquifères, un plan d'eau (lac, étang, retenue, lagune), une portion de zone côtière. Chacune des masses d'eau est homogène dans ses caractéristiques physiques, biologiques, physicochimiques et son état.

Pour chaque masse d'eau, la DCE fixe des objectifs environnementaux qui sont les suivants :

- L'objectif général **d'atteinte du bon état des eaux** (y compris, pour les eaux souterraines, l'inversion des tendances à la hausse de la concentration des polluants résultant de l'impact des activités humaines) ;
- **La non-dégradation pour les eaux superficielles et souterraines**, la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- **La réduction ou suppression progressive des rejets, émissions et pertes de substances prioritaires** : cet objectif est traité notamment via l'inventaire des émissions, rejets et pertes de substances à l'échelle du bassin (en application de la directive 2008/105/CE). Pour les eaux de surface, la DCE fixe comme objectif la réduction progressive des rejets, émissions et pertes pour les substances prioritaires et l'arrêt ou la suppression progressive des rejets, émissions et pertes pour les substances dangereuses prioritaires (métaux lourds, pesticides polluants industriels).

Pour le SCoT du Territoire de l'Ouest, concourir à ces objectifs revient à :

- éviter toute altération des milieux aquatiques qui aurait pour conséquence de dégrader directement ou indirectement l'état d'une masse d'eau ou d'empêcher l'atteinte de l'objectif que lui fixe le SDAGE ;
- ne pas remettre en cause le respect des engagements communautaires relatifs aux zones protégées ou à d'autres dispositions législatives ou réglementaires ;
- orienter l'aménagement du territoire et le développement des usages vers des solutions permettant de préserver les équilibres naturels et la biodiversité des milieux ainsi que les services rendus au plan notamment de la production de biodiversité, de l'expansion des crues ou de la qualité des ressources destinées à l'alimentation humaine en eau potable, dans le respect de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des enjeux socio-économiques ;
- préserver la santé publique.

Figure 6 : Composantes de l'état global des différentes typologies de masses d'eau



A noter : L'évolution récente des protocoles de mesure a permis de gagner en précision sur certains indicateurs d'état à l'échelle du bassin hydrographique. Par ailleurs, certaines masses d'eau ont bénéficié de premières mesures alors que leur état ne reposait jusqu'alors que sur une expertise à dire d'expert. Il est ainsi admis que l'évaluation de l'état des eaux a progressé depuis 2007 et 2013.

Les résultats de l'état des lieux 2019 reflètent davantage la réalité que celui de 2013 et que l'état des eaux du SDAGE 2015-2021.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 de la Réunion

Le SDAGE 2022-2027 du bassin hydrographique de la Réunion et son programme de mesures ont été approuvés par arrêté préfectoral le 29 mars 2022.

Il cadre la mise en œuvre du SCoT en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques, selon les objectifs d'atteinte du bon état définis par la Direction Cadre sur l'Eau.

Le SAGE de l'Ouest 2015

Le SAGE de l'Ouest approuvé en juillet 2015 cadre la mise en œuvre du SCoT en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest.

Les dispositions devant être rendus compatibles avec le SCoT sont identifiées dans le Tome 4 II.1 Les orientations et objectifs de référence et dans le Tome 5 II.2.

V.2 Le grand cycle de l'eau de l'Ouest de la Réunion : entre ressource et fonctionnalité écologique, un système vulnérable aux pressions

Etat des masses d'eau superficielles



Partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

La DCE définit le "bon état" d'une **masse d'eau** de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont à minima « bons ».

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse d'eau (par exemple : petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse...), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) via des valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect).

41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).

24 masses d'eau « cours d'eau » d'une longueur de 4 à 30 km à couvrent le territoire de l'île. Leurs bassins versants ont une surface comprise entre 12 km² et 110 km². Les différents bras constituant les

têtes de bassins ont été regroupés en une seule masse d'eau, comme l'autorise la directive, d'une part en raison de leur petite taille et, d'autre part, en raison du manque de données permettant de qualifier de façon individuelle leur état.

Le territoire de l'Ouest compte 4 masses d'eau de type cours d'eau :

- FRLR21 Ravine Saint Gilles
- FRLR 22 Cirque de Mafate
- FRLR23 Bras de Sainte Suzanne
- FRLR24 Rivière des galets aval

Le réseau superficiel est complété par des masses d'eau côtières/littorales, elles sont au nombre de 5 sur l'Ouest :

Masses d'eau côtières

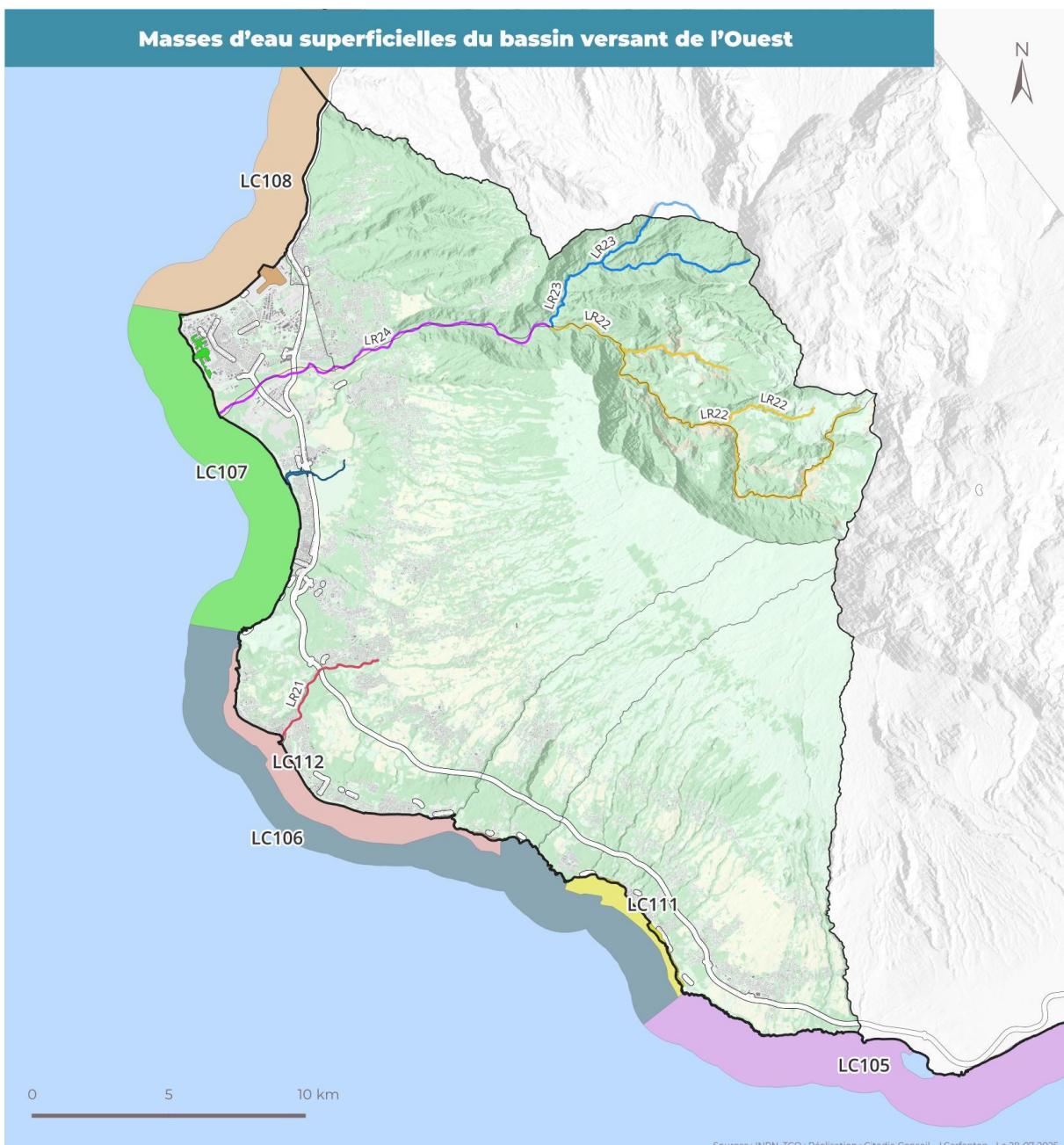
- LC107 Cap Lahoussaye- Pointe des Galets (Saint Paul)
- LC106 Pointe au sel- Cap Lahoussaye (Ouest)

Masses d'eau côtières type récifale

- LC108 Pointe des Galets – Barachois (Le Port)
- LC112 Zone récifale Saint-Gilles
- LC111 Zone récifale Saint- Leu

La masse d'eau LC105 est comprise entre Saint Leu et Saint Louis

Masses d'eau superficielles du bassin versant de l'Ouest



Sources : INPN, TCO ; Réalisation : Citadia Conseil - I.Carfantan - Le 28-07-2025

Masses d'eau côtières/littorales	Masses d'eau de transition	Occupation du sol
LC108 (Le Port)	Etang de Saint Paul, masse d'eau de transition	Agriculture/Plantations
LC106 (Ouest)		Espaces naturels ouverts et espaces arborés dispersés
LC112 (Saint-Gilles)		Eaux continentales
LC111 (Saint-Leu)		Eaux maritimes
LC105 (Saint-Louis)		Forêts
LC107 (Saint-Paul)		Sols nus
		Zones artificielles
Masses d'eau cours d'eau	Éléments de contexte	
LR21 (Ravine Saint-Gilles)	Limites communales	
LR22 (Cirque de Mafate)	Bâtiments	
LR23 (Bras Sainte-Suzanne)	Cours d'eau principaux	
LR24 (Rivière des Galets aval)	Axes routiers principaux	
	Océan Indien	



Le masses d'eau cours d'eau

Etat chimique des masses d'eau superficielles cours d'eau

En 2021, un seuil de bon état chimique avait été fixé pour 96% des cours d'eau. 79 % l'ont atteint lors de l'état des lieux (EDL) de 2019 à l'échelle de la Réunion.

L'intégralité des masses d'eau cours d'eau du Territoire de l'Ouest dispose d'après l'état des lieux de 2019 d'**un bon état chimique**. Bien que ne dépassant pas les seuils de la Directive Cadre sur l'Eau, certains paramètres sont régulièrement détectés sur le bassin Ouest de la Réunion. Les 9 molécules les plus détectées sont principalement des herbicides ou leurs métabolites.

Etat écologique des masses d'eau superficielles type cours d'eau

L'état écologique d'une masse d'eau se détermine par des indicateurs physico-chimiques et biologiques. Les indicateurs physico-chimiques sont globalement bons sur l'ensemble des masses d'eau.

Toutefois, d'après l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027, la qualité écologique des cours d'eau sur le Territoire de l'Ouest est **relativement dégradée**. Un cours d'eau témoigne d'un **état médiocre**, lorsque les autres sont dans un **état moyen**. Aucun cours d'eau superficiel n'a atteint le bon état écologique en 2019, l'atteinte du bon état écologique est reporté à 2033 pour la majorité de ces cours d'eau.

La dégradation écologique, avec la perte d'une classe de qualité pour beaucoup de rivières par rapport à 2013 et 2015 est partagée à l'échelle de l'île. Seules 2 masses d'eau sont en bon état écologique en 2019 et plus de 87 % des masses d'eau sont dans un état moins que bon. Les dégradations constatées sont principalement dues à l'indicateur poisson. Les principales pressions identifiées comme à l'origine de ces dégradations sont :

- la **discontinuité/fragmentation** des habitats et **les prélèvements d'eau** ;
- les **pêcheries de bichiques** ;
- le **braconnage**.

Code	Nom	Etat chimique 2019	Etat écologique 2019	Etat global 2015	Etat global en 2019
FRLR21	Ravine Saint Gilles	Bon	Médiocre	Mauvais	Médiocre
FRLR22	Cirque de Mafate	Bon	Moyen	Moyen	Moyen
FRLR23	Bras de Sainte Suzanne	Bon	Moyen	Moyen	Moyen
FRLR24	Rivière des galets aval	Bon	Moyen	Moyen	Moyen

Evolution de l'état global des masses d'eau cours d'eau du Territoire de l'Ouest entre 2015 et 2019

Source : Etat des lieux 2019 SDAGE 2022-2027

COURS D'EAU									
Masses d'eau	Nom de la masse d'eau	RNAE* global	Objectif d'état chimique			Objectif d'état écologique		Objectif global	
			Objectif d'état	Avec ubiquistes	Sans ubiquistes	Objectif d'état	Avec ubiquistes Sans ubiquistes		
FRLR21	Ravine Saint Gilles	Oui	Bon état	2015	2015	OMS	2033	OMS 2033	
FRLR22	Cirque de Mafate	Oui	Bon état	2015	2015	OMS	2033	OMS 2033	
FRLR23	Bras de Sainte Suzanne	Oui	Bon état	2015	2015	OMS	2033	OMS 2033	
FRLR24	Rivière des galets aval	Oui	Bon état	2015	2015	Bon état	2027	BE 2027	

*Risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2027

Objectifs d'état environnementaux des cours d'eaux du Territoire de l'Ouest pour le cycle 2022-2027-

Source : SDAGE 2022-2027

La masse d'eau **FRLR24 Rivière des galets aval** est tenue d'atteindre le bon état d'ici 2027.

Les masses d'eau **FRLR21, FRLR22 et FRLR23** sont soumises à des objectifs environnementaux moins stricts du fait du paramètre biologique Poissons. Il est jugé compte tenu du temps des procédures nécessaires au traitement des nombreux ouvrages faisant obstacles aux continuités écologiques (priorité réglementaire étant donnée sur les ouvrages de liste 2), que toutes les mesures prévues au programme de mesures ne pourront pas être achevées d'ici à la fin 2027. En effet, les études d'avant-projet nécessaires pour préciser les modalités techniques de la restauration pour chaque ouvrage à traiter, la gestion éventuelle du foncier, l'instruction réglementaire du dossier loi sur l'eau, la consultation des entreprises et la phase des travaux, sont autant d'étapes qui nécessitent du temps pour être menées à leur terme (entre 3 et 5 ans en moyenne).

Les masses d'eau côtières/ littorales



Une masse d'eau côtière est une partie distincte et significative des eaux de surface situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et une distance d'un mille marin.

Contexte hydrographique des masses d'eau côtières/littorales de l'Ouest

La Réunion compte 12 masses d'eau côtières dont 5 masses d'eaux côtières de type récifal, **5 masses d'eau côtières sont identifiées dont 3 de type récifal** sur le Territoire de l'Ouest.

Les récifs constituent un enjeu pour la protection du littoral et de ses habitants, particulièrement en cas d'événements météorologiques extrêmes (houle cyclonique, tempêtes océaniques) en réduisant la force de la houle de 80 à 90 %. Ils limitent ainsi l'érosion littorale et les dégâts liés aux submersions marines dans les zones protégées. La valeur totale des dommages qui sont ainsi évités lors

d'évènements climatiques extrêmes est estimée à environ 75 M€ tous les 6 ans en moyenne¹¹. En cas de dégradation importante et irréversible des récifs coralliens de La Réunion, l'impact économique et social serait non négligeable pour le territoire et sa population.

Etat global des masses d'eau côtières/littorales

L'évolution globale de l'état des masses d'eau côtières entre 2015 et 2019 est la suivante :

	Code ME	Nom	Etat global 2015	Etat global 2019
Masses d'eau côtières	FRLC106	Pointe au sel- Cap Lahoussaye (Ouest)	Très bon état	Bon état
	FR LC107	Cap Lahoussaye- Pointe des Galets (Saint Paul)	Bon état	Bon état
Masses d'eau côtières de types récifales	FRLC108	Pointe des Galets – Barachois (Le Port)	Bon état	Bon état
	FRLC111	Zone récifale Saint- Leu	Etat moyen	Etat moyen
	FRLC112	Zone récifale Saint-Gilles	Etat moyen	Etat moyen

Evolution de l'état global des masses d'eau côtières du Territoire de l'Ouest entre 2015 et 2019 –

Source Etat des Lieux 2019 SDAGE 2022-2027

MASSES D'EAU COTIERES					
Massee d'eau	Nom de la masse d'eau	RNAE* global	CHIMIQUE	ECOLOGIQUE	Objectif global
			Objectif d'état	Objectif d'état	
FRL106	Pointe au sel- Cap Lahoussoye (Ouest)	Non	Bon état 2019	Bon état 2019	BE2019
FRLC107	Cap Lahoussaye- Pointe des Galets (Saint Paul)	Non	Bon état 2013	Bon état 2013	BE2013
FRLC108	Pointe des Galets – Barachois (Le Port)	Non	Bon état 2013	Bon état 2013	BE2013
FRLC111	Zone récifale Saint- Leu	Oui	Bon état 2013	OMS 2039	OMS 2039
FRLC112	Zone récifale Saint-Gilles	Oui	Bon état 2013	OMS 2039	OMS 2039

**Risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2027*

Objectifs d'état environnementaux des masses d'eau côtières du Territoire de l'Ouest pour le cycle 2022-2027- Source : SDAGE 2022-2027

Les masses d'eau récifales **FRLC111 et FRLC112 sont soumises à des objectifs environnementaux moins stricts** du fait du cumul des pressions telles que ruissellement, rejets ANC, activités agricoles, altération hydromorphologique et baignade qui constituent des facteurs de déclassement. En raison de la multiplicité des facteurs de dégradation anthropiques cumulés aux effets globaux du

¹¹ DEAL Réunion

réchauffement climatique (acidification des eaux, perte de biodiversité, prolifération des espèces exotiques envahissantes, épisodes cataclysmiques) et face au temps de réponse des milieux, le rétablissement du « bon état » des eaux ne sera très probablement pas atteint en 2027.

Ce report doit cependant être assujetti à des engagements forts avec la mise en place d'actions concrètes identifiées dans le SDAGE 2022- 2027 et qui doivent être traduites dans le SCoT en matière : **d'amélioration de l'assainissement non-collectif**, de **rationalisation de l'occupation** et **d'imperméabilisation des sols**, de développement de **pratiques culturelles non impactantes**, de **lutte contre l'érosion des sols**, de gestion des **eaux pluviales et des transferts de matériaux**, de gestion des nutriments et polluants vers les espaces récifaux, de gestion et suivi de la ressource marine (pêches professionnelle et de loisir, braconnages...), de **protection et de maintien des zones humides** notamment en domaine rétro-littoral.

La masse d'eau côtière **FRLC108** est concernée par un projet d'intérêt général majeur (PIGM) qui justifie une dérogation aux objectifs de non-détérioration de l'état des masses d'eau ou de restauration du bon état des masses d'eau. Il s'agit de la construction de la nouvelle route littoral débutée en 2013 et pour laquelle certains aménagements restent à faire.

L'Etang de Saint Paul, masse d'eau de transition



Une masse d'eau de transition est une partie distincte et significative des eaux de surface située à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Etat de l'état global de l'Etang de Saint-Paul

Les étangs du Gol et de Saint-Paul étaient, dans le SDAGE précédent, classés en plan d'eau. Ces deux étangs, dont le fonctionnement est à l'interface entre le milieu marin et terrestre, ne correspondent plus à cette typologie et sont désormais classés en **eau de transition**.

Le Territoire de l'Ouest est concerné par la présence de **l'Etang de Saint Paul (FRLT02)**.

Masse d'eau	Etat	Etat de lieux 2015	Etat des lieux 2019
FRLT02 Etang de Saint-Paul	Etat global	Mauvais	Moyen
	Etat chimique	Bon	Bon
	Etat écologique	Mauvais	Moyen

Evolution de l'état global des masses d'eau de transition du Territoire de l'Ouest entre 2015 et 2019 –

Source : Etat des Lieux 2019 SDAGE 2022-2027

Globalement la qualité des étangs côtiers s'améliore légèrement mais reste **en dessous d'un bon état**. L'étang de Saint Paul présente **un état global moyen** du fait de **son état écologique qualifié de moyen**. Des travaux menés en 2016 ont montré **un recul important de l'écrevisse envahissante au profit des espèces indigènes**. Par ailleurs, les actions de gestion de l'étang réalisées par la régie de la réserve ont eu des effets bénéfiques en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, de la restauration écologique et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Malgré tout, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour **améliorer la qualité de l'eau et les peuplements d'espèces locales**.

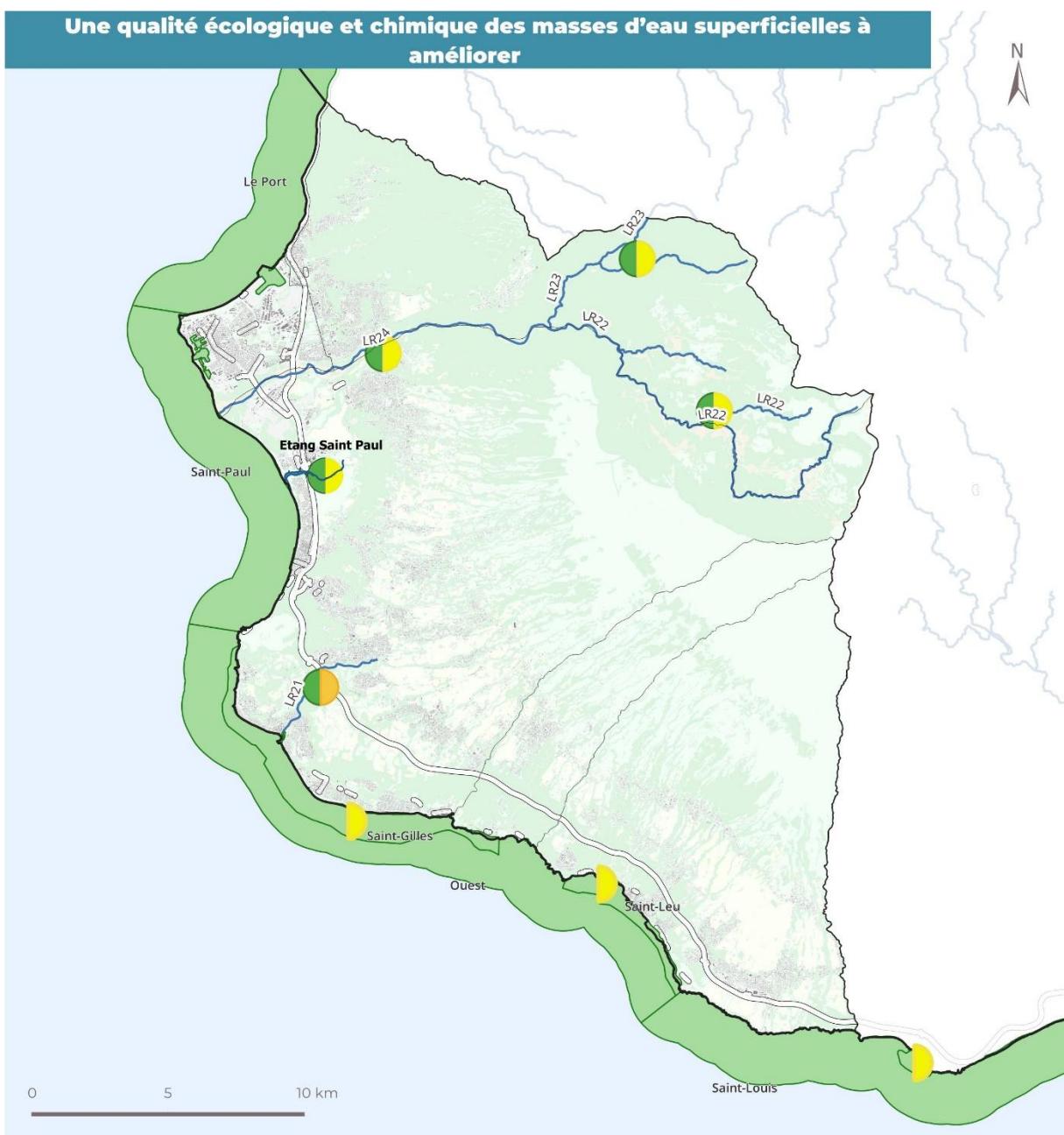
MASSES D'EAU DE TRANSITION					
Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	RNAE* global	CHIMIQUE	ECOLOGIQUE	Objectif global
			Objectif d'état	Objectif d'état	
FRLT02	Etang de Saint Paul	Doute	Bon état 2015	Bon état 2027	BE2027

*Risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2027

Objectifs d'état environnementaux des masses d'eau de transition du Territoire de l'Ouest pour le cycle 2022-2027- Source : SDAGE 2022-2027

Pour l'Étang de Saint-Paul l'atteinte des objectifs environnementaux en 2027 est possible dans l'hypothèse du **maintien de la reconquête de la qualité écologique de l'étang**, c'est pourquoi il est identifié comme présentant un doute face au RNAE.

Une qualité écologique et chimique des masses d'eau superficielles à améliorer



Sources : Eau France, TCO ; Réalisation : Citadia Conseil - Icarfantan - Le 19-09-2024

Masses d'eau cours d'eau	Éléments de contexte	Occupation du sol
█ Bon état chimique █ Etat écologique moyen █ Etat écologique médiocre	 Limites communales Bâtiments Cours d'eau principaux Axes routiers principaux Océan Indien	 Agriculture/Plantations Espaces naturels ouverts et espaces arborés dispersés Eaux continentales Eaux maritimes Forêts Sols nus Zones artificielles
Masses d'eau côtières/littorales Bon état chimique Etat écologique moyen		
Etang de Saint Paul, masse d'eau de transition Bon état chimique Etat écologique moyen		

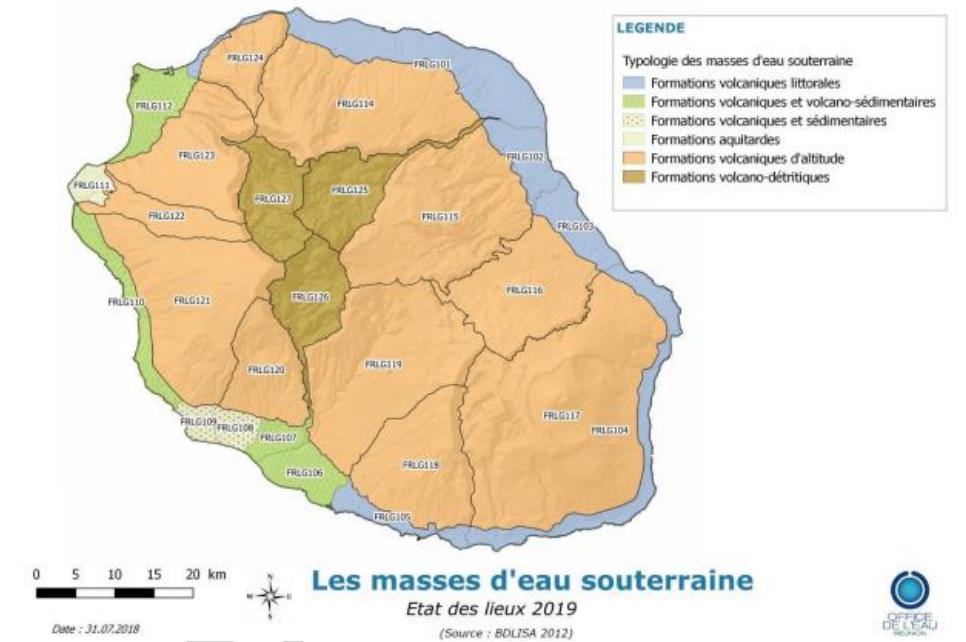
Etat des masses d'eau souterraines



La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II) ; un aquifère représentant « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

Contexte hydrogéologique des masses d'eau souterraines de l'Ouest

Le SDAGE 2022-2027 de la Réunion identifie 27 masses d'eau souterraines à l'hydrogéologie variée, dont 7 **masses d'eau souterraines sur le Territoire de l'Ouest**.



Le territoire de l'Ouest se compose donc de masses d'eau souterraine de nature et de caractéristiques variées :

Des formations volcaniques et volcano sédimentaires :

- **FRLG110** Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest
- **FRLG112** Formations volcaniques et volcano -sédimentaires de l'étang de Saint-Paul à la Plaine des Galets

Une formation volcanique et sédimentaire :

- **FRLG111** Formations aquitardes des brèches de Saint-Gilles

Des formations volcaniques d'altitude :

- **FRLG121** Formations volcaniques de la Planète du Maito à Grand Bénare
- **FRLG122** Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles
- **FRLG123** Formations volcaniques de Bois de Nèfles à Dos d'Ane
- **FRLG127** Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate



Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état **quantitatif et son état chimique sont qualifiés à minima de « bons ».**

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entrent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Etat quantitatif des masses d'eau souterraine

L'évaluation quantitative des masses d'eau souterraine de La Réunion, réalisée dans le cadre de l'état des lieux 2019 par l'Office de l'eau Réunion, repose sur la prise en compte de quatre paramètres :

- **L'équilibre entre la ressource disponible et les prélèvements** à l'échelle globale de la masse d'eau (ratio prélèvement / recharge) - à partir des données de prélèvements géoréférencés de l'année 2014 (année moyenne sur la période 2012-2017).
- Le niveau **d'intrusion saline** d'origine marine ou autre (drainage, infiltration d'eau de surface en état moins que bon ou salée, remontée d'eau connue, etc.) – étude de dépassement de seuil 2018. Il est établi au regard du test intrusion saline que deux entités apparaissent en état médiocre et sont donc concernées par des dépassements de seuils de salinité, une hausse de la conductivité et des chlorures, voire un arrêt des pompages.
- L'identification des masses d'eau souterraine pour lesquelles les **prélèvements sont jugés responsables d'une dégradation de l'état quantitatif et/ou écologique des eaux de surface**

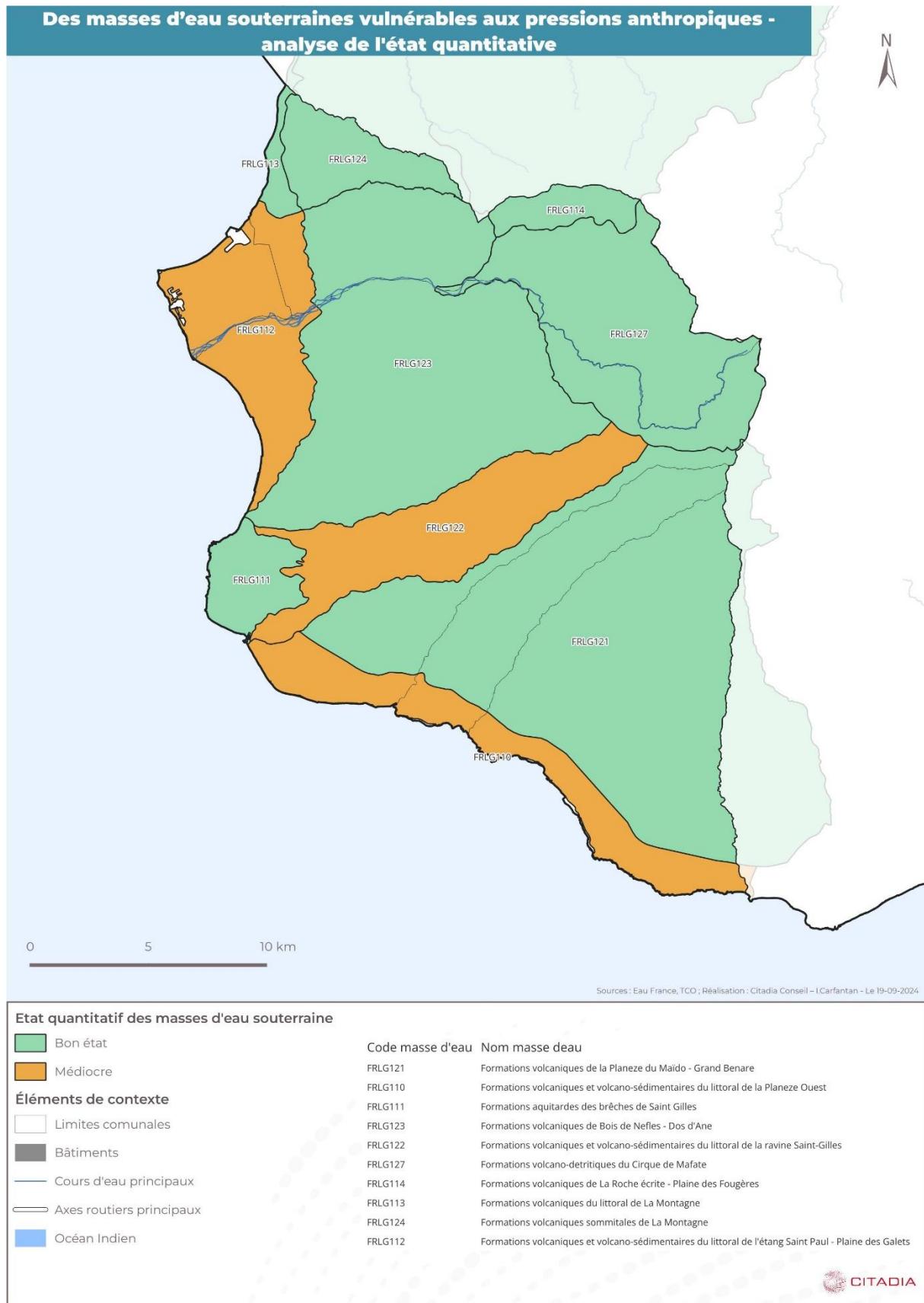
Compte tenu de l'épaisseur de la zone non saturée dans le contexte réunionnais, les transferts d'eau se font plutôt de la rivière vers la nappe. Cette situation explique le fait que toutes les masses d'eau souterraine sont en bon état pour ce test. Toutefois, les études antérieures démontrent que l'alimentation de la Ravine Saint-Gilles provient essentiellement du drainage des formations volcaniques d'altitude de la ravine Saint-Gilles (Join and Coudray 1992). Une relation peut donc être établie entre les prélèvements d'eau souterraine au Puits Bassin Malheur et le fonctionnement hydraulique et écologique de la Ravine Saint-Gilles.

- L'identification des masses d'eau souterraine pour lesquelles les **prélèvements sont à l'origine d'une dégradation des écosystèmes terrestres associés**

Seul les écosystèmes terrestres associés (ETA) dégradés dont la superficie globale représente plus de 10% de la masse d'eau souterraine sont prise en compte pour ce test.

L'étang de Saint-Paul est le seul ETA à présenter une superficie supérieure à 10 % de la masse d'eau souterraine associée. Cependant, aucun impact des prélèvements dans la masse d'eau souterraine n'a été démontré sur l'état quantitatif de l'étang de Saint-Paul.

L'agrégation des résultats issus des 4 tests précédents permet une **évaluation de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine**.



Code ME	Nom ME	Etat quantitatif 2019
FRLG110	Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest	Médiocre
FRLG111	Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles	Bon
FRLG112	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de l'étang de Saint-Paul à la Plaine des Galets	Médiocre
FRLG121	Formations volcaniques de la Planète du Mado à Grand Bénare	Bon
FRLG122	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles	Médiocre
FRLG123	Formations volcaniques de Bois de Nèfles à Dos d'Ane	Bon
FRLG127	Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate	Bon

Evaluation de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine sur le Territoire de l'Ouest Source : Etat des Lieux 2019 SDAGE 2022-2027

Sur le périmètre du Territoire de l'Ouest, **trois masses d'eau sont classées en état quantitatif médiocre en raison :**

D'un « **ratio Prélèvements /Recharge** » trop élevé pour les masses d'eau suivantes :

- FRLG110 Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest
- FRLG122 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles
- FRLG112 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de l'étang de Saint-Paul à la Plaine des Galets

A noter que la masse d'eau FRLG112 est également affectée par une tendance piézométrique à la baisse.

Des relevés d'« **intrusion saline** » pour les masses d'eau suivantes :

- FRLG112 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de l'étang de Saint-Paul à la Plaine des Galets
- FRLG110 Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest

Etat chimique des masses d'eau souterraine

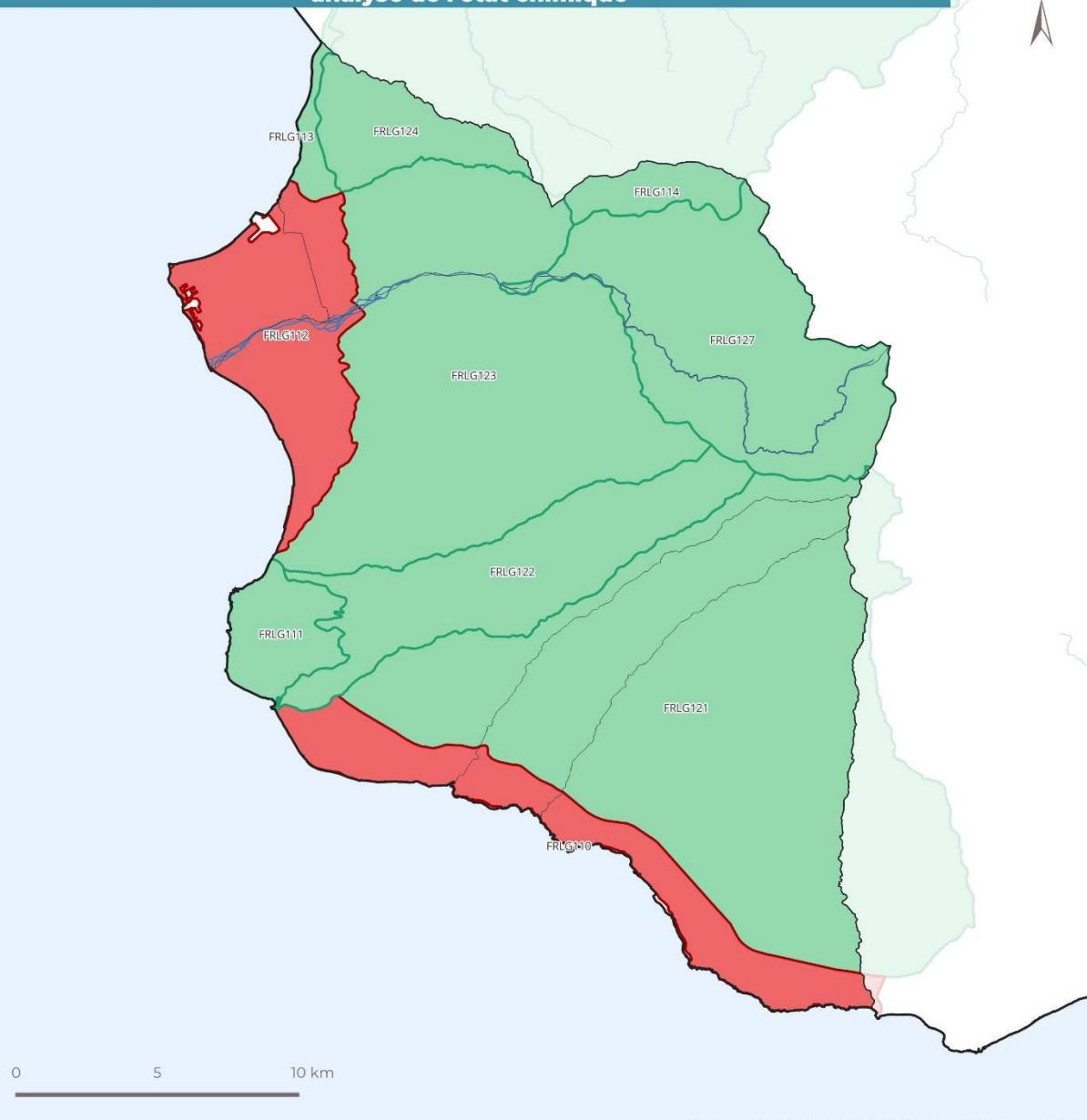
L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine de La Réunion, réalisée dans le cadre de l'**état des lieux 2019 par l'Office de l'eau Réunion**, repose à son tour sur la prise en compte de cinq paramètres :

- Le test « **Qualité générale** » cherche à déterminer l'existence de **dépassements de valeurs seuils ou normes de qualité présentant un risque significatif pour l'environnement et pour les usages**, compte tenu de l'étendue de la masse d'eau souterraine concernée.
- Le test « **Intrusion saline** », de la même façon que pour l'état quantitatif des masses d'eau, vise à mettre en évidence l'impact d'un phénomène d'invasion d'eau salée (minéralisée) d'origine marine ou autre.
- Le test « **zones protégées pour l'Approvisionnement en Eau Potable** » s'intéresse à **l'évaluation de la dégradation des eaux souterraines prélevées pour l'AEP** en considérant qu'une zone protégée pour l'AEP est représentée par la masse d'eau souterraine dans son ensemble dès lors que les captages d'eau potable qui y sont installés fournissent strictement plus de 10 m³/jour en moyenne ou desservent plus de 50 habitants. Il concerne également les masses d'eau à risque ou en état médiocre lors du rapportage antérieur pour le Test AEP et les masses d'eau ayant au moins un captage prioritaire identifié.
- Le test « **Eau de surface** » accompagne l'évaluation de **l'altération de l'état chimique ou écologique des eaux de surface**. Il consiste à évaluer si les eaux souterraines sont responsables de la dégradation de l'état chimique et/ou écologique des masses d'eau de surface du fait d'un transfert de polluants depuis la masse d'eau souterraine.
- Le test « **Ecosystèmes terrestres associés** » vise à évaluer si les eaux souterraines sont à l'origine de la dégradation des écosystèmes terrestres associés (ETA) par transfert de polluants depuis la masse d'eau souterraine.

L'agrégation des résultats issus des 5 tests précédents permet une évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine.

**Des masses d'eau souterraines vulnérables aux pressions anthropiques -
analyse de l'état chimique**

N



Sources : Eau France, TCO ; Réalisation : Citadia Conseil – I.Carfantan - Le 19-09-2024

Etat chimique des masses d'eau souterraine

Bon état

"Qualité générale", "Intrusion saline" et "AEP"

Éléments de contexte

Limites comunales

Bâtiments

Cours d'eau principaux

Axes routiers principaux

Océan Indien

Code masse d'eau

Code masse d'eau	Nom masse d'eau
FRLG121	Formations volcaniques de la Planeze du Maito - Grand Benare
FRLG110	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de la Planeze Ouest
FRLG111	Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles
FRLG123	Formations volcaniques de Bois de Nefles - Dos d'Anse
FRLG122	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de la ravine Saint-Gilles
FRLG127	Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate
FRLG114	Formations volcaniques de La Roche écrite - Plaine des Fougères
FRLG113	Formations volcaniques du littoral de La Montagne
FRLG124	Formations volcaniques sommitales de La Montagne
FRLG112	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint Paul - Plaine des Galets

CITADIA

Code	Nom	Etat chimique 2019
FRLG110	Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest	Médiocre
FRLG111	Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles	Bon
FRLG112	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de l'étang de Saint-Paul à la Plaine des Galets	Médiocre
FRLG113	Formation volcanique du Littoral de la Montagne	Bon
FRLG121	Formations volcaniques de la Planète du Maito à Grand Bénare	Bon
FRLG122	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles	Bon
FRLG123	Formations volcaniques de Bois de Nèfles à Dos d'Ane	Bon
FRLG127	Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate	Bon

*Evaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine sur le Territoire de l'Ouest - Source : EDL
2019 Office de l'eau Réunion*

Sur le périmètre du Territoire de l'Ouest, deux masses d'eau sont déclassées en état chimique médiocre en raison des résultats des paramètres :

- « Qualité générale » pour les masses d'eau :
 - FRLG110 « Formations volcaniques du Littoral de l'Ouest »
 - FRLG112 « Formations volcaniques et sédimentaires de la plaine des Galets »

Toutes deux font ressortir des points d'eau dégradés en raison de différents paramètres chimiques.

- « Intrusion saline » pour les masses d'eau :
 - FRLG110 « Formations volcaniques du Littoral de l'Ouest »
 - FRLG112 « Formations volcaniques et sédimentaires de la plaine des Galets »

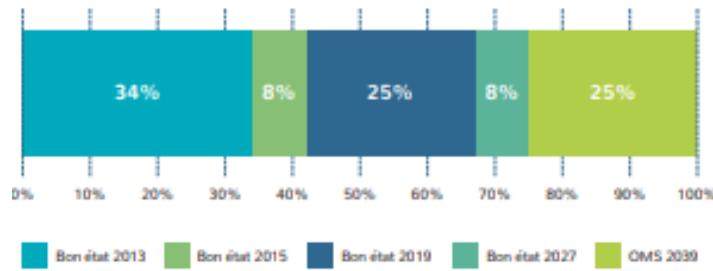
Toutes deux sont sujettes à des dépassements de seuils de salinité, ainsi qu'à des hausses d'indicateurs (chlorure, sulfates), le Forage FRH5 de La Saline n'est aujourd'hui plus disponible au pompage en raison de sa salinité.

- « Zones protégées pour l'AEP » pour les masses d'eau :
 - FRLG110 « Formations volcaniques du Littoral de l'Ouest » qui atteint des seuils de salinité importante,
 - FRLG112 « Formations volcaniques et sédimentaires de la plaine des Galets » qui atteint des seuils de salinité important, cumulé à la présence de nitrates, d'orthophosphates et de tri-tétra-chloroéthylène

Document Provisoire

Objectifs environnementaux des masses d'eau souterraines pour le cycle 2022-2027

La figure ci-dessous représente le bilan des échéances concernant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau souterraine.



Objectifs d'état environnementaux des masses d'eau souterraines réunionnaises pour le cycle 2022-2027- Source : SDAGE 2022-2027

MASSES D'EAU SOUTERRAINES					
Masses d'eau	Nom de la masse d'eau	RNAE* global	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif global
			Objectif d'état	Objectif d'état	
FRLG110	Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest	Oui	OMS 2039	OMS 2039	OMS 2039
FRLG111	Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles	Non	Bon état 2015	Bon état 2015	BE2015
FRLG112	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de l'étang de Saint Paul à la Plaine des Galets	Oui	OMS 2039	OMS 2039	OMS 2039
FRLG113	Formation volcanique du Littoral de la Montagne	Non	Bon état 2015	Bon état 2015	BE2015
FRLG121	Formations volcaniques de la Planète du Maito à Grand Bénare	Non	Bon état 2015	Bon état 2015	BE2015
FRLG122	Formations volcaniques et volcano-	Oui	OMS 2033	Bon état 2015	OMS 2033

	sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles				
FRLG123	Formations volcaniques de Bois de Nèfles à Dos d'Ane	Non	Bon état 2015	Bon état 2015	BE2015
FRLG127	Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate	NON	Bon état 2015	Bon état 2015	BE2015

*Risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2027

Objectifs d'état environnementaux des masses d'eau souterraines du Territoire de l'Ouest pour le cycle 2022-2027- Source : SDAGE 2022-2027

Les masses d'eau **FRLG110, FRLG112 et FRLG122 sont soumises à des objectifs environnementaux moins stricts** du fait des pressions associées aux prélèvements dont la résorption compromet une atteinte du bon état en 2027. En effet, les paramètres équilibre quantitatif (pour les 3 MESO) intrusion saline et taux de recouvrement (hors FRLG122) sont des facteurs de déclassements qui entre en considération pour l'atteinte des bons états quantitatifs et chimiques.

Le report de ces objectifs implique :

La **mobilisation des maîtres d'ouvrages pour porter les études du déséquilibre quantitatif**, par l'acquisition de données sur la piézométrie, les prélèvements et la conductivité électrique, les relations pluie-infiltration. La réalisation de ces études nécessitera **l'acquisition de données** sur une période plus longue que celle d'un plan de gestion, **soit plus de 6 ans**. En effet, l'horizon plus de 6 ans correspond au temps de résilience du milieu, c'est-à-dire le temps nécessaire pour retrouver le bon état quantitatif de la MESO, une fois prises les mesures de suppression ou de réduction des prélèvements.

Prélèvements et usages des eaux de surface et des eaux souterraines

A mettre à jour – étude eau

Bilan des prélèvements



Les données présentées reposent sur la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE) aussi les données peuvent comporter des imprécisions. Par ailleurs, les données ne sont disponibles sur le territoire de la Réunion uniquement jusqu'en 2022. La situation actuelle des prélèvements sur le Territoire de l'Ouest est d'ores et déjà susceptible d'avoir évolué.

Des prélèvements majoritairement issus de la ressource souterraine

L'alimentation en eau de la population est assurée, à La Réunion, par des captages d'eau superficielle (ravines et rivières) et par des captages d'eau souterraine (forage et puits). Près de 60% des captages prélèvent de l'eau superficielle et contribuent à plus de 54% des volumes mis en distribution. Les ressources superficielles (rivières et ravines) sont majoritairement captées à l'intérieur de l'île alors que les ressources souterraines (nappes phréatiques) sont exploitées quasiment exclusivement en bordure littorale de l'île. La Réunion dispose de 199 captages, **sur le territoire de l'Ouest ce sont 44 prises d'eau**

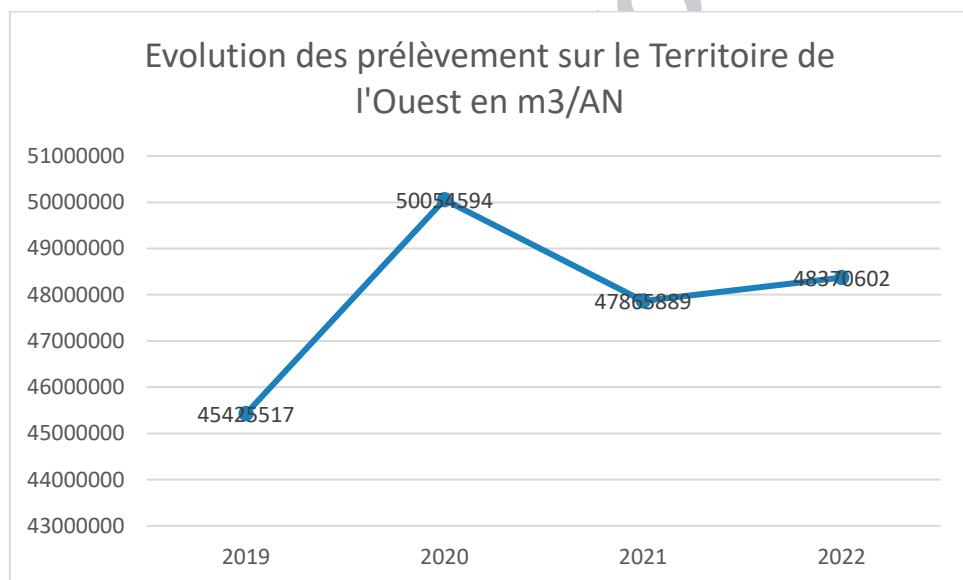
(captages)¹² majoritairement depuis des nappes souterraines qui approvisionnent le territoire d'agglomération de l'Ouest, ainsi que 82 réservoirs.

Evolution des prélèvements sur le Territoire de l'Ouest

Evolution des prélèvements en m ³ /an						
	Le Port	Saint Leu	Saint Paul	La Possession	Trois Bassins	Territoire de l'Ouest
2022	10085203	388957	18348087	16768184	2780171	48370602
2021	7809237	455198	16876993	20120963	2603498	47865889
2020	7452222	537103	19773039	19592676	2699554	50054594
2019	6992555	525753	19452299	15785720	2669190	45425517

Source : BNPE, Prélèvements données 2022

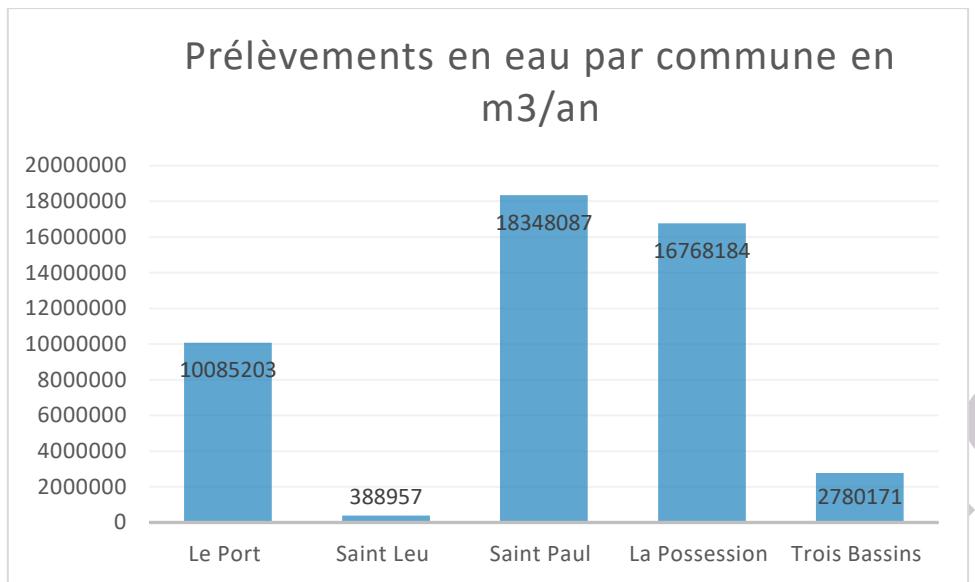
En 2022, le Territoire de l'Ouest, avec **un volume d'eau prélevé de 48 370 602 m³**, le volume prélevé tend à se stabiliser par rapport aux années précédentes.



Source : BNPE, Prélèvements données 2022

Les communes de Saint-Paul (18 348 087 m³ en 2022) et la Possession (16 768 184 m³ en 2022) enregistrent le niveau de prélèvement le plus important.

¹² RPQS 2023



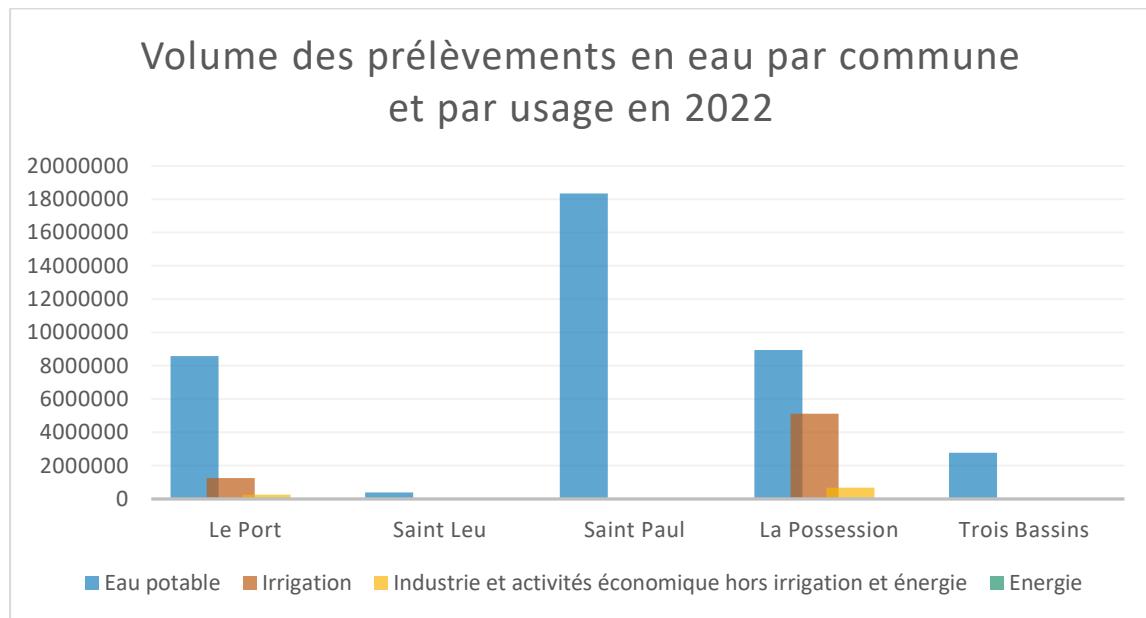
Source : Banque Nationale des Prélèvements en Eau ,2022

L'équilibre besoins-ressources est un enjeu primordial pour le développement et la viabilité du territoire : les besoins s'élèvent à environ 48 Mm³ en 2010 (38 Mm³ pour l'AEP et 10 Mm³ pour l'irrigation) alors que les ressources endogènes sont d'environ 34 Mm³/an. L'apport de ressources exogènes constitue également un soutien, principalement à destination de l'agriculture via le projet Irrigation Littoral Ouest.

Une eau majoritairement prélevée pour l'alimentation en eau potable et agricole

A mettre à jour

En 2023, ce sont 44 525 989m³ qui ont été prélevés sur le Territoire de l'Ouest, soit 121 989m³/j. La moitié du volume consommé, soit 23 436 156m³ relève des consommations domestiques, cela représente des consommations journalières de 64209 m³/j sur le territoire.



Source : Banque Nationale des Prélèvements en Eau ,2022

Prélèvements et consommation en eau potable à usage domestique

La côte ouest est un territoire attractif par son ouverture sur le littoral et son positionnement sous le vent. Plus de 200 000 habitants résident dans l'ouest, majoritairement dans des maisons individuelles.

En 2022, la part des prélèvements pour la consommation domestique en eau potable représentait 80%.

A noter, que l'économie du Territoire de l'Ouest repose pour grande partie sur l'économie bleue, structurée autour des activités industrialo-portuaires (transport maritime, pêche, transformation des produits de la mer) mais aussi du tourisme bleu (tourisme balnéaire, plongée sous-marine, excursions en mer, pêche au gros, activités nautiques, etc.) et dans Mafate. Les pressions induites par la consommation liée aux activités économiques peuvent ainsi être plus forte à certaines périodes touristiques.

Également, la Directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été transposée en France par l'ordonnance du 22 décembre 2022. Cette directive impose aux collectivités de garantir l'accès à l'eau potable pour tous, y compris par les personnes en situation de vulnérabilité. Les collectivités doivent identifier les personnes sans accès à l'eau potable et mettre en place des solutions alternatives. Pour le Territoire de l'Ouest, il s'agit de Mafate mais également des secteurs déjà urbanisés sur les Hauts de l'Ouest pour lesquels les réseaux étaient inexistants. De nouvelles consommations, sont ainsi induites par le développement urbain qui s'est opéré à l'extérieur de l'armature urbaine (mitage).

Prélèvements et consommation en eau potable à usage agricole

En 2022, la part des prélèvements en eau pour la consommation agricole était de 13%.

L'agriculture de l'ouest est construite autour de la canne et de cultures fruitières dans les Bas et dans les mi-pentes, et autour de l'élevage dans les Hauts. Lors d'années particulièrement sèches, l'Ouest connaît d'importantes pertes agricoles, entraînant des difficultés financières pour les exploitations. Ainsi les zones agricoles de l'Ouest sont aujourd'hui soutenues par l'irrigation via le projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), mis en service en 2015, par le transfert des eaux d'Est en Ouest (captages dans Mafate et Salazie, rivière du Mât) qui vise à pérenniser les exploitations agricoles de l'ouest en leur assurant une maîtrise de leur compétitivité. Les eaux basculées alimentent plus de 3 000 exploitations agricoles et irriguent un périmètre de 7 150 ha de terres cultivables. En 2016, cette nouvelle ressource représente déjà 23 % de l'eau prélevée à usage agricole et permet une augmentation de la production de canne à sucre de 300 000 t par an, soit 50 000 t de sucre, la diversification rentable en maraîchage et arboriculture (20%) et en fourrage (5%). Le transfert assure en outre un complément de ressource pour les cinq communes de l'Ouest.



La savane du quartier du Portail à Piton Saint Leu en 1994, avant le basculement des eaux. © Observatoire photographique du paysage de La Réunion - DEAL Réunion



L'apparition de champs de canne à sucre sous le quartier du Portail à Piton Saint Leu après le basculement des eaux. © Observatoire photographique du paysage de La Réunion - DEAL Réunion

Face à une demande et à une pression croissante sur la ressource (consommation, sécheresse) le Département a récemment développé un Programme Départemental Opérationnel pour l'accès à l'eau dans les Hauts (PRODEO). Celui-ci vise le développement de l'alimentation en eau des terres agricoles des Hauts de l'île (réseau d'irrigation, retenues d'eau) afin de maintenir les exploitations agricoles des Hauts et de renforcer la sécurité alimentaire du territoire. Les prélèvements/ la consommation agricole en eau a ainsi vocation à augmenter.



Paysage irrigué Chemin Bras Canot, Ravine Saint Gilles © Observatoire photographique du paysage de La Réunion - DEAL Réunion

Prélèvements et consommation en eau potable à usage industriel

En 2022, la part des prélèvements à usage industriel représentait 2%.

L'ouest de La Réunion, très tournée vers le littoral y a installé sa zone portuaire amenant les industries à s'installer stratégiquement à l'arrière de cette zone. Sans surprise, la consommation moyenne d'eau par habitant est supérieure à la moyenne départementale ($91,8 \text{ m}^3$) pour les communes de Saint-Paul et de Le Port qui hébergent un grand nombre d'artisans et d'activités industrielles.

V.3 Le petit cycle de l'eau : une situation de rattrapage qui compromet les perspectives de développement

Gouvernance et gestion de la ressource en eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NoTre) la Communauté d'Agglomération du Territoire de L'Ouest est l'autorité organisatrice dans le domaine de l'eau potable sur son territoire.

La compétence en eau potable comprend :

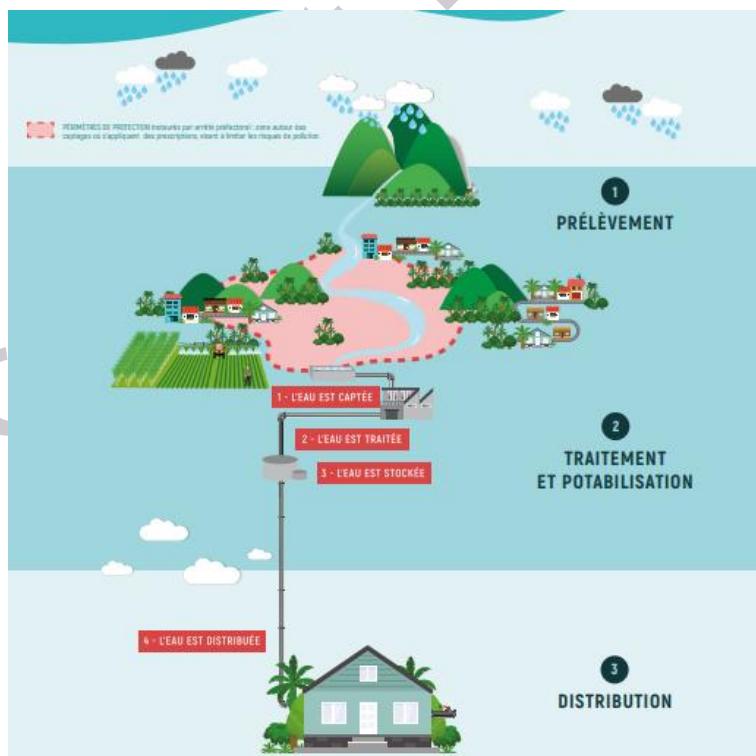
- La production d'eau potable (prélèvement dans le milieu naturel, traitement de potabilisation).
- L'acheminement de l'eau jusqu'aux usagers.
- La gestion des usagers du service (facturation et traitement des demandes).

A noter, l'élaboration en cours d'un Schéma directeur d'eau potable par les services de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une aide à la décision précieuse pour le pilotage de la compétence grâce à : la planification technique pluriannuelle (actions et travaux) et la connaissance du patrimoine de réseau, la programmation budgétaire et la prospective tarifaire.

La sécurisation de la ressource en eau potable à assurer

Production en eau potable

Le système d'alimentation en eau publique s'organise en 3 niveaux : le prélèvement, le traitement et la potabilisation, puis enfin la distribution. La situation du Territoire de l'Ouest en matière de prélèvements est dépeinte au paragraphe 3.3 du Grand cycle de l'eau.



Source : ARS Réunion, Bilan 2021 de la Qualité de l'eau du robinet

Traitement et potabilisation

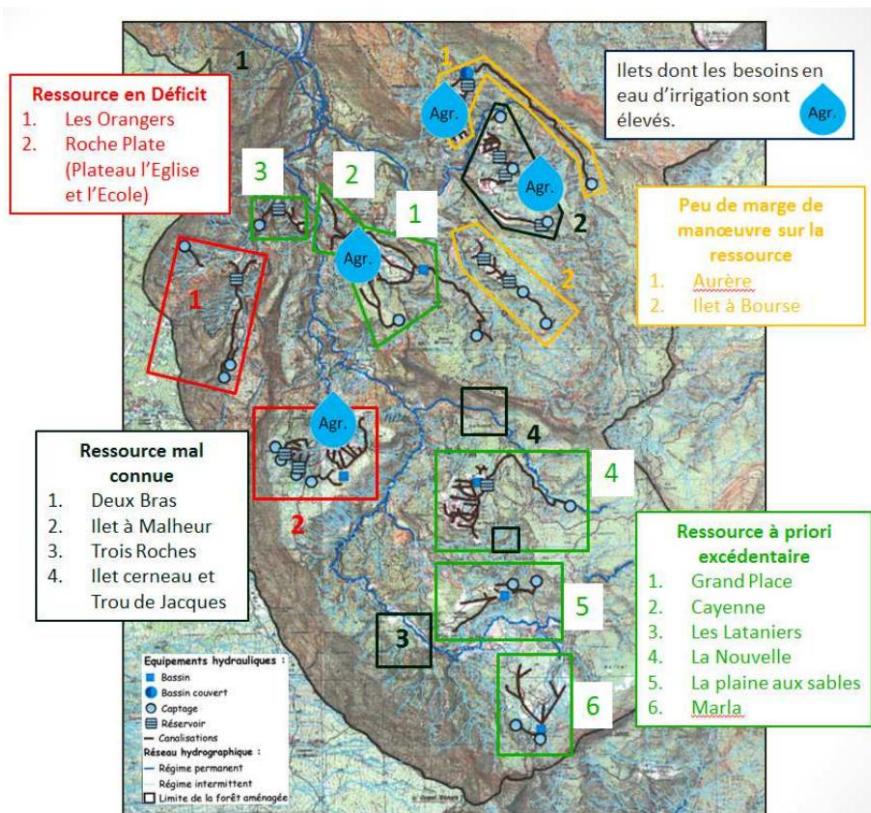
Trois usines assurent les capacités de potabilisation de l'eau prélevée sur le territoire.

Il s'agit des usines de : UTEP Pichette (Le Port/La Possession), UTEP Grand Fond à Saint-Paul, UTEP Le Plate à Saint-Leu.

La réalisation d'une nouvelle usine est en projet sur les Hauts de Saint-Paul.

Le cas particulier de Mafate, une disponibilité de la ressource en eau mal connue et un accès à l'eau difficile

Les mesures de débits sur l'ensemble du cirque de Mafate sont très ponctuelles (une seule mesure de débit par ravine en 20 ans). Elles ne permettent pas d'en faire des séries statistiques fiables permettant d'apprécier avec certitude la disponibilité de la ressource en eau.



Cartographie des enjeux liés à l'eau et à l'agriculture par îlet – Source : Schéma D'Aménagement Expérimental des îlets de Mafate, 2016

Par ailleurs, l'accès à l'eau à Mafate est caractérisé par des réseaux vétustes et mal référencés, dont l'entretien est souvent délicat. En outre, l'usage de l'eau est mixte alimentant à la fois les habitations et les surfaces agricoles pour lesquelles les pratiques d'irrigation sont parfois très consommatrices d'eau et génératrices de tensions principalement à l'étiage. A l'heure actuelle, elle est gratuite, mais les Mafatais s'investissent souvent dans les réparations et l'entretien courant, et connaissent bien leur patrimoine. Sur certains îlets, une dynamique collective de mobilisation de la ressource s'est mise en place comme à Marla. Sur d'autres, le collectif est demandeur d'une vision complète de la gestion de

l'eau comme à Aurère. Sur d'autres îlets, (Malheur, Nouvelle, Roche-Plate ou encore Orangers), le collectif est encore à mettre en place.

La gestion des réseaux d'adduction et de distribution à Mafate s'effectue à travers des emplois aidés des communes et des initiatives de la population. Cette organisation permet d'alimenter bon an mal an les îlets, elle ne permet pas de planifier, anticiper et structurer cette gestion.

La mise en œuvre du plan d'action du Schéma d'Aménagement Expérimental des îlets à vocation améliorer la connaissance, l'accès , le contrôle et la distribution de la ressource en eau dans le cirque.

Document Provisoire

Une situation de rattrapage en matière de rendement des réseaux de distribution

Le territoire de l'Ouest est concerné par un patrimoine de réseaux de distribution de 1621km (hors branchement) qui alimente 216 468 habitants.

Le taux de rendement du réseau de distribution est de 56,2% et disparate sur l'ensemble du territoire, en l'état ce sont près de 2 litres sur 5 qui n'arrivent pas au robinet du consommateur. Localement, la commune de Saint-Leu atteste d'un niveau de rendement particulièrement bas, inférieur à 50%. Les pertes en réseau sont évaluées à 26,39 m³/km/jour sur la commune. ,

Commune	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint Paul	Trois Bassins	Territoire de l'Ouest
% rendement RPQS 2023	52,6%	66,3	46,7%	54,5%	53,4%	56,2

Rendement des réseaux d'eau potable par commune - Source : RPQS 2023

Une perte de 10 points de la performance du réseau par rapport à l'année précédente (62,4% en 2022) est enregistrée sur le réseau, en raison d'une nouvelle méthode d'évaluation incluant les réseaux privés.

Il est important de noter la situation complexe et particulière de la collectivité qui accuse **d'un lourd retard en matière de renouvellement des réseaux et de leur capacité de rendements**, sur l'année 2023, moins d'1% du réseau d'eau potable a été renouvelé, ce qui porte le linéaire renouvelé à 39,36km sur l'année.

Des tensions sur la distribution renforcée en période de sécheresse

En 2023 des tensions en matière de distribution (le Port, la Possession) et des perturbations en matière de distribution sont à relever sur certains secteurs (Saint-Paul, Trois Bassins et Saint-Leu).

Même si les aménagements réalisés ces dernières années ont permis de renforcer l'alimentation en eau du secteur de Dos d'Âne à La Possession qui connaissait régulièrement des coupures en saison sèche, l'insuffisance de ressources à injecter en distribution, du fait des capacités de production dégradées de l'usine de potabilisation de Pichette a conduit à des tensions sur toute la commune.

Les communes du Territoire de l'Ouest présentent des fragilités : Saint-Leu a un faible rendement (46,7%), la plupart des forages sont concernés par un risque d'intrusion saline, qui peut limiter les prélèvements, et le vieillissement de certains équipements (forages) augmente les risques d'incident.

Le RETEX de la DEAL sur la saison sèche 2023 fait état de déséquilibres importants sur les communes du Territoire de l'Ouest.

Commune	La Possession		Saint-Leu	Saint-Paul	Trois Bassins
Secteur tendu	Dos d'Ane	Bras Mouton	Unité de distribution de Sans-Souci et	Secteur de Savannah à Bois de Nèfles	Commune

			Orangers-Bouillon		
Période	Fin d'année 2023	Octobre à décembre 2023/ ponctuellement	Octobre 2023	Octobre 2023 Mai 2024	Octobre 2023
Difficultés rencontrées	Tarissement des ressources superficielles (Source Baroi, Source Galet Ronds, Fougères)	Déséquilibre ponctuel entre les besoins et les ressources. (Rendement de réseau est très bas (50 % en 2021) et dynamique urbaine forte)	Perturbations de la distribution occasionnant des plans de coupure	Baisse de ressources importantes au niveau des captages Orangers et Grand-Mère (-70m ³ /h)	Tirage trop important du périmètre agricole des eaux ayant entraîné des coupures d'eau préventives sur 4 jours
				Dégradations sur 2 des 3 forages des Trois Chemins, où près de 50% des capacités de production ont été perdues	
				Problématique de rendement du réseau (61 % en 2021).	
Projet d'amélioration	Extension/Réhabilitation de l'UTEP de Pichette Renforcement de la chaîne de refoulement de Pichette/ Dos d'Ane Structuration du réseau de desserte d'eau à usage agricole	Raccordement du réseau AEP des Hauts de Saint-Leu vers la reprise Piveteau (en attente de maîtrise de foncière)	Triplement des équipes de sous-traitante pour la réparation des fuites d'eau	Travaux sur les forages Renforcement de la chaîne de Bassin Malheur	Raccordement à l'unité de potabilisation l'unité de potabilisation du Plate à Saint-Leu, en complément des forages littoraux, via un réseau situé le long de la route

					Hubert Delisle
			Mise en place de radio relève		Action de sensibilisation auprès des agriculteurs

La qualité de la ressource distribuée à préserver

Les périmètres de protection de captages, garant de la qualité de l'eau prélevée



Le captage est destiné à l'alimentation en eau potable d'une zone d'habitation et d'activité proche. Autour de chaque captage, doit être mis en place une aire destinée à le protéger contre toutes pollutions, l'objectif étant de garantir une eau de qualité à la source (« eau brute »).

Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine sont une servitude instaurée par une déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau, afin de préserver la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

On distingue 3 types de périmètres :

-**le périmètre de protection immédiate**, instauré autour du point de prélèvement d'eau pour les terrains à acquérir en pleine propriété ;

-**le périmètre de protection rapprochée**, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;

-**le périmètre de protection éloignée**, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés ces installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Code de l'Environnement (CE), les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) comprennent pour chaque bassin hydrographique une liste des captages dont la qualité est dégradée par les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides). Ces captages sont considérés comme **prioritaires** pour la mise en œuvre d'un plan d'action qui vise à la restauration et la préservation de la ressource à l'échelle de leur aire d'alimentation.

Les critères utilisés pour désigner ces ouvrages sont les suivants :

Qualité de la ressource :

-la concentration en nitrates est supérieure à 40 mg/l

-la concentration en pesticides est supérieure à 0.05 µg/l.

Caractère stratégique de la ressource : en raison de l'absence de ressource en eau de substitution possible, de l'ampleur de la population desservie, ou encore des aménagements futurs envisagés...

Opportunité d'action compte tenu : de l'absence de plan d'action d'ores et déjà lancé sur la masse d'eau dégradée, ou encore des capacités et du caractère fédérateur des collectivités maître d'ouvrage

présentes sur les aires d'alimentation pour lancer la démarche de protection des points de prélèvement.

L'instauration de périmètres de protection autour d'un captage constitue un moyen de prévention face aux pollutions ponctuelles ou accidentelles et contribue à améliorer de manière pérenne la qualité de l'eau distribuée à la population pour leurs usages domestiques. Les périmètres de protection ont pour but essentiel de prévenir les conséquences sanitaires d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée dans le milieu naturel. Cette dégradation résulte généralement de l'impact d'activités humaines qui peuvent entraîner, directement ou indirectement, une pollution des eaux. A cet effet, l'arrêté préfectoral est opposable aux tiers et permet la réglementation ou l'interdiction de certaines activités.



Source : ARS Réunion, Bilan 2021 de la Qualité de l'eau du robinet

Chaque captage doit faire l'objet d'une protection par une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection réglementaire. L'avancée de la protection des captages est la suivante sur le territoire :

Intercommunalité	Captages avec DUP	Captage avec procédure en cours	Captages sans procédure engagée	Total
CASUD	14	1	0	15
CINOR	19	5	11	35
CIREST	13	18	5	36
CIVIS	45	6	3	54

TO	38	2	2	42
Conseil départemental	11	6	0	17

Etat d'avancement de la protection des captages Source : ARS Bilan 2021 de la Qualité de l'eau du robinet

A ce jour, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 62,4%¹⁵ à l'échelle du Territoire de l'Ouest. Pour lutter contre les pollutions diffuses (rejets, intrants, ruissellement), il est nécessaire d'intervenir à une échelle d'action plus vaste, à savoir l'aire d'alimentation du captage (AAC).

Qualité de l'eau prélevée

L'eau du robinet est l'une des ressources les plus contrôlées en France. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, de façon à en garantir sa qualité pour la population, comprenant :

- la surveillance exercée par le responsable de la production et de la distribution d'eau (la collectivité ainsi que son éventuel délégataire de service) ;
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS), en application de la réglementation et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau (vérification du respect des procédures d'autorisation, inspections des installations, contrôle de la qualité de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur, etc.)

La fréquence du contrôle dépend des débits des installations et des populations desservies. Ce contrôle peut être adapté en fonction notamment des risques sanitaires. Les prélèvements d'eau sont réalisés en application du programme de contrôle sanitaire et analysés par des laboratoires agréés.

En 2023, en moyenne, le taux de conformité des paramètres microbiologiques était de 98,4%, et de 99,0 % pour les paramètres physico-chimiques¹⁶ sur le Territoire de l'Ouest.

Si la qualité de l'eau distribuée peut sembler satisfaisante sur le territoire, les études menées en 2022 par l'Office de l'eau soulignent une **augmentation des quantifications de micropolluants organiques dans les cours d'eau de l'Ouest**, à fréquence d'analyse constante. À contrario, le nombre de **quantifications de pesticides et de micropolluants d'origine domestique indique une baisse**. Les mêmes tendances sont observées dans les nappes : les quantifications de pesticides et de micropolluants d'origine domestique diminuent entre 2021 et 2022 mais sont toujours présentes, et les **quantifications de micropolluants organiques enregistrent une légère hausse**.

Des capacités épuratoires en tension

Gouvernance et gestion de l'assainissement



L'assainissement vise à gérer les eaux usées afin de protéger la santé des populations d'une part et de préserver l'environnement et la qualité des milieux aquatiques d'autre part. En utilisant des méthodes d'épuration, les rejets d'eaux usées issues des activités domestiques (toilettes, douches, vaisselle...) seront traités avant d'être renvoyés au milieu naturel.

La compétence assainissement regroupe l'**assainissement collectif et non collectif**.

¹⁵ Source : RPQS 2023

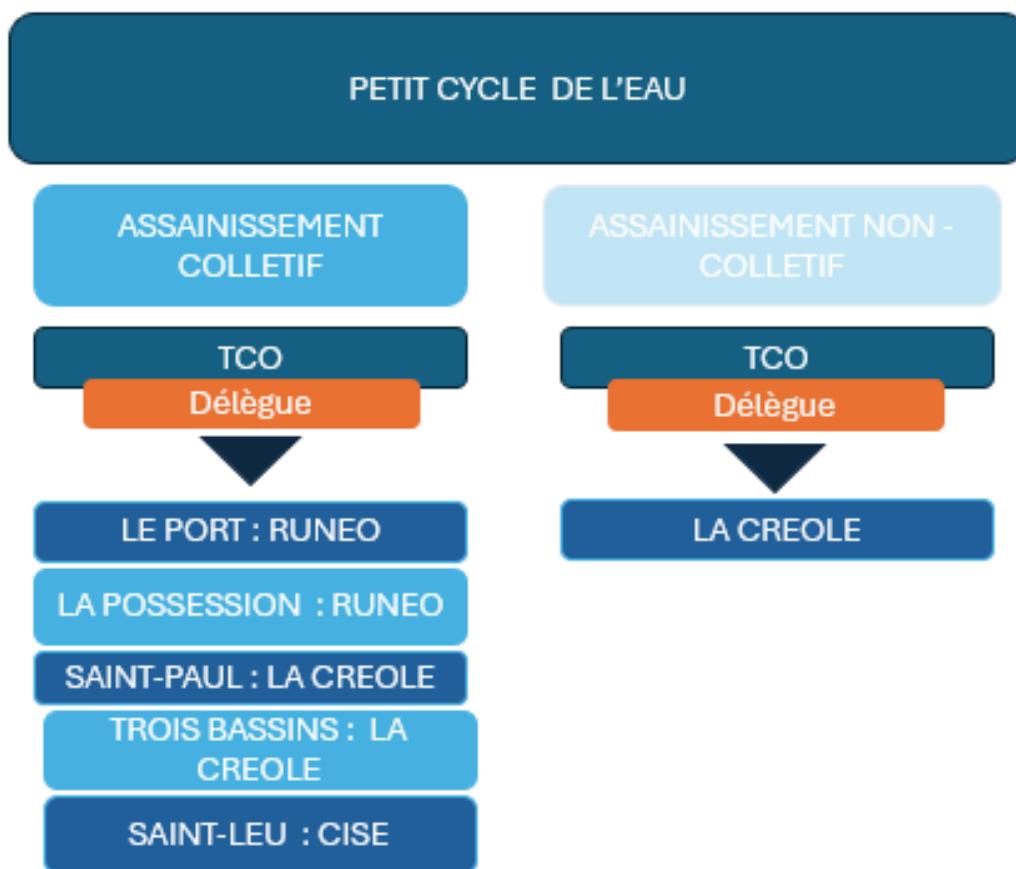
¹⁶ Source : RPQS 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NoTre) la Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest est l'autorité organisatrice dans le domaine de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire.

La compétence assainissement collectif regroupe :

- L'acheminement des eaux usées jusqu'aux ouvrages de traitement.
- Le traitement des eaux usées.
- Le traitement et l'élimination des boues et autres sous-produits issus du traitement des eaux usées.
- Le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel et le suivi de leur impact sur le milieu.
- La gestion des usagers du service (facturation et traitement des demandes).

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est exercé par la régie communautaire La Créo sur les cinq communes du Territoire de l'Ouest.



Les opérateurs de l'eau dans l'Ouest en matière d'assainissement – Source : site web Territoire de l'Ouest 2024

Assainissement collectif : un système de qualité à pérenniser



L'assainissement collectif : concerne toutes les habitations raccordées à un réseau public de canalisations destinées à acheminer les eaux usées à une station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel (très majoritairement un cours d'eau). Ces ouvrages

et équipements de collecte et de traitement appartiennent le plus souvent à une commune ou un groupement de communes.

Le service public d'assainissement des eaux usées se compose des actions suivantes : collecte (des eaux usées), transport (dans les réseaux ou égouts), traitement (en station d'épuration) et rejet (au milieu naturel) et contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers.

En 2023, 128 063 habitants sont desservis par un réseau d'assainissement collectif, ce qui représente un linéaire de réseau hors branchements de 624,45km.

Sur l'année ce sont 10 214 443m³ d'eaux usées qui ont été traitées soit 27 985m³/j. Le traitement des boues est assuré par **4 stations de traitement des eaux usées pour une capacité de traitement de 173 717 équivalents-habitants**. 2 643 tonnes de boues ont pu être traitées puis valorisées (énergie, agriculture etc.).

Le **taux de conformité des ouvrages d'épuration est de 88%** en 2023, en raison de la non-conformité de la STEU de Bois-de-Nèfles sur le paramètre équipement (surcharge). L'extension de l'installation est programmée.



Assainissement non-collectif : un réseau accusant de lourdes non-conformités

L'assainissement non collectif : tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ». Ainsi toute habitation ou immeuble non raccordable au réseau d'assainissement collectif et localisé en zonage d'assainissement non collectif doit être équipé d'un dispositif d'assainissement non collectif, appelé aussi assainissement individuel ou autonome.

Une installation est composée obligatoirement de deux parties :

- Un système de traitement primaire : fosse septique ou fosse toutes eaux, précédée ou non d'un bac à graisse et suivie ou non d'un préfiltre (filtre indicateur de colmatage) ;
- Un système de traitement secondaire : tranchées d'épandage ou filtre à sable, cuve de massif filtrant par exemple ainsi que d'un système de ventilation.

Le service public d'assainissement des eaux usées se compose des actions suivantes : collecte (des eaux usées), transport (dans les réseaux ou égouts), traitement (en station d'épuration) et rejet (au milieu naturel) et contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers.

La gestion des eaux urbaines, rattachée à l'assainissement permet d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques).

Les volumes d'eaux de pluie tombant sur les sols créent des ruissellements, qui peuvent aboutir à des inondations, à l'érosion des sols, ainsi qu'à la pollution des rivières. Il convient donc d'anticiper ces nuisances par une gestion des eaux pluviales qui les oriente soit dans des réseaux d'assainissement unitaires (avec les eaux usées) ou séparatifs (tuyaux dédiés), soit via l'infiltration dans les sols.

-La gestion des installations de collecte des eaux pluviales

-Le traitement des eaux pluviales

Le service d'assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal sur les 5 communes du territoire de l'Ouest, par la régie communautaire La Créole depuis le transfert de la compétence Eau et Assainissement du 01 janvier 2020

En 2023, 87 897 habitants sont desservis par le service d'assainissement non collectif, ce qui représente 110 unités. **Le réseau d'assainissement non-collectif accuse d'un lourd retard de conformité puisqu'à ce jour seulement 10% des installations sont jugées conformes aux normes environnementales et sanitaires.**

Une gestion des eaux pluviales urbaines en cours de structuration

La gestion des eaux pluviales permet d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques). Les volumes d'eaux de pluie tombant sur les sols créent des ruissellements, qui peuvent aboutir à des inondations, à l'érosion des sols, à la pollution des rivières. Il convient donc d'anticiper ces nuisances par une gestion des eaux pluviales qui les oriente soit dans des réseaux d'assainissement unitaires (avec les eaux usées) ou séparatifs (tuyaux dédiés), soit via l'infiltration dans les sols. Ainsi la gestion des eaux pluviales doit s'intégrer dans une gestion à l'échelle des bassins versants : petit et grand cycle de l'eau étant éminemment connectés.

Les communes de Saint-Paul (2017) et de Saint-Leu, Le Port (2006) disposent de schémas directeurs de gestion des eaux. Les communes de Trois Bassins et de la Possession n'en sont pas encore dotées. En outre, seule la commune de Saint-Paul a défini des zones d'infiltration préférentielles dans son SDEP. L'élaboration des Schémas Directeurs Intercommunaux (SDI) a été voté en juin 2024 afin de permettre une vision intercommunale et unifiée de la gestion du grand et du petit cycle de l'eau.

A ce jour la collectivité dispose d'un linéaire de réseaux de collecte des eaux pluviales majoritairement unitaire (349,4km) contre 275,05km de linéaire de réseaux de collecte en séparatif.

Saint Leu	Le Port	La Possession	Saint Paul	Trois Bassins	Territoire de l'Ouest
Linéaire du réseau séparatif par commune en km hors branchemet au 31/12/2022					
82,68km	129,31km	63,06km	0km	0km	275,05km
Linéaire réseau unitaire par commune en km hors branchemet au 31/12/2022					
0km	0km	0km	332km	17,4km	349,4km

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) sur le Territoire de l'Ouest – Source : RPQS 2023

Un travail important de mise en synergie des projections de développements urbains actuels et futurs avec les Schémas Directeurs Intercommunaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines sera réalisé dans les prochaines années par les services de la communauté d'agglomération.

Une disponibilité et une gestion de la ressource en eau fragile, condition du développement territorial



Phénomènes sur l'ensemble du territoire



Une qualité des eaux superficielles à améliorer et une ressource quantitative à préserver dans un contexte de pressions exacerbées

Cours d'eau superficiel

- Présentant un état écologique médiocre mais un bon état chimique
- Présentant un état écologique moyen mais un bon état chimique

Plans d'eau et eaux de transition

- L'Etag de Saint Paul un état global moyen (bon état chimique, moyen état écologique)

Eaux côtières

- Présentant un état global moyen

Masses d'eau souterraines

- Présentant un état chimique et quantitatif médiocre

Des pressions d'origines multiples qui menacent l'équilibre disponible/besoin de la ressource en eau

Zones urbanisées, imperméabilisées favorables au ruissellement

◆ Les rejets des stations d'épuration dans le milieu naturel

▲ Activités industrielles polluantes (ICPE)

● Des points de prélèvements multiples à destination de la consommation (captages prélevant plus de 10m³ par jour)

○ Un manque de performance des réseaux à rattraper

◎ Un phénomène de biseau salé qui menace les nappes littorales

⊗ Un phénomène de sécheresse accru par le changement climatique qui menace l'accès à la ressource

Des dispositifs plus durables à mettre en place pour assurer un approvisionnement en eau

Périmètres de protection captages

■ Protection des ressources en eau (rapproché)

■ Zone de surveillance renforcée

— Zone de répartition des eaux au titre de l'arrêté préfectoral du 21 janv 2019

Des aires d'alimentation de captages à intégrer dans l'aménagement du territoire

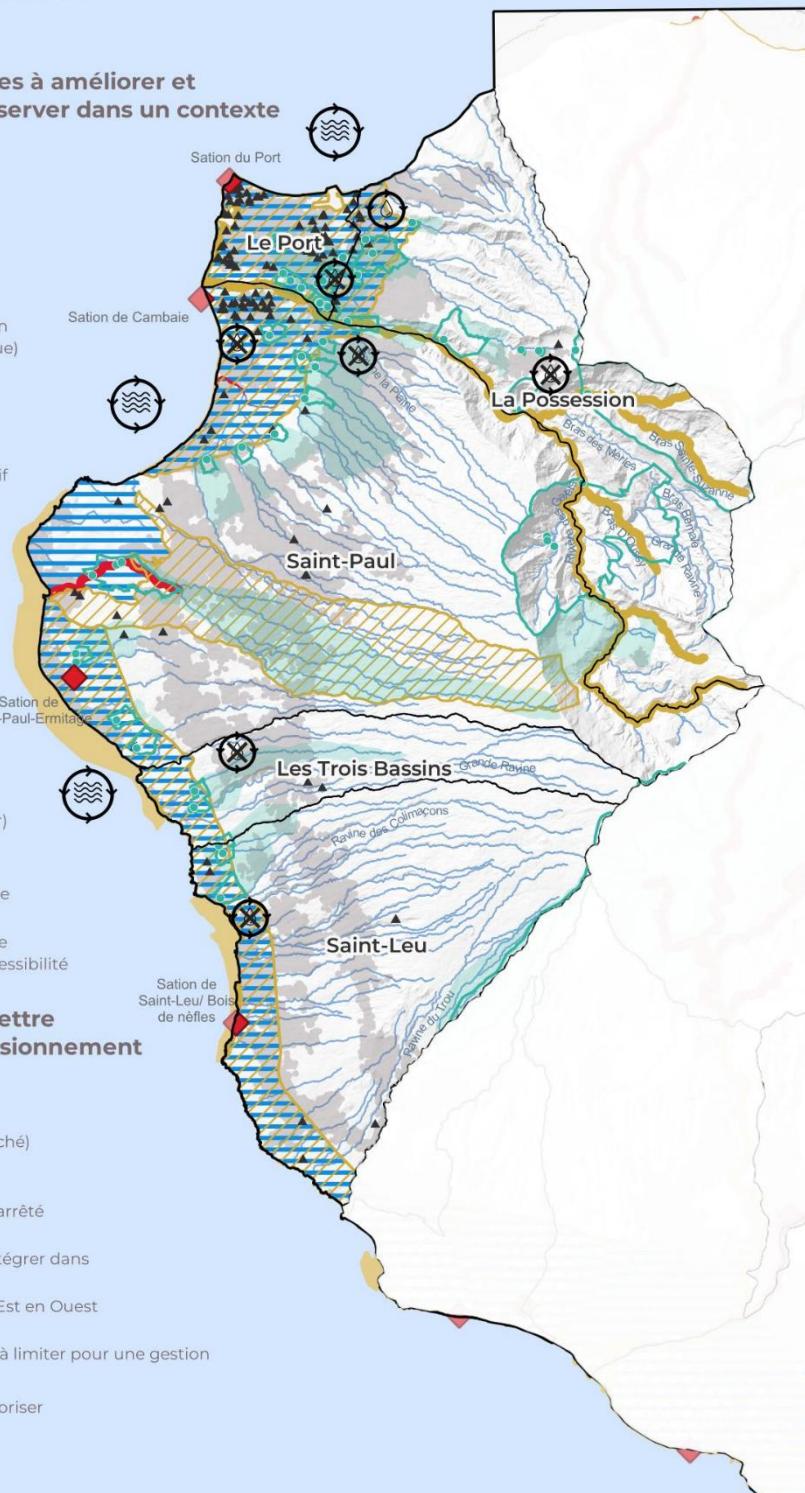
⊗ Un dispositif de basculement des eaux d'Est en Ouest qui atteste d'une fragilité

⊗ Un phénomène d'artificialisation des sols à limiter pour une gestion des eaux améliorer

⊗ Une récupération des eaux pluviales à favoriser

Eléments de contexte

□ Communes



0 1 2 km

Sources : Cadastre DGIFP 2024, DEAL Réunion, INPN ; Réalisation : Citadia Conseil -M. Chatelais - Le 28-07-2025

CITADIA

Synthèse AFOM et enjeux liés à la ressource en eau

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des cours d'eau superficiels en bon état chimique ▪ La qualité globale de l'Etang de Saint-Paul qui tend à s'améliorer en raison des actions de reconquête du milieu ▪ Des STEU en conformité sur le paramètre de performance (qualité des eaux traitées). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un état écologique des cours d'eau dégradé : modification hydromorphologique, braconnage, etc. ▪ 3 masses d'eau souterraine déclassées en état quantitatif médiocre en raison d'un différentiel « prélèvement/recharge » trop important et concernées par un phénomène d'intrusion saline. ▪ Deux masses d'eau souterraine déclassées en état chimique médiocre en raison de leur faible qualité générale et du phénomène d'intrusion saline. ▪ Des masses d'eau récifale sujettes à des pressions trop nombreuses : ruissellement, rejets ANC, activités agricoles, altération hydromorphologique, baignade, etc. ▪ Un territoire à la pluviométrie plutôt faible, la part de l'eau provenant de l'irrigation est prépondérante ▪ Un ratio prélèvement/recharge des milieux et des nappes en déséquilibre quantitatif ▪ Des captages soumis aux pollutions diffuses de l'urbanisation, des activités agricoles et industrielles : rejets SPANC, industriels, intrants, ruissellement, etc. ▪ Un accès et une gestion de la ressource en eau particulièrement complexe dans le Cirque de Mafate ▪ Le manque de performance des réseaux à l'origine du gaspillage de la ressource et d'un rendement insatisfaisant, notamment à Saint-Leu où le taux de rendement est inférieur à 50% ▪ Une carence en infrastructures qui met sous pression les réseaux existants, accélérant leur dégradation ▪ Non-conformité de la majorité des installations d'assainissement non-collectif ▪ Un réseau séparatif pour la valorisation des eaux pluviales encore minoritaire

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sous-dimensionnement de la STEP de Bois de Nèfles à Saint Leu ▪ Des schémas directeurs communaux inexistant ou datés (Saint-Paul)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des Schémas Directeurs AEP, EU, EP par le Territoire de l'Ouest. ▪ Un report des dates d'atteinte des objectifs du bon état du SDAGE 2022-2027 conditionné à la mise en œuvre d'actions concrètes assimilables par le SCoT : amélioration de l'assainissement non-collectif, rationalisation de l'occupation et d'imperméabilisation des sols, développement de pratiques culturelles non impactantes, lutte contre l'érosion des sols, gestion des eaux pluviales, protection et maintien des zones humides notamment en domaine rétro-littoral ▪ La mise en œuvre du plan d'action du SDAIM en vue d'une meilleure gestion et d'un accès facilité à la ressource à Mafate ▪ La réutilisation des eaux grises de la station du Port et de Cambaie ▪ Un projet de rénovation de l'usine de potabilisation de Pichette qui dessert le Port et la Possession ▪ L'intégration d'accessoires de récupération des eaux de pluies chez les bailleurs Elaboration d'un SDEP et un SDEU par le GPMPLR sur son territoire Le renforcement de l'accès à l'eau dans les Hauts (PRODEO) et dans les territoires reculés (Directive européenne) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une tendance généralisée à la dégradation écologique des cours d'eau superficiels menacés par les obstacles à l'écoulement, les prélèvements, les pêcheries de bichique et le braconnage et des périodes d'étiages de plus en plus fréquentes du fait des variations climatiques ▪ Des zones humides sous pression de l'urbanisation ▪ Un changement d'occupation des sols agricoles en faveur de l'urbanisation ▪ Les effets du changement climatique notamment sur le réchauffement des eaux et la prolifération des espèces exotiques envahissantes ▪ Des autorisations de prélèvement susceptibles d'être remises en cause par l'élaboration d'Etudes Volumes Prélevables en cours sur les masses d'eau souterraines et superficielles de l'Ouest ▪ Une disponibilité de la ressource sous pression liée à l'augmentation des populations et aux variations climatiques répétées : sécheresse, intrusion saline ▪ Une augmentation probable des besoins en eau potable du fait de l'augmentation de la population et des activités économiques (agriculture, tourisme, industrie) dans un contexte de raréfaction de la ressource ▪ Des conflits d'usages entre besoins agricoles, industriels et domestiques de plus en plus prégnants à anticiper ▪ Le développement de retenues collinaires à même de fragiliser l'équilibre du cycle de l'eau dans le cadre du projet PRODEO ▪ 4 stations de traitement des eaux dont la qualité se dégrade depuis 2023

Document Provisoire

ENJEUX DE PROTECTION DES MILIEUX ET DE SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **La reconquête écologique et chimique des masses d'eau superficielle et souterraine :**
 - La préservation qualitative des masses d'eau et des récifs coralliens vis-à-vis des effluents industriels et agricoles, et des rejets urbains
 - La recherche d'un meilleur équilibre prélèvement/recharge des milieux et des nappes en déséquilibre quantitatif
 - La lutte contre le braconnage et la surpêche de juvéniles des cours d'eau (Rivière des galets) et dans le périmètre de la réserve marine
- **La gestion intégrée du petit et du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant**
 - L'amélioration des capacités d'infiltration des sols et des milieux en limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation dans le domaine public comme privé
 - La préservation les zones humides en tant que support de services écosystémiques multiples : capacités épuratoires, capacités de stockage, etc.
 - Préservation des surfaces agricoles, notamment irriguées du développement urbain
- **La prise en compte de l'équilibre disponibilité/besoin avant tout développement urbain projeté**
 - L'intégration d'une approche prospective de l'équilibre disponibilité / besoin dans un contexte d'augmentation des besoins et de raréfaction de la ressource, dans un contexte de dérèglement climatique, avant tout développement urbain
- **Anticipation des conflits d'usages susceptibles de s'intensifier du fait des variations climatiques et de l'état actuel des masses d'eau**
 - Le soutien au secteur agricole face au déficit hydrique annuel par l'aménagement de périphéries irriguées,

ENJEUX DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

- **Protection et amélioration la qualité de l'eau distribuée :**
 - La poursuite de la protection stricte des espaces à vocation agricole, dans un contexte de forte pression d'urbanisation (PIG)
 - La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, notamment face aux pollutions diffuses (Aires d'Alimentation de Captage)
 - Promouvoir le développement agroécologique moins consommateur d'intrants et plus respectueux des sols

ENJEUX EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

- **L'amélioration des dispositifs d'assainissement collectif pour l'adéquation entre développement urbain et capacités épuratoires**
 - L'optimisation de la performance des réseaux d'assainissement collectif et la mise en conformité des STEP
 - La mise en conformité des systèmes d'assainissement non-collectif
 - La valorisation des eaux pluviales permettant de soulager les réseaux d'assainissement notamment en période de forte pluie